

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE (CRFD) EN « SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES »

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
“SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES”

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF GEOGRAPHY

AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS ET RISQUES D'INCENDIES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de

Master en géographie

Spécialité : Dynamiques Urbaines et Rurales

Par : Alette Vanessa DJOKAM KOYUE

Sous la direction de :

Michel SIMEU KAMDEM

Professeur, Université de Yaoundé 1, Cameroun

Composition du Jury :

Moise MOUPOU, Professeur des Universités, Université de Yaoundé 1

Michel SIMEU KAMDEM, Professeur des Universités, Université de Yaoundé

1

Dieudonné BOUBA, Chargé de cours, Université de Yaoundé 1

Soutenu publiquement à l'université de Yaoundé 1 le 02 août 2022



DÉDICACE

À

la famille Koyué pour son soutien sans faille.

Mes parents, trouvez en ce travail le fruit de tous les efforts longtemps consentis à mon égard.

REMERCIEMENTS

Ma reconnaissance va d'abord à l'endroit de mon maître le Pr Simeu Kamdem Michel qui a pris sur lui la responsabilité de superviser ce mémoire. Il a su rompre le fossé hiérarchique entre nous pour non seulement nous permettre une pleine expression, mais aussi mener ce travail jusqu'au bout.

Nous remercions aussi tous les enseignants du département de géographie qui ont pris la peine de nous encadrer depuis longtemps ; ils nous ont tenu par la main depuis notre entrée en première année de géographie. Nous pensons particulièrement au Dr Mabou.

Nous pensons également à nos aînés académiques auprès de qui nous avons beaucoup appris, etc.

Nous n'oublions pas nos camarades de promotion avec qui nous avons partagé les moments difficiles de la recherche : Guylene Bakam Fokom ; Soh Fotsing.

Un grand merci à mes frères et sœurs, Yollande Tankeu ; Christelle Kameni ; Dorice Koyué ; Sandra Koyué ; Linda Koyué ; Maeva Koyué ; Junior Koyué et à M. Tankeu.

Je ne finirai sans dire un merci spécial à mon cher époux Monsieur Etoundi pour son dévouement, son encadrement et ses efforts inlassables à vouloir faire de moi une véritable chercheuse. Il est pour moi un exemple en matière de travail.

Que ceux que je n'ai pas pu citer nommément, trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements.

Merci à tous !

RÉSUMÉ

Ces dernières décennies, des incendies spectaculaires ravagent les marchés des capitales et des villes africaines, remettant en cause la gouvernance et la qualité de l'aménagement des équipements marchands en Afrique. Au Cameroun, on recense plusieurs cas d'incendies dans les marchés des grandes métropoles. Dans les marchés de la capitale politique du Cameroun, et particulièrement dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II (Mokolo, Mbankolo et Madagascar) le phénomène des incendies dans les espaces marchands reste d'actualité.

À partir d'un questionnaire et d'un guide d'entretien, les données ont été collectées respectivement auprès de 160 commerçants et 30 personnels des structures en charge de la gestion des marchés et des commerçants.

Les résultats de l'enquête de terrain montrent que l'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II se caractérise par une insuffisance et une vétusté des infrastructures et des équipements, une exigüité des espaces marchands et de circulation et des modes d'occupation anarchiques dans un environnement très fortement peuplé. L'analyse de données soulève également un défaut d'organisation des diverses activités commerciales dans les espaces marchands puisqu'on observe un développement incontrôlé, dans des espaces communs, de certaines activités « à risque ». Bien que la mairie de la ville reste le principal gestionnaire des marchés actuels de la commune, on recense une pluralité d'acteurs, institutionnels, privés et commerciaux. L'absence de coordination et de dialogue entre ces différents acteurs conduit à des interventions isolées et inefficaces dans l'amélioration de l'aménagement des marchés. Par ailleurs, la précarité des infrastructures et des équipements et, la surpopulation des commerçants et l'anarchie des installations des espaces de commerce constituent les principaux facteurs de risque d'incendies dans les marchés. Plusieurs opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés ont été entreprises et réalisées, mais à l'analyse, elles restent très insuffisantes. Cependant, d'autres actions, fondamentales nous semble-t-il, peuvent y être associées pour maîtriser durablement les risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Il s'agit notamment d'une gouvernance participative des marchés, de la modernisation des espaces marchands, de la définition d'un plan global et collectif de gestion des risques d'incendies qui s'articule en trois niveaux d'interventions, l'évaluation des risques d'incendies dans les marchés, la prévention des risques d'incendies et la gestion des crises.

Mots clés : Risques d'incendies, Aménagement, Commune d'arrondissement, Marché

ABSTRACT

In recent decades, spectacular fires have ravaged markets in African capitals and cities, calling into question the governance and quality of the development of market facilities in Africa. In Cameroon, there have been several cases of fires in the markets of major cities. In the markets of the political capital of Cameroon, and particularly in the markets of the Yaoundé II district (Mokolo, Mbankolo and Madagascar), the phenomenon of fires in market spaces is still a reality.

Based on a questionnaire and an interview guide, data were collected from 160 traders and 30 staff of the structures in charge of managing the markets and traders respectively.

The results of the field survey show that the state of market development in the Yaoundé II district is characterised by insufficient and outdated infrastructure and equipment, cramped market spaces and traffic, and anarchic occupancy patterns in a very densely populated environment. The data analysis also reveals a lack of organisation of the various commercial activities in the market areas, since there is uncontrolled development of certain "risky" activities in common areas. Although the city council remains the main manager of the current markets in the municipality, there is a plurality of institutional, private and commercial actors. The lack of coordination and dialogue between these different actors leads to isolated and ineffective interventions in the improvement of market development. In addition, the precariousness of the infrastructure and equipment, the overcrowding of traders and the anarchy of the installations of the trading spaces constitute the main risk factors for fires in the markets. Several market redevelopment, renovation and reorganisation operations have been undertaken and carried out, but on analysis, they remain highly insufficient. However, other actions, which we believe to be fundamental, can be associated with them to control the risk of fire in the markets of the Yaoundé II district. These include participatory governance of markets, modernisation of market spaces, and the definition of a global and collective fire risk management plan that is based on three levels of intervention: assessment of fire risks in markets, fire risk prevention and crisis management.

Key words: Fire risks, Urban planning, District municipality, Market

SIGLES ET ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement

AFP : Agence France Presse

BUCREP : Bureau Central des Recensements et des Etudes de population

CAY II : Commune Arrondissement de Yaoundé II

CNSP : Corps National des Sapeurs-Pompiers

CUY : Communauté Urbaine de Yaoundé

CSAO : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

CSPro : Census and Survey Processing System

GPS : Global Positioning System

HYSACAM : Hygiène et Salubrité du Cameroun

MAETUR : Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PCD : Plan Communal de Développement

PDL : Plan De Développement Local / Plan Directeur Local

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

RFI : Radio France Internationale

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SPSS : Statistical Package for Social Sciences

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé I	3
Figure 2: Modèle de Christaller.....	14
Figure 3: Conceptualisation de la variable « Risques d'incendies »	20
Figure 4: Conceptualisation de la variable « Aménagement ».....	21
Figure 5 : L'étalement spatial de l'occupation du sol au marché de Mokolo	36
Figure 6 : L'étalement spatial de l'occupation du sol au marché de Mbankolo	38
Figure 7: L'étalement spatial de l'occupation du sol au marché de Madagascar	39
Figure 8 : Les modes d'acquisition de l'espace dans les marchés.....	40
Figure 9 : Les formes d'occupation de l'espace dans les marchés	42
Figure 10 : Types de matériaux de construction au marché Mokolo	44
Figure 11 : Types de matériaux de construction au marché Mbankolo.....	45
Figure 12 : Types de matériaux de construction au marché Madagascar.....	46
Figure 13 : Les types d'infrastructures de vente.....	47
Figure 14 : L'installation des comptoirs.....	48
Figure 15 : Le type de construction des installations de stockage.....	49
Figure 16 : Les types d'activités commerciales.....	55
Figure 17 : Les acteurs des marchés connus par les vendeurs.....	59
Figure 18 : Les périodes d'observation des incendies au marché de Mokolo	75
Figure 19 : Les périodes d'observation des incendies dans les marchés de Mbankolo et de Madagascar.....	76
Figure 20 : Les origines indirectes des incendies dans les marchés.....	79
Figure 21 : Les origines directes des incendies dans les marchés	80
Figure 22 : Répartition des conséquences humaines selon les marchés.....	82
Figure 23 : Répartition des conséquences économiques selon les marchés	84
Figure 24 : Répartition des conséquences environnementales selon les marchés.....	85
Figure 25 : Les acteurs de la distribution de l'énergie électrique dans les marchés.....	89
Figure 26 : Les acteurs de la distribution des places dans les marchés	94
Figure 27 : Les activités à risque dans les marchés de Yaoundé II.....	96
Figure 28 : La mise sur place d'une organisation entre les services publics et les commerçants	116
Figure 29 : La modernisation des marchés	117

Figure 30 : La mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les feux	118
Figure 31 : Niveaux de participation en aménagement chez Vodoz et Rey	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les répondants aux entretiens semi directifs.....	25
Tableau 2: Formule de calcul de l'échantillonnage.....	27
Tableau 3: Tableau synoptique de la recherche.....	31
Tableau 4 : Les acteurs de l'aménagement des marchés de la CAY II.....	69
Tableau 5 : Les hydrants (Bornes d'incendies) opérationnels au marché de Mokolo.....	110

LISTE DES PLANCHES PHOTOS

Planche 1 : Accessibilité au marché de Mokolo.....	52
Planche 2 : Quelques réalisations des concessionnaires en bâtiments au marché Mokolo	65
Planche 3 : Quelques réalisations des concessionnaires en bâtiments au marché Mbankolo	66
Planche 4 : Collecte des déchets par l'entreprise Hysacam.....	67
Planche 5 : La vétusté des infrastructures et des équipements	88
Planche 6 : Branchements électriques anarchiques	91
Planche 7 : La surpopulation des espaces marchands dans la commune de Yaoundé II	93
Planche 8 : L'anarchie dans les installations de commerce.....	95
Planche 9 : Les déguerpissements au marché de Mokolo	103
Planche 10 : Le site de recasement définitif des déguerpissements à Mvog-Betsi	106
Planche 11 : Les constructions de nouvelles boutiques.....	107
Planche 12 : Quelques bornes d'incendies au marché de Mokolo	111
Planche 13 : La non organisation des commerces en secteurs d'activités au marché de Mokolo	113

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : L'incendie du 07 au 08 septembre 2017 au marché de Mokolo	78
Photo 2 : Le site provisoire d'accueil des déguerpis de la foire de Tsinga	105
Photo 3 : Les bacs à ordures d'Hysacam débordés au marché de Mokolo	109

SOMMAIRE

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ	iii
ABSTRACT	iv
SIGLES ET ACRONYMES	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES PLANCHES PHOTOS	ix
LISTE DES PHOTOS	x
SOMMAIRE	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE : L'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II	33
CHAPITRE 1 : L'ÉTAT D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE YAOUNDÉ II	35
CHAPITRE 2 : LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II	59
Conclusion partielle	71
DEUXIÈME PARTIE : LES INCENDIES ET LES RISQUES D'OCCURRENCES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II	72
CHAPITRE 3 : DES INCENDIES À RÉPÉTITION	74
CHAPITRE 4 : LES FACTEURS DES RISQUES D'INCENDIES	87
Conclusion partielle	98
TROISIÈME PARTIE : LES STRATEGIES DE GESTION DES RISQUES D'INCENDIES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II	99
CHAPITRE 5 : LIMITES DES OPERATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET DE RÉORGANISATION DES MARCHÉS	101

	xii
CHAPITRE 6 : STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YAOUNDÉ II	115
Conclusion partielle	130
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	132
BIBLIOGRAPHIE	135
ANNEXES	xiii
TABLE DE MATIÈRES	xxii

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ces dernières décennies, des incendies spectaculaires ravagent les marchés des capitales et des villes africaines, remettant en cause la gouvernance et la qualité de l'aménagement des équipements marchands en Afrique (Wuilbercq, 2014). Cette recherche se propose d'analyser la manière dont l'aménagement des marchés expose aux risques d'incendies dans les marchés de la commune de l'arrondissement de Yaoundé II. Pour présenter ce travail, cette introduction générale est consacrée au contexte de la recherche, à la délimitation du champ de la recherche, à la problématique, aux questions de recherche, à la revue de la littérature, au cadre théorique, aux objectifs de recherche, aux hypothèses de recherche, à la méthodologie de recherche et aux difficultés rencontrées.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De manière récurrente, plusieurs marchés des grandes villes africaines ont été l'objet des incendies (Adayé, 2018). En Afrique de l'ouest, des incendies ont ravagé plusieurs marchés tels que les grands marchés d'Abobo en Côte d'Ivoire, de Lomé au Togo, de Bamako au Mali et d'Accra au Ghana (RFI, 2017 ; Treiner, 2017). En Afrique centrale, ce sont respectivement les marchés de Libreville au Gabon (Treiner, 2017) et de Bujumbura au Burundi (AFP, 2013 ; Sentamba, 2018).

Au Cameroun, on recense plusieurs cas d'incendies dans les marchés des grandes métropoles. Dans la ville de Douala (AFP, 2009 ; Atangana, 2019) le marché Congo, le marché Mboppi, le marché Central, le marché de la Cité des palmiers, le marché de Bonamoussadi. À Yaoundé également plusieurs cas d'incendies des marchés dans les marchés ont été signalés de manière récurrente notamment le marché d'Ékounou, le marché d'ÉligÉdzoa, le marché 8^{ème}, le marché de Mvog-Ada, le marché Mokolo (Ambombo, 2015 ; Ntolo, 2017) et le marché Mvog-Mbi. D'autres villes ont également enregistré des incendies dans les espaces marchands. Dans la ville de Bafoussam, plusieurs incendies ont été déclarés au marché A et au marché B (Souhe, 2016). Dans la ville de Bertoua, c'est le marché Central qui a connu plusieurs fois des incendies (Chemete, 2013). Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ce sont respectivement les marchés de Bamenda (Takang, 2017) et de Muyuka (Taboola, 2017) qui ont connu des incendies. Dans les villes septentrionales du pays, on peut citer le marché de Ngaoundéré, le marché central de Garoua, le marché central de Maroua.

Les dommages, matériels, financiers et parfois humains, causés par ces incendies constituent un poids énorme tant pour les commerçants que pour les collectivités territoriales décentralisées qui sont chargées de l'aménagement et de la gouvernance de ces espaces marchands. À chaque incendie déclaré, les mêmes interrogations s'en suivent s'agissant des origines de l'incendie et les causes sont presque similaires, on observe que les zones touchées par les incendies portent le plus souvent des constructions en matériaux provisoires, l'occupation anarchique de l'espace par les commerçants, le non-respect des règles de l'urbanisme, les mauvais branchements des câbles électriques le plus souvent fait par des tâcherons, l'occupation des voies par les commerçants etc.

La problématique d'aménagement des marchés et des risques d'incendies demeure un problème crucial observé dans tous les marchés urbains africains et qui pénalise lourdement l'économie du continent. Ces risques d'incendies sont liés à un déficit d'aménagement qui devient très préoccupant pour les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

2. DÉLIMITATION DU SUJET

Elle se fera sous trois angles : sur le plan thématique, spatial et temporel.

2.1. Délimitation spatiale

La Commune d'Arrondissement de Yaoundé II (CAY II) a été créée en 1987, elle est située entre les 3° degré et 3° degré de latitude Nord et les 11° degré et 11° degré de longitude Est. Le marché de Mokolo est situé entre le 3^{ème} degré de latitude Nord (3.875022) et le 11^{ème} degré de longitude Est (11.501331), celui de Madagascar est situé entre le 3^{ème} degré de latitude Nord (3.880385) et le 11^{ème} degré de longitude Est (11.492691), et celui de Mbankolo se situe entre le 3^{ème} degré de latitude Nord (3.886933) et le 11^{ème} degré de longitude Est (11.495340). La commune de l'arrondissement de Yaoundé II est limitée :

- Au Nord et au Sud-Est par la commune de l'arrondissement de Yaoundé I ;
- Au Sud-Est par la commune d'arrondissement de Yaoundé VI ;
- Au Sud-Ouest et au Sud-Est par la commune de l'arrondissement de Yaoundé VII ;
- À l'Est par la commune d'arrondissement de Yaoundé III.

La figure 1 ci-dessous fait une synthèse orographique des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

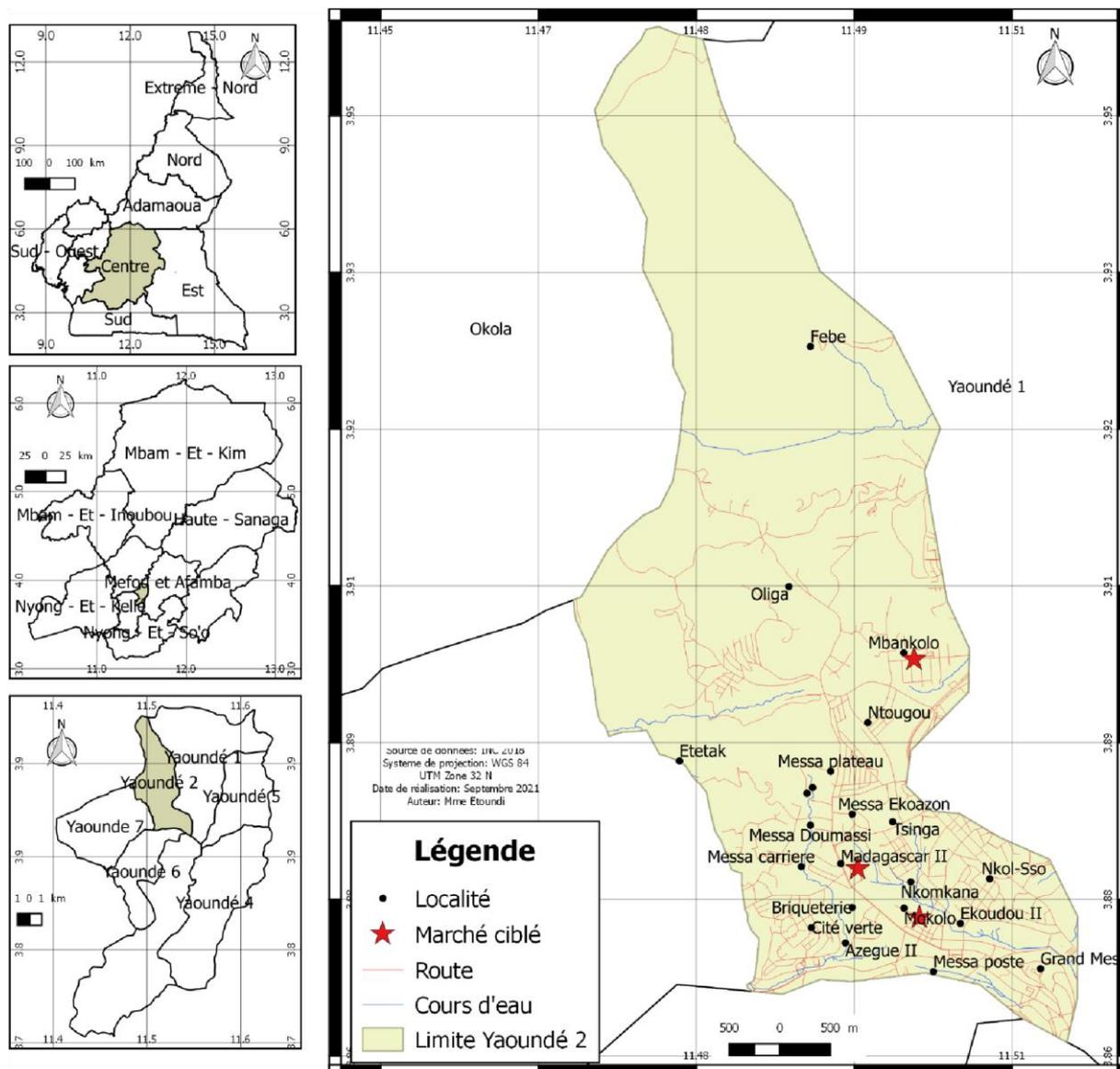


Figure 1: Localisation des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé I

La commune d'arrondissement de Yaoundé II a une population estimée à 238.927 habitants d'après le recensement général de la population de 2005 (3^{ème} RGPH) du Cameroun (Bucrep, 2010) et répartie en dix-huit quartiers qui sont : Azegue 2, Azegue 3, Azegue 4, Briqueterie-Centre 1, Briqueterie-Centre 2, Briqueterie-Est 1, Briqueterie-Est 2, BriqueterieEst 3, Briqueterie-Est 4, Cite-Verte, Ekoudou 1, Ekoudou 2, Ekoudou 3, Ekoudou 4, Ekoudou 5, Ekoudou 6, Grand Messa, Madagascar 1, Madagascar 2, Madagascar 3. Sur l'aspect hydrologique elle bénéficie d'un climat équatorial à deux saisons de pluie et deux saisons sèches. En outre, le relief de la CAY II reste dominé par les monts les plus remarquables de la capitale que sont le mont Mbankolo, le Mont-Febe et le mont Messa.

2.2.Délimitation thématique

La présente recherche porte sur l'aménagement des marchés et risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Cette thématique s'inscrit dans le champ de la géographie humaine et de la géographie urbaine. Elle se focalise en particulier sur les questions de dynamiques urbaines et risques.

2.3.Délimitation temporelle

Notre étude s'étend de 1987 à nos jours. L'année 1987 marque la création de la commune d'arrondissement de Yaoundé II par décret présidentiel n° 87/1365 du 25 septembre 1987 entre la création et la période contemporaine, plusieurs marchés ont vu le jour et ont connu une forte densification.

3. PROBLÉMATIQUE

Ces 20 dernières années, plusieurs marchés des grandes villes africaines ont fait des incendies. Que ce soit en Afrique de l'Ouest, ou en Afrique du Centre, des incendies ont ravagé plusieurs marchés (Adayé, 2018 ; Wuilbercq, 2014). Au Cameroun, en particulier, plusieurs cas d'incendies ont ravagé les marchés des grandes villes, Douala, Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Ngaoundéré, Garoua, Maroua et Yaoundé (Jeune Afrique, 2019).

Dans les marchés de la capitale politique du Cameroun, et particulièrement dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, le phénomène des incendies dans les espaces marchands reste d'actualité.

La construction de ces marchés des capitales et des grandes métropoles africaines date de la période coloniale ou postcoloniale pour la plupart, l'architecture monumentale de ces grands marchés construits à cette époque traduit le projet urbanistique et politique de l'époque. Aujourd'hui, ces marchés de l'époque coloniale ou postcoloniale des villes africaines sont pour la plupart de taille très réduite, ont des infrastructures et des équipements très vétustes, et concentrent une forte population (Michelon, 2008).

En effet, après les indépendances, les villes africaines ont été en proie à une croissance accélérée avec les taux parfois supérieurs à 10% (Mougoue, 2013). Cette situation explique un fort taux d'accroissement démographique naturel dont le taux assez élevé, dépasse parfois 4% et un afflux massif des populations en provenance des campagnes qui investissent les milieux urbains (Mougoue, 2013). Cet accroissement démographique naturel dans les pays d'Afrique a accru l'expansion du secteur de commerce dans les villes africaines et les marchés en particulier. Avec en conséquence le développement de la population des vendeurs et l'étalement de l'espace

urbain et des espaces marchands, ces marchés de la période coloniale restent encore aujourd'hui fortement désorganisés, déstructurés et cristallisent de nombreux dysfonctionnements sur le plan de l'aménagement (Michelon, 2008).

Ces marchés urbains, comme ceux de la CAY II, font face à de nombreux problèmes au rang desquels, l'organisation, l'insalubrité, l'irrespect des normes de construction, l'occupation anarchique de l'espace, l'obstruction des voies de communication, la promiscuité, etc. Cet aménagement inadéquat des marchés les expose aux risques d'incendies. En Afrique, dans les grands centres urbains plusieurs marchés sont aménagés de façon provisoire. Au sein de ces marchés, les constructions sont parfois anarchiques et dans la plupart des cas construits en matériaux de récupération eux-mêmes sujets à des incendies.

Cette occupation spontanée de l'espace et sous le regard passif des autorités locales accroît les risques d'incendies.

4. QUESTIONS DE RECHERCHE

4.1. Question de recherche principale

En quoi l'aménagement des marchés expose-t-il aux risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?

4.2. Questions de recherche spécifiques

QS 1 : Quel est l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?

QS 2 : Quels sont les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?

QS 3 : Quelle est la récurrence des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?

QS 4 : quels sont les facteurs de risques d'incendies auxquels expose l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?

QS 5 : Quelles sont les limites des opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?

QS 6 : Quelles stratégies adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies ?

5. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Toute recherche doit tenir compte des travaux antérieurs. Aussi s'agit-il ici de revisiter les travaux de nos prédécesseurs afin d'éviter de revenir sur des sentiers battus d'une part et d'autre part de donner une originalité à notre recherche. Dans cette revue de la littérature, pour comprendre la problématique de l'aménagement des marchés et les risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II, trois approches sont mises en évidence : L'approche sur les risques urbains, approche sur les stratégies de gestion des risques d'incendies et L'approche sur l'aménagement des marchés urbains.

5.1.Approche sur les risques urbains

L'urbanisation ou le phénomène de croissance des villes est un fait mondial présent aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cependant, les villes africaines présentent cette particularité de se créer et de se développer sur des sites non aménagés, ne bénéficiant d'aucune planification précise. Cette situation est à l'origine de l'anarchie ou du désordre urbain qui sont innés aux villes africaines en général, et camerounaises en particulier, (Assako, 1999). Le taux d'accroissement démographique naturel assez élevé que connaissent les milieux urbains en Afrique subsaharienne associé au défaut d'aménagement expose ces pays à des risques multiples : risque environnemental, risques sanitaires, risque d'occupation illégale de l'espace.

La question du risque sanitaire et environnemental dans les villes des pays du Sud global reste d'actualité. Le cadre de vie des populations est de plus en plus dégradé dans les grandes métropoles camerounaises, à l'exemple de la ville Bafoussam qui, du fait de sa population qui est de plus en plus croissante, pose des défis environnementaux et sanitaires (Mpakam et *al.*, 2006). Pour cet auteur, les populations de la ville de Bafoussam éprouvent des difficultés pour avoir accès à l'eau potable, puisque l'eau qu'elles consomment reste souillée du fait de la vulnérabilité des ouvrages décentralisés d'approvisionnement à la pollution. Pour cause l'inefficacité des services de ramassage des ordures, l'absence des stations d'épuration et la prédominance des latrines à fond perdu mal construites.

Dans une publication sur l'assainissement dans le bassin versant de la Mingoa à Yaoundé confronté à une urbanisation galopante, Ngnikam et *al.* (2007) analysent les causes des diarrhées chez les enfants âgés de moins de 5 ans. Ils estiment que cette maladie est directement liée aux mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement. Le mode d'assainissement, et l'état d'aménagement des ouvrages, ont une influence significative sur la fréquence des diarrhées.

Ces chercheurs précisent que les principales règles d'hygiène sont connues des femmes et aînés des ménages. Malheureusement, ces pratiques ne sont pas toujours suivies. En effet, ils ont observé dans les ménages, une négligence à faire adopter les pratiques d'hygiène par les enfants en bas âges. En matière d'eau potable, d'une manière générale, leurs observations montrent que toutes les familles ont connaissance des risques de contraction d'une maladie hydrique suite à la consommation d'une eau sale, mais, ils ignorent que certaines de leurs pratiques entraînent la pollution de l'eau qu'ils consomment. Les comportements à risques de contamination de l'eau sont recensés tout au long du processus de puisage, de transport et de la conservation de l'eau dans les domiciles. A l'étape du transport, ils remarquent que quelques ménages ne couvrent pas leurs récipients d'eau. Ceux-ci sont régulièrement lavés, mais certains ménages utilisent l'eau du puits ou de la source déjà souillée, pour le faire. L'usage des détergents, pour laver les récipients servant à puiser de l'eau, n'est pas généralisé.

La concentration humaine dans des espaces limités des villes présente de réels et préoccupants risques sanitaires du fait de la multiplication des quartiers précaires, d'une pauvreté urbaine quasi-généralisée associée à l'insuffisance des systèmes d'assainissement, de gestion des déchets, d'où une pollution des ressources en eau (Assako Assako et *al*, 2007).

La question environnementale en milieu urbain est généralement exprimée en termes de problèmes (pollution et dégradation) ou de risques. Par exemple, la croissance urbaine est posée comme un problème environnemental quand elle prend forme sur des sites peu propices à la construction et qu'elle génère ce qui est perçu comme un risque. Cette notion de risque se retrouve en permanence au cœur de l'analyse des processus d'anthropisation du milieu et de dégradation de l'environnement, d'où l'utilisation logique de la notion de risque pour définir la dégradation de l'environnement. Cet axe de recherche préoccupe De Maximy (1984) et Mougoué (1982). Ces deux auteurs ont respectivement étudié la croissance urbaine à Kinshasa, et à Yaoundé. Ils se sont intéressés particulièrement au cadre de vie des citoyens. Leurs travaux mettent en relief une précarité du milieu de vie des citadins. Cette situation s'explique par un manque criard d'équipements d'assainissement adéquats.

Cependant comme on peut le constater, ces travaux sur les risques urbains traitent des risques sur les dimensions sanitaires et environnementales. Mais n'abordent pas les questions de risques d'incendies.

5.2.Approche sur les stratégies de gestion des risques d'incendies

La prise en compte des risques dans l'aménagement et la gestion des territoires nécessite de la part des services en charge de la gestion des risques une démarche construite et organisée. Cette démarche suppose de dépasser les approches sectorielles pour adopter des visions élargies et transversales. Elle impose aussi de dépasser la vision technique pour intégrer les points de vue de la société civile comme l'ensemble des acteurs publics et parapublics.

Presque résolu dans les pays développés, le problème de gestion efficace des déchets domestiques et industriels sans risque sur la santé des populations reste encore préoccupant dans les villes africaines (Dorier, 2006). Dans cette optique, des politiques de prévention doivent être mises sur pied pour limiter les risques sanitaires liés au mauvais traitement et à la mauvaise gestion des déchets domestiques et industriels. La réduction de la prévalence des maladies hydriques passe d'abord par la fourniture d'une eau potable et un assainissement adéquat aux populations.

D'après Nkamleu (1996), l'urbanisation accélérée et non maîtrisée en Afrique subsaharienne présente des conséquences dramatiques sur l'environnement et le développement humain : dégradation continue des conditions et cadre de vie, occupation des écosystèmes fragiles, etc. Selon cet auteur, les politiques de développement urbain en Afrique ont généralement été conçues, mises en œuvre et évaluées sans une prise en compte effective de la dimension environnementale, conduisant ainsi à la crise des villes africaines. De ce fait, pour éviter que de multiples activités humaines ne deviennent une source d'autodestruction, le traitement des rejets liquides est devenu une nécessité. Leur mauvaise gestion entraîne des problèmes de santé des populations et l'insalubrité dans les villes.

Selon Bernard Guézo et *al.* (2009), pour y parvenir, les services doivent développer des actions de sensibilisation et de prise en compte des risques dans chacun de leurs domaines d'intervention pour cela, il convient en particulier d'identifier en quoi la notion de risque peut intervenir dans la gestion des projets d'aménagement.

Mbengue F. (2010) stipule qu'un meilleur plan de gestion en vulnérabilité serait exécutable. Par contre Tchinda N. (2010) témoigne que pour les stratégies de gestion des risques d'incendie au Cameroun par exemple les mesures adoptées ne sont pas suivies, mais propose la participation de tous, tant des pouvoirs publics que des populations afin de prévenir et gérer les risques.

La deuxième conférence mondiale des nations unies sur la prévention des catastrophes naturelles à Johannesburg a élaboré un cadre d'action, dénommé « *cadre d'action de Hyogo* » et a été adopté par les participants avec pour objectifs de trouver les méthodes tant au niveau local, national qu'international pour réduire les catastrophes et favoriser le développement.

Selon Nathalie Marcellis W., Peignier, David Boisclair (2004), la création d'une chaîne d'intervention pour la sécurité d'incendie incarne le rôle de plusieurs acteurs qui sont entre autres les citoyens au sens large, car ceux-ci ont une grande influence sur la réduction de l'occurrence des incendies, la création d'un service d'intervention directe qui serait l'existence des postes de sapeurs-pompiers autour de chaque marché de la ville, la présence d'un appareil de détection d'incendies et, la prévention et l'éducation du public.

Selon Mbaye Mbengue (2010) pour la construction des marchés il faudrait opter pour un plan de gestion environnemental et social (PGES) visant à construire ou réhabiliter les infrastructures de base (les drains, les routes urbaines, équipements collectifs, traitement de l'érosion dans les marchés). Il soutient l'idée selon laquelle un meilleur plan de gestion environnemental serait exécutable dans les processus d'aménagement des marchés en milieu urbain. Ceci éviterait à nouveau tout type de risque d'incendie et bien d'autres.

L'AFD (agence française de développement), en termes de sécurité d'incendie, propose, dans un projet sur « *les stratégies de sécurité d'incendies dans le marché de Bobo Dioulasso* », la sensibilisation auprès des commerçants notamment du fait de stockage de comburant à proximité de matériaux inflammable. Elle permet aux sapeurs-pompiers de tester leurs procédures.

5.3.Approche sur l'aménagement des marchés

Selon Poyau (2006) l'aménagement des marchés doit être fait par des entrepreneurs privés et acteurs locaux et les marchés doivent être aménagés par catégorie de commerce. Pour Paulais et al. (2000) les marchés ont longtemps été considérés par les spécialistes des villes africaines comme un équipement public standard. Pour cela les études d'organisation ou de réorganisation des marchés ont été traitées comme des projets d'urbanisme opérationnel, d'aménagement voire plus simplement encore des constructions sans considérer l'équipement au sein des réseaux complexes qui composent le système d'approvisionnement et de distribution. Selon L'AFD les incendies sont récurrents dans les marchés des pays d'Afrique à cause du vieillissement des

infrastructures marchandes, la dégradation des équipements, l'installation anarchique, l'absence de contribution majeure au budget de la commune.

Paul Audrey (2012), mentionne que la plupart des marchés des villes au Cameroun connaissent un problème d'organisation. Certains commerçants exercent leurs activités en toute aisance, ils souffrent tout au moins d'un problème d'organisation dans la mesure où certains services sont inexistantes notamment le service d'hygiène pour assurer du nettoyage et l'enlèvement des ordures de ce fait, malgré les efforts de la mairie, celle-ci demeure dans un état d'insalubrité notoire.

D'après Moundouga Nzigou (2009), le marché de Libreville comme tous les autres marchés africains est caractérisé en majeure partie par l'occupation illégale et anarchique et, l'étalement urbain du marché sous la voie publique le plus souvent par les vendeurs ambulants.

Assako Assako (2012) dans un article sur l'opération de l'embellissement de la capitale politique Camerounaise, soutient l'idée selon laquelle l'homme négro-africain doit être placé au centre de l'aménagement urbain. L'auteur mentionne ici qu'on n'embellit pas la ville pour elle-même, on le fait pour que les gens qui y habitent ou qui y passent et se sentent à l'aise. En ce sens on s'interroge sur l'homme à satisfaire, sur son mode de vie, sur ses modes de l'habitat. L'auteur souligne que dans bon nombre de villes africaines, on veut aménager et embellir pour les occidentaux que nous negro africains nous ne serons jamais. C'est pour cette raison qu'il souligne que l'aménageur urbain doit comprendre que la ville africaine est en réalité un prolongement de la campagne et donc, du village. Pour l'auteur, le plus grand défi de l'aménagement des villes africaines est de concevoir les villes comme des matrices où il sera possible de vivre son être culturel en milieu urbain, il s'agit d'aménager des villages urbains à contrario des villes rurales dans lesquelles nous vivons actuellement et où nous sommes rattrapés par notre être traditionnel que nous sommes obligés de porter dans un espace où rien n'a été prévu pour lui (Assako Assako, 1999) . En effet, l'homme doit être mis au centre des préoccupations de l'aménagement urbain. Le matériel, l'organisation ordonnée de l'espace et des équipements doivent servir à l'homme.

Le même auteur revient sous un autre angle de l'aménagement urbain (Assako Assako, 1996, 2007) mais cette fois si en affirmant que la télédétection offre des systèmes d'information géographique, pouvant faciliter la gestion de l'espace, la mise en place des stratégies de lutte contre les risques naturels, la cartographie thématique accompagne également la présentation des synthèses élaborées.

D'après Paul Audrey (2012) dans sa thèse sur « *pouvoir public et aménagement urbain à Yaoundé au Cameroun* » pour ce qui est de l'aménagement des marchés, il mentionne ici que la demande en équipements marchands croît proportionnellement à la croissance démographique. Ce qui cause la saturation au niveau des installations et ceci entraîne bien de dysfonctionnements tels que l'occupation anarchique des boutiques, l'implantation chaotique des vendeurs à la sauvette en périphérie, encombrement des voies de circulation, installation anarchique des comptoirs flottants et des boutiques sur les bouches d'incendie etc. L'auteur note également que certains marchés de Yaoundé sont des propriétés privées tels que (NkolEton, Odza, Nkoldongo et le marché Ékounou). Dans la ville de Yaoundé, il y a une forte tendance de multiplication anarchique des petits marchés champignons sur les espaces publics et les terrains privés dans les différents quartiers de la ville.

Plusieurs auteurs ont également écrit sur les politiques d'aménagements urbains et planifications au Cameroun c'est le cas de Noula M. (1989) elle analyse la corrélation entre la politique et le développement urbain au Cameroun. Elle décrit l'inadéquation qui existe entre les dispositions institutionnelles, les instruments de planification et de l'aménagement urbain. Mais elle n'y aborde pas le poids déterminant de la collaboration des acteurs sur la qualité de l'aménagement urbain. D'autres thèses de Doctorat en géographie portant sur Yaoundé nous ont été très utiles. Il s'agit des thèses de Benoît Mougoué (1982), Assongmo T. (2002), André Franqueville (1983), Bopda Athanase (1985, 1997), Ngnikam E. (2000). Chacune de ces thèses a traité un aspect donné de la croissance de la ville et l'aménagement urbain de Yaoundé sans toutefois insister sur l'aménagement des marchés et risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Sous un autre aspect de l'aménagement urbain, Moupou M. (1999), dans une étude de cas du quartier Biyem-Assi, déplore le manque de gestion et de maintenance des équipements par les pouvoirs publics dans les lotissements de la MAETUR. Il y fait remarquer qu'il ne sert à rien de créer des équipements qui ne seront pas entretenus car il y va de l'image de marque de la capitale politique du Cameroun. Dans la même logique, Priso, Nono Wambo et Nguendo Yongsy, (2006) stigmatisent les limites d'un urbanisme volontaire en milieu urbain planifié à Douala à travers l'étude de cas des quartiers Bonamoussadi et Makèpé. Kengne Fodouop et Mougoué (1997), dans un article, présentent les acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'environnement urbain à Yaoundé. Après une analyse minutieuse des moyens réglementaires, humains, financiers et matériels des acteurs, ils montrent le poids néfaste des décisions

politiques sur la gestion de l'environnement urbain qui ne respectent pas toujours les prescriptions du S.D.A.U et des P.D.L dont le pas reste encore à franchir.

Au terme de cette revue de la littérature qui a mobilisé trois approches pour comprendre la problématique de l'aménagement des marchés et les risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II, l'approche sur les risques urbains, l'approche sur les stratégies de gestion des risques d'incendies et l'approche sur l'aménagement des marchés urbains, on peut observer que des recherches abondent sur les questions de risques sanitaires et environnementaux. Cependant il existe un manque réel de recherche qui documente l'aspect des risques d'incendies en relation avec l'aménagement dans les marchés dans les villes d'Afrique subsaharienne en général, et du Cameroun en particulier. D'où l'intérêt de cette recherche.

6. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

6.1.Cadre théorique

Pour Raffestin et *al.* (1991), un cadre théorique est « *un système scientifique qui structure un domaine de la connaissance nomothétique destinée à produire des lois scientifiques ou, plus simplement, des formes et des procédures de généralisation conceptuelle* ». Un cadre théorique peut être défini comme un ensemble de concepts organisés plus ou moins interreliés et propres à une discipline. Il traduit la réalité ou une partie de la réalité d'une manière abstraite et spéculative. Dans cette recherche, trois théories ont été mobilisées pour nous permettre de mieux comprendre et expliquer la manière dont l'aménagement des marchés expose aux risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

La théorie des organisations de Ménard (1990)

L'organisation est un principe nécessaire à la pratique de toute activité, particulièrement le commerce agricole (Ménard, 1990). En effet, l'organisation est la coordination des activités de production, de commercialisation et de consommation des produits. Ainsi, dans le cadre d'une organisation commerciale, il s'agit d'une coordination entre les espaces de production, de distribution et de consommation équivalant de cette façon au circuit des produits. L'organisation comporte trois principales dimensions à savoir :

- L'organisation spatiale, qui exige des infrastructures et moyens de production dans l'optique de permettre la rencontre entre la production et la consommation. Cette

rencontre production/consommation exige une circulation dans l'espace des produits, donc des infrastructures et moyens de transport fonctionnels. Par ailleurs, l'organisation spatiale des échanges fait référence à l'existence de points de collecte et de points de redistribution qui permettent la confrontation offre/demande. Elle met l'accent sur la circulation des produits dans l'espace.

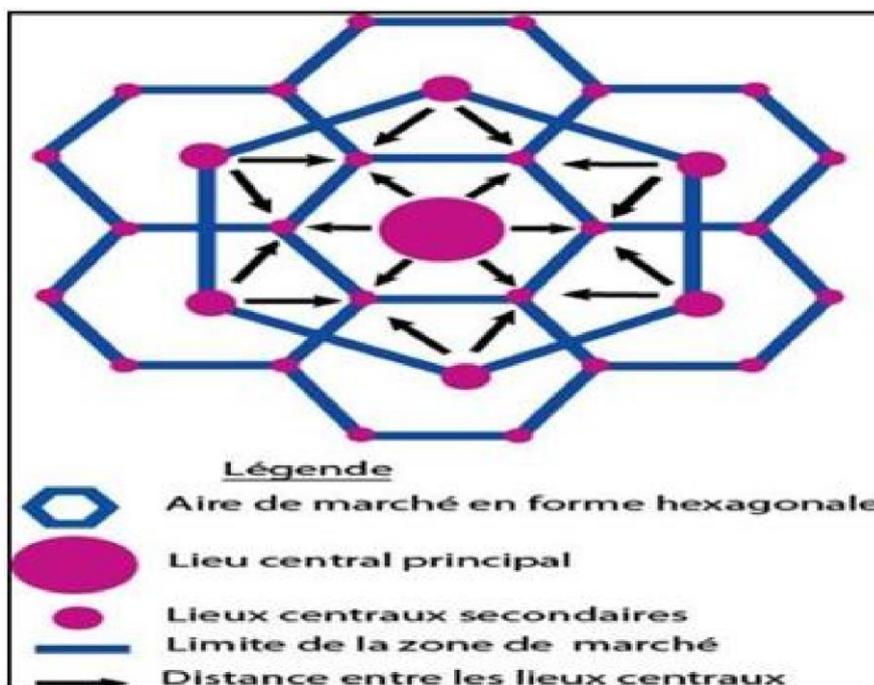
- L'organisation fonctionnelle, qui exige un enchaînement cohérent d'un ensemble d'opérations de production et de consommation précises pour permettre l'atteinte des objectifs de commercialisation préétablis. Ces opérations ont trait au transfert du produit dans l'espace, la forme et le temps. Il s'agit du commerce de gros, du commerce de détail, du transport, du stockage, de la transformation et de divers services (crédit, tri des produits, conditionnement, courtage, etc.). Aucune de ces opérations n'est inutile ou parasitaire, chacune d'entre elles exige un savoir-faire souvent spécialisé.
- L'organisation socio-économique, qui met en évidence les acteurs de la production et de l'intermédiation. Cette dimension suppose que ces acteurs ont des comportements indépendants les uns des autres, mais sont liés par une finalité commune : obtenir un revenu monétaire à travers des opérations d'achat et de revente. Leurs revenus dépendent étroitement des prix à l'achat et à la revente des produits, pour une quantité donnée. Certes il y a contradiction entre les intérêts des agents aux différents maillons, un prix élevé à la revente résultant en un coût d'achat supérieur pour le maillon suivant. Cependant, aucun agent n'a intérêt à ce que l'activité de son fournisseur ou de son distributeur perde tout intérêt économique et que celui-ci se retire du secteur. Bref, leur but commun est de stimuler et satisfaire la demande en termes de quantité, de qualité et de régularité.

Dans cette étude, nous allons utiliser cette théorie pour :

- Montrer l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II;
- Attirer l'attention des uns et des autres sur les facteurs de risques d'incendie auxquels sont exposés les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé ;
- Énumérer les stratégies de gestion pouvant mettre ces marchés à l'abri des incendies.

La théorie des lieux centraux

Conçue par l'allemand Walter Christaller en 1933, la théorie des lieux centraux explique la hiérarchie des villes, selon leur taille, leur localisation et leurs fonctions. Elle définit la ville comme un centre de distribution des biens et des services pour une population dispersée, et sur des principes d'optimisation. La figure 2 ci-dessous présente le schéma conceptuel du modèle théorique.



Source : Walter, C., 1993

Figure 2: Modèle de Christaller

La théorie des lieux centraux, est une théorie qui est située au confluent de la géographie et de l'économie spatiale. Fondée sur la théorie centre-périphérie, elle stipule que certains lieux sélectionnés comme centres sont le siège d'une offre de biens et de services, et les périphériques, des lieux de résidence de la demande, de la population utilisatrice. La notion de centralité justifie le regroupement en un même lieu de production, des services de même niveau et de même portée, destinés à la population dispersée dans les zones périphériques dont le centre polarise la clientèle. Le modèle de Walter Christaller s'inscrit dans une suite de recherches théoriques, ayant débuté dans la moitié du XXème siècle, et qui cherchait à déterminer pour un espace donné, la localisation optimum d'objets géographiques ou économiques.

Dans cette recherche, ce modèle théorique permettra d'expliquer la forte croissance démographique de la ville de Yaoundé depuis plusieurs décennies. Cette explosion de la population urbaine a permis à ce que nous puissions évaluer la forte densification des commerçants dans les marchés. par ailleurs, cette forte croissance de la population est l'objet

de l'occupation anarchique dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ce qui pousse à une utilisation abusive des équipements marchands et exposant ainsi aux risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Théorie du développement endogène

La théorie du développement endogène ou autocentré a été développée par Friedmann et Weaver (1979) dans un ouvrage intitulé « *Territory and Function* ». Selon ces auteurs, le développement endogène est une approche volontariste axée sur un territoire restreint qui part du bas et privilégie les ressources endogènes ou locales. Cette théorie appréhende le développement comme une dynamique holistique, et ascendante. Pour Friedmann qui le nomme développement agropolitain, c'est l'inscription territoriale des besoins fondamentaux. Il a une triple dimension : territoriale, communautaire et démocratique.

Vu sous cet angle, le développement endogène traduit l'expression de la foi dans l'aptitude d'un peuple à progresser dans la direction qu'il a choisie. Véritable pratique sociale, le développement endogène est soutenu par une logique de partenariat, de coordination entre les acteurs locaux dont il reste à préciser les règles de fonctionnement. Ces différentes caractéristiques peuvent être traduites dans la capacité à mettre en évidence et à évaluer des plans d'actions consensuelles. Or, la mise en œuvre du développement endogène nécessite des capacités de gestion, de coopération, de régulation, de décision et de mobilisation.

Dans le processus, l'appui des bailleurs de fonds est nécessaire et déterminant, car, ils interviennent au niveau local dans le cadre de la coopération bilatérale avec les bénéficiaires à travers trois types de pouvoirs : pouvoir de décisions, pouvoir d'exécution, et pouvoir de contrôle.

Dans le cadre de cette recherche, ce modèle théorique permettra de montrer la synergie qui existe entre les différents acteurs locaux (commerçants, ministères, partenaires au développement, et les Collectivités locales) en présence dans la maîtrise des problèmes d'aménagements des marchés et risques d'incendies auxquels font face les commerçants des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

6.2.Cadre conceptuel

Les concepts sont de nature polysémique du fait qu'ils représentent des abstractions parfois ambiguës qui peuvent changer le sens selon le point de vue. C'est dans ce sens que, Brunet et al. (1997) définissent le concept comme étant « *une représentation générale, de nature abstraite, clairement définie, et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder les*

hypothèses». Il est donc nécessaire pour nous ici de préciser le sens des concepts ou mots-clés utilisés dans cette recherche. Notamment il s'agit de risques d'incendies, marché, aménagement et commune d'arrondissement.

Risques d'incendies

Selon le dictionnaire Petit Robert, le risque est une éventualité d'un événement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage. Le concept de risque combine la notion d'aléa qui désigne un danger imprévisible et celle de vulnérabilité des individus à l'aléa c'est-à-dire à la probabilité de survenance de l'aléa. Le risque se résume donc par cette égalité mathématique :

$$\mathbf{RISQUE = ALÉA \times VULNÉRABILITÉ}$$

Cependant le concept de risque reste complexe bien qu'il a évolué à travers plusieurs cultures, occidentale, méditerranéenne et musulmane (Bloch, Von Wartburg, 2004). D'un point de vue épistémologique, il n'est pas facile de circonscrire le concept de risque dans la mesure où le savoir à propos d'un risque est un « *savoir à propos d'un non savoir* » (Hanson, 2005).

Pour Hanson, le risque peut se définir comme un événement indésirable ou la cause d'un événement indésirable susceptible de se produire ou encore comme la probabilité d'apparition d'un événement indésirable. Selon Tchindjan Mesmin (2013) le risque urbain se définit comme tout danger éventuel, plus ou moins prévisible sur le territoire d'une ou de plusieurs villes, sur leurs habitants et leurs biens, quoiqu'il soit difficile de dissocier l'agglomération urbaine de son entourage physique et anthropique.

Étymologiquement, le mot « *incendie* » est emprunté du latin « *incendium* » qui veut dire « embrasement », « feu ». La caractéristique d'un incendie est de pouvoir s'étendre rapidement et occasionner des dégâts généralement importants. Par définition elle est une réaction de combustion non maîtrisée dans le temps et l'espace. La combustion est une réaction chimique d'oxydation entre un combustible (qui brûle) et un comburant (qui fait brûler, le plus souvent l'oxygène), cette réaction nécessitant une source d'inflammation pour être initiée.

Les risques étant classés en plusieurs catégories (risques naturels, risques économiques, etc.), le risque d'incendie fait partie des risques anthropiques, qui se caractérisent par un accident lié à une activité humaine et pouvant entraîner des conséquences graves pour les individus, les biens et l'environnement. Le risque d'incendie dans cette recherche est donc toute cause de

nature humaine ayant une probabilité non nulle de causer directement ou indirectement un incendie, d'empêcher ou de retarder l'extinction d'un incendie dans les marchés urbains.

Vulnérabilité

De son étymologie le concept de vulnérabilité vient du latin « vulnus » la blessure ou encore « *vulnerare* » l'état d'une personne blessée, d'un objet fragilisé ou d'un objet sensible. Le concept de vulnérabilité reste polysémique, il est utilisé aussi bien dans les sciences dures que dans les sciences humaines et sociales. Dans le champ de la géographie des risques, le concept de vulnérabilité peut être appréhendé à travers deux approches : la vulnérabilité biophysique et la vulnérabilité sociale (Barroca, DiNardo et Mboumoua, 2013).

La vulnérabilité biophysique se détermine par la nature de l'aléa, sa probabilité, l'importance de l'exposition des enjeux ou des objets et la sensibilité physique des enjeux. Selon cette représentation, pour chaque enjeu reconnu, il est possible d'établir une évaluation des dommages en fonction des critères d'impact, de fragilité et d'exposition. La réduction de la vulnérabilité passe par d'une part la diminution de l'intensité de l'aléa en appliquant des solutions techniques (aménagement) et d'autre part par la réduction de l'impact en augmentant la capacité de résistance physique de l'aménagement, en diminuant leur sensibilité et leur fragilité grâce à des normes de constructions adaptées.

La vulnérabilité sociale, également appelée « vulnérabilité d'organisation », exprime la capacité d'une société à anticiper l'aléa, à faire face à l'urgence, à adapter son comportement en temps de crise, et à se reconstruire.

Dans cette recherche, la compréhension du concept de vulnérabilité prend en compte aussi bien l'approche biophysique de la vulnérabilité que l'approche sociale. La vulnérabilité peut être comprise comme la sensibilité d'un milieu ou d'un système face à un risque. En d'autres termes il s'agit de sa capacité, d'une part à prévenir un aléa et d'autre part à gérer une éventuelle situation de crise. Dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II, plusieurs facteurs permettent de déterminer le niveau de vulnérabilité des marchés face aux incendies, il s'agit, de la nature de l'aménagement des marchés, des types d'aménagement, de l'organisation spatiale des marchés, la densité de la population, la précarité des commerçants, de la perception du risque chez les acteurs et du manque de coordination des actions des acteurs dans la gestion des marchés.

Marché

Dans son sens étymologique, le mot « *marché* » signifie en latin « *mercantis* » qui veut dire commerce. Selon le dictionnaire Larousse le marché est un lieu public, couvert ou en plein air, où l'on vend un type de marchandise. Dans le sens premier, le marché désigne le lieu où des producteurs (commerçants, artisans, paysans) se rassemblent pour proposer directement leurs produits aux consommateurs. Le marché vu dans une option marketing représente l'ensemble des personnes ou organisations acheteuses ou potentiellement acheteuses d'une offre donnée. Au sens économique, le marché est un lieu de rencontre entre l'offre et la demande. Selon Kengne Fodouop (1987) les marchés sont des points de concentration privilégiés des échanges commerciaux.

Dans le cadre de notre étude, le marché est une concentration de biens et personnes (commerçants et marchandises) qui inter échange avec les usagers dont l'objectif est de faciliter l'échange entre les commerçants et les acheteurs qui visitent. Notre compréhension du concept de marché va donc au-delà de la notion de marché du « *dedans* » qui possède une structure et des équipements pour accueillir les commerçants, mais bien plus prend en compte la notion de marché du « *dehors* » (Poyau, 2005) qui s'étend dans les rues avoisinantes.

Également nous utiliserons le terme d'« *espace marchand* ».

Aménagement

Le concept d'aménagement du territoire est apparu comme un domaine d'action autonome, identifié dans les politiques globales des États développés au cours des années 1930 et il s'est généralisé dans les années 1950. C'est par leur politique d'aménagement que les acteurs publics agissent pour corriger les déséquilibres et orienter les développements spatiaux à partir d'une appréhension d'ensemble et d'un projet global et perspectif.

D'après le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Merlin et Choay, 1988) l'aménagement du territoire est dans ce cas l'art ou la technique de disposer avec ordre à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques.

L'aménagement selon Amor Belihedi (2010) est cette action volontaire, consciente, programmée d'une collectivité (locale) sur son territoire qui consiste à modifier, rectifier, corriger, adapter et transformer un espace donné en vue d'un objectif déterminé. Elle correspond

à une volonté, notamment collective, de corriger les déséquilibres d'un espace, local, régional, national voire suprarégional et s'appuie sur le volet appliqué de la géographie à côté d'autres disciplines comme l'économie, la sociologie, le droit... Il suppose une conception globale de l'ensemble d'un territoire, une analyse à la fois rétrospective (bilan) et prospective (perspective). C'est une véritable synergie des disciplines et des compétences comme la géographie, l'économie, la sociologie, l'urbanisme, le droit, le paysage, l'agroéconomie.

En effet, le concept d'aménagement est transdisciplinaire ou du moins multidisciplinaire qui regroupe plusieurs savoir-faire. L'approche géographique de l'aménagement, qui a conduit à la géographie appliquée appelée ultérieurement géographie applicable par souci scientifique, est d'autant plus appréciable que cette discipline implique étroitement les deux facettes fondamentales du façonnement spatial d'une part, le volet physique et paysager proprement dit, l'ouverture humaine et sociale, donc aussi économique et culturelle, d'autre part. La dialectique entre le paysage originel et le paysage humanisé ressort tout particulièrement dans le vocabulaire des géographes de langue allemande qui ont recours respectivement aux termes de Natur- et de Kulturlandschaft (Encyclopædia Universalis, 2004).

Dans le cadre de cette recherche, l'aménagement renvoie à l'état des infrastructures et des équipements dans les marchés, à l'organisation et à la gestion des marchés.

Commune d'arrondissement

Pierre George (1994) définit la commune comme étant la plus petite division administrative d'un pays. Elle peut également se définir comme étant une subdivision administrative du territoire gérée par un maire. Elle a pour siège, la municipalité. Au Cameroun, ses contours correspondent à ceux de la circonscription territoriale placée sous l'autorité d'un Sous-préfet.

La commune se caractérise par sa dénomination, un ressort territorial, un chef-lieu, des compétences particulières transférées par l'État, un patrimoine constitué par un domaine public et un domaine privé, un conseil et un exécutif. Son fonctionnement et son régime financier sont déterminés par la loi. Ainsi, en tant que personne morale de droit public, la commune jouit de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux. La loi affirme que la commune est librement administrée par les conseils élus qui ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de son territoire. Cette autonomie reconnue, le Cameroun demeure un État unitaire décentralisé. La constitution précise que l'État assure la tutelle des collectivités territoriales décentralisées et veille à leur

développement harmonieux, sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional.

6.3.Cadre opératoire

Variable dépendante

La variable dépendante de cette recherche est le risque d'incendie. C'est la variable d'intérêt c'est-à-dire celle que nous cherchons à caractériser et qui varie selon l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Notre variable dépendante s'opérationnalise d'après le schéma conceptuel de la figure 3 ci-après :

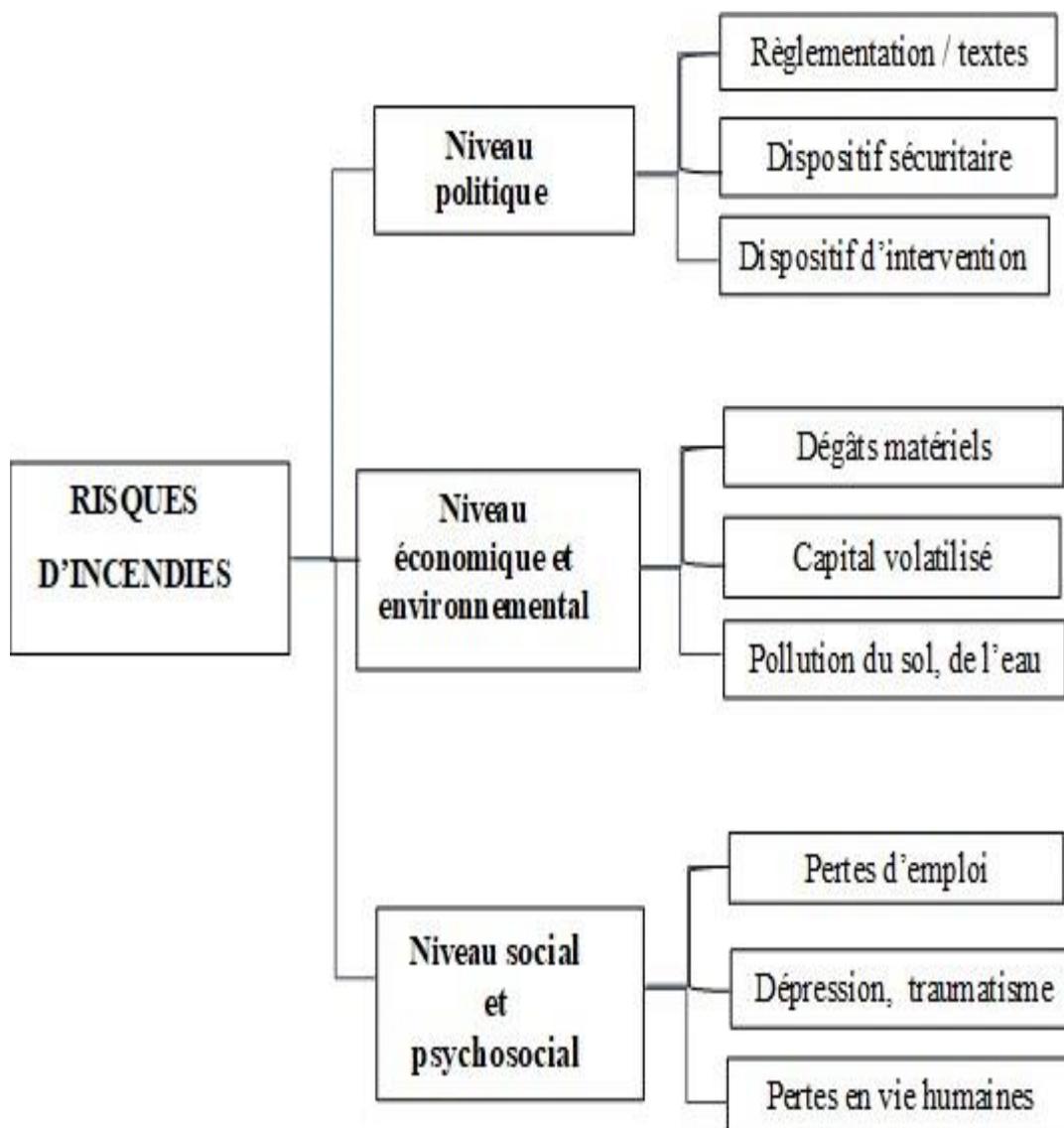


Figure 3: Conceptualisation de la variable « Risques d'incendies »

Variable indépendante

La variable indépendante de cette recherche est l'aménagement des marchés. C'est la variable qui a une influence sur le risque d'incendie. Dans cette recherche nous voulons montrer que, en manipulant la variable aménagement des marchés, on peut avoir une maîtrise des risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Notre variable indépendante s'opérationnalise d'après le schéma conceptuel de la figure 4 ci-après :

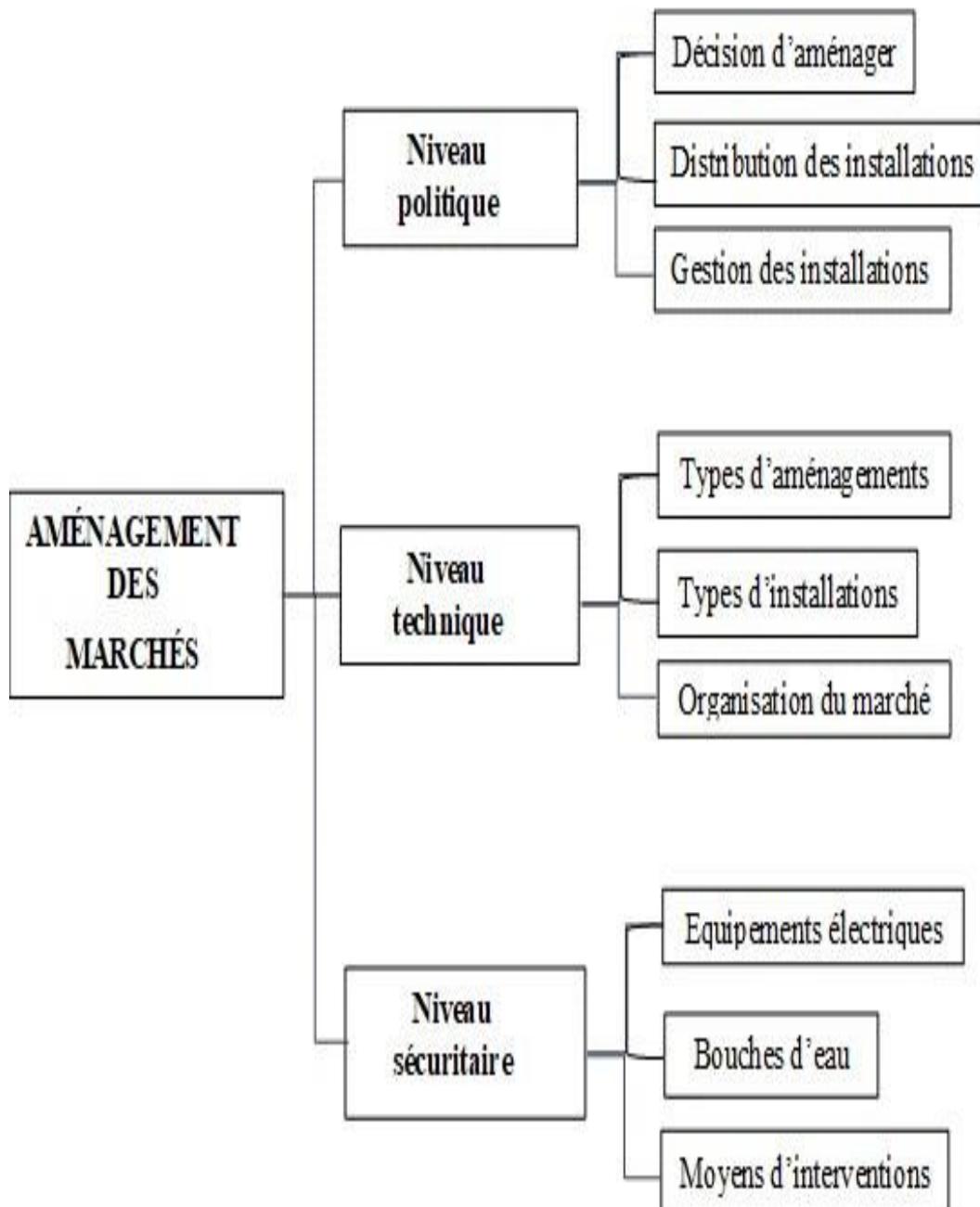


Figure 4: Conceptualisation de la variable « Aménagement »

7. OBJECTIFS DE RECHERCHE

7.1.Objectif principal

L'objectif principal de cette recherche est de montrer en quoi l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II expose aux risques d'incendies.

7.2.Objectifs spécifiques

OS 1 : Faire un état des lieux de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II

OS 2 : Identifier les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

OS 3 : Analyser la récurrence des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II

OS 4 : Déterminer les facteurs de risques d'incendies auxquels expose l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II

OS 5 : Identifier les limites des opérations de réaménagement ; de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II

OS 6 : Identifier les stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies

8. OBJECTIFS DE RECHERCHE

8.1.Hypothèse principale

L'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II reste très précaire, associé à un manque de coordination des actions menées par les différents acteurs exposent à des risques d'incendies

8.2.Hypothèses spécifiques de la recherche

HS 1 : L'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II montre une insuffisance et une vétusté des infrastructures et des équipements, une exigüité des espaces marchands et de circulation et des modes d'occupation anarchiques dans un environnement très fortement peuplé.

HS 2 : Deux catégories d'acteurs interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Les acteurs institutionnels que sont la mairie de la ville, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la protection civile et la police. Les acteurs privés et les acteurs commerciaux constitués des concessionnaires et des vendeurs du marché.

HS 3 : Entre 2005 et 2020, de façon répétitive, déclarés officiellement ou non, plusieurs cas d'incendies ont été observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

HS 4 : Les principaux facteurs de risque de ces incendies étant la précarité des infrastructures et des équipements et, la surpopulation des commerçants et l'anarchie des installations des espaces de commerce.

HS 5 : Les opérations de déguerpissement et de recasement, de construction de nouvelles boutiques, d'amélioration de la gestion des ordures, les actions de la protection civile et la réorganisation des marchés en secteurs d'activités restent insuffisantes.

HS 6 : La mise en place d'une collaboration entre les différents acteurs, la modernisation des espaces marchands, la mise en œuvre de la bonne gouvernance dans les espaces marchands et la conception d'un plan global de gestion des risques peuvent mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies.

9. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Dans cette partie nous présentons les considérations d'ordre méthodologiques qui nous ont permis de comprendre et d'expliquer la manière dont l'aménagement des marchés de la commune de Yaoundé II expose aux risques d'incendies. Ainsi y seront décrites, la démarche méthodologique adoptée, les outils de collecte de données et les méthodes d'analyse de données.

9.1. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique qui a été adoptée dans cette recherche est une démarche hypothético-déductive. L'approche hypothético-déductive, chère aux positivistes, se traduit par un raisonnement scientifique qui commence par la définition d'un problème de recherche, l'émission des hypothèses de recherche qui sont adossées à un modèle théorique. Après l'émission d'hypothèses qui sont des réponses provisoires à la question de départ, des tests empiriques (l'enquête de terrain ici) sont nécessaires pour vérifier ou infirmer les hypothèses. Si les hypothèses sont vérifiées, les résultats de la recherche sont communiqués. Les hypothèses sont plutôt infirmées par l'enquête de terrain, le chercheur délaisse ces hypothèses et ou cette théorie pour en adopter une nouvelle et émettre de nouvelles hypothèses.

9.2. Collecte des données

Elle a consisté à collecter les données de source primaire et de source secondaire ayant trait à notre thématique de recherche.

Données de sources secondaires

Dans le cadre de cette étude, la collecte des données de sources secondaires s'est faite sur un double plan.

➤ **La recherche documentaire**

Elle consiste à collecter les informations en rapport avec la présente thématique dans différents documents scientifiques publiés par les différents chercheurs dans des ouvrages généraux, mémoires, thèses, articles, dictionnaires spécialisés, banque de données statistiques stockés dans les bibliothèques. Cette recherche documentaire s'est effectuée dans les Bibliothèques de Master de l'Université de Yaoundé I, du département de Géographie, du Cercle d'Histoire-Géographie, de Sociologie-Psychologie, de l'Institut Français de Yaoundé, du Centre de Documentation de la Commune de Yaoundé II. Cette étape tire son utilité dans un contexte où elle nous met en rapport avec les auteurs antérieurs ayant abordé la même thématique.

Données de source primaire

Les données de sources primaires sont les données collectées sur le terrain dans chaque marché de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Ces données de sources primaires sont regroupées en deux catégories : les données à caractère qualitatif et les données à caractère quantitatif.

Les techniques de collecte des données à caractère qualitatif

Les outils de collecte de données à caractère qualitatif mobilisés dans cette recherche sont : l'observation et l'entretien.

L'observation

Pour le travail de recherche, une première descente a été effectuée sur le terrain au mois de novembre 2019 dans le but d'observer l'aménagement des marchés. À cet effet, nous avons réalisé des prises de vue photographiques pour illustrer les faits saillants qui ne peuvent pas être situés fidèlement par écrit. Durant cette phase, nous avons utilisé un Global Positioning System(GPS) pour la localisation des ouvrages d'aménagement, les endroits vulnérables aux incendies, les endroits à risques à analyser, etc.

Les entretiens

Cette partie a permis de réaliser des interviews pour consolider ou infirmer certaines présomptions. De ce fait, nous avons eu des entretiens avec les différents acteurs intervenant dans l'aménagement des marchés. Le but était de comprendre les facteurs ayant contribué à l'aménagement des marchés et les risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Des entretiens ont été réalisés avec le maire de la commune, les régisseurs des marchés, les percepteurs des marchés, les chefs de secteurs des marchés et les responsables des associations des marchés.

Tableau 1 : Les répondants aux entretiens semi directifs

Structures	Marché	Nombre
Mairie de la ville		02
Commune d'Arrondissement de Yaoundé II		03
Commerçants	Marché de Mokolo	10
	Marché de Madagascar	02
	Marché de Mbankolo	03

Source : *Enquêtes de terrain 2020*

Les techniques de collecte de données à caractère quantitatif

L'enquête par questionnaire

La documentation nous a permis de mieux circonscrire notre thème, d'acquérir plusieurs indicateurs et surtout de mieux cerner la manière dont d'autres chercheurs ont abordé le thème dans différents coins du monde, les enquêtes par questionnaire permettront dans le présent travail de vérifier les hypothèses émises au départ sur la base des réactions des personnes concernées par l'étude. L'enquête par questionnaire a consisté à administrer des questionnaires à un échantillon de commerçants représentatifs des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Le questionnaire est constitué de quatre sections. La première section porte sur les renseignements généraux ou encore à caractère sociodémographique sur les répondants. La deuxième section porte sur l'état de l'aménagement des marchés de la commune de Yaoundé

II. La troisième section porte sur les facteurs de risque d'incendies dans les marchés. Enfin la quatrième section porte sur les stratégies de gestion des risques d'incendies dans les marchés dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Le choix de l'échantillon

La population d'étude concernée par le questionnaire est constituée des commerçants des différents marchés. Le marché de Mokolo est un marché densément occupé, et l'occupation de l'espace se fait de manière anarchique. Les installations électriques sont mauvaises et spontanées. C'est un marché de gros et de détail à très forte promiscuité. Mokolo occupe une très vaste superficie. Alors qu'au marché de Mbankolo (marché 8^{ème}) tous les comptoirs sont en matériaux provisoires. Le marché est moyennement peuplé en termes de commerçants.

C'est un marché de gros et de détail, le marché est peu densément occupé et à faible promiscuité. Enfin le marché de Madagascar, faiblement occupé, les comptoirs sont en matériaux provisoires est un marché de détail.

Dans le but d'obtenir un échantillon représentatif, nous avons opté pour un échantillonnage aléatoire simple auprès des commerçants. Ainsi, les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ont été subdivisés en secteurs.

Plan de sondage

Le plan de sondage que nous avons adopté est de type aléatoire simple à deux degrés. La zone de recherche ayant trois marchés, chaque marché est subdivisé en secteurs de sondage. Au premier degré on tire un échantillon de secteur dans chaque marché. Au deuxième degré, on tire dans chaque secteur de marché sélectionné des commerçants. Notre base de sondage étant donc 3360 commerçants.

Le marché de Mokolo a été subdivisé en six (06) secteurs représentant 3000 commerçants. Au premier degré du tirage, quatre (04) secteurs ont été tirés de façon aléatoire, les secteurs 1, 2, 5, et 6.

Le marché de Mbankolo a été subdivisé en trois (03) secteurs représentant 210 commerçants. Au premier degré du tirage, deux (02) secteurs ont été tirés de façon aléatoire, les secteurs 2 et 3.

Le marché de Madagascar a constitué un (01) seul secteur représentant 150 commerçants. Au premier degré du tirage, le seul secteur a été retenu.

Taille de l'échantillon

Pour calculer la taille de l'échantillon représentatif, on a utilisé la formule de Nwana (1982) qui stipule que :

- Si la population cible compte plusieurs milliers de personnes, 5% au moins de cette population constitue un échantillon représentatif,
- Si cette population est de plusieurs centaines, 20% d'enquêtés sont représentatifs,
- Enfin, si la population d'étude est de quelques centaines, 40% seront représentatifs.

Notre population cible étant de 11200 commerçants, 5% au moins de cette population constituent donc un échantillon représentatif. Nous avons retenu 169 commerçants représentant 5 % de la population cible, repartis dans les différents marchés retenus dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Nous avons appliqué un pas de tirage

$$P = N / n$$

Les commerçants tirés dans l'échantillon de chaque secteur correspondent aux commerçants numéro **X**, **X + P**, **X + 2P**, **X + 3P**

X étant un commerçant choisi au hasard entre **1** et le pas **P**

Tableau 2: Formule de calcul de l'échantillonnage

N°	Marché	Secteur	Nombre de commerçants par secteur (N)	Nombre de questionnaires à dérouler (n)	Pas de tirage $P = N / n$
01	Mokolo	01	1000	50	20
		02	800	40	20
		05	700	35	20

		06	500	25	20
Sous Total			3000	150	
02	Mbankolo	02	110	6	18
		03	100	5	20
Sous Total			210	11	
03	Madagascar	01	150	8	19
TOTAL			3360	169	

Source : Les Directions des marchés, 2020

Pour avoir un échantillon représentatif, nous avons choisi d'intégrer un critère de différenciation par niveau de vulnérabilités aux risques d'incendies dans les marchés (plus exposé, moyennement exposé et faiblement exposé aux risques).

Étant donné que les marchés ont des caractéristiques particulières, par souci de représentativité, nous avons procédé à un tirage aléatoire simple de 30% des commerçants par marché.

9.3. Traitement et analyse des données

Après la collecte des données par questionnaire, ces données ont été saisies dans le logiciel CSPro (Census and Survey Processing System) dans sa version 7.4 à travers un masque de saisie. À la fin de la saisie des données dans CSPro, nous avons recours au logiciel SPSS (Statistical Package and Social Sciences). À partir du logiciel CSPro, les données ont été exportées vers les logiciels SPSS et Excel. Le logiciel SPSS a permis de produire des tableaux de l'analyse descriptive univariée et bivariée. Alors que le logiciel Excel, lui a permis de générer des graphiques.

10. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Lors de notre travail de recherche, nous avons été confrontés à un certain nombre de difficultés qui loin de nous décourager ont été pour nous une source de motivation

Pour commencer, il faut dire que le choix du sujet n'a pas été facile. En fait, nous avons eu à modifier plusieurs fois notre sujet jusqu'à ce qu'on obtienne notre thème de recherche.

Pendant la recherche documentaire, nous avons fait face à la rareté des documents. Dans ce contexte, les ouvrages ayant trait à notre thème sont très peu dans la quasi-totalité des bibliothèques et centres de documentations visitées. En effet, peu d'auteurs se sont intéressés à

notre thématique de recherche. En plus de cela, Nous avons également eu du mal à rassembler des informations relatives à la naissance et les statistiques de l'évolution des commerçants dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Le manque de statistiques récentes concernant certaines données relatives à l'aménagement des marchés et risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Les difficultés de collecte de données secondaires

S'agissant des difficultés académiques, il faut noter ici le fait que nous avons un programme académique trop chargé à l'université de Yaounde1, entrecoupé par des unités d'enseignement à valider. Le travail de rédaction du mémoire, choses qui n'ont pas facilité l'approfondissement des investigations ; Le stress et la peur de ne pas être à mesure de livrer le travail à temps compte tenu du temps qui nous était imparti. En outre, l'accès aux données traitant notre thématique était très difficile dans nos différentes bibliothèques de Yaoundé1 nous n'avions pas trouvé les écrits ayant trait à notre thématique.

Les difficultés de collecte de données primaire

Les problèmes majeurs auxquels nous avons été confrontés relèvent de :

- La réticence des enquêtés à répondre aux questions, la peur d'attraper le virus de la pandémie (covid-19) évitait le contact et le rapprochement direct avec certains enquêtés compte tenu des mesures de distanciation énumérées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; pour cela nous étions muni d'un cache nez, des gants et d'un gel hydro hydratant pour faciliter le dialogue.
- L'indisponibilité des personnes ressources notamment les commerçants, les responsables administratifs ; à ce niveau nous étions obligé de nous ajuster à leur emploi de temps.
- La peur et l'abstention de la part des enquêtés à répondre à nos questions ; nous les avons rassuré que les informations dont nous avons besoins n'était que pour le besoin du mémoire et que ces informations restaient confidentielles, que leurs noms ou prénoms n'y figureraient pas dans le mémoire.
- L'inaptitude de certains enquêtés à s'exprimer en français ; face à cette difficulté nous avons engagé un guide qui a servi d'intermédiaire entre l'enquêteur et l'enquêté ;
- Les difficultés de circulation dans certains endroits dans les marchés à cause des risques et dangers tels que : les pic-pockets, les agresseurs, les tabagistes et l'obstruction des

voies de circulation. Nous nous sommes, d'une part, offert les services d'un tiers dans le marché pour notre sécurité et celle de nos appareils et d'autre part, nous nous sommes dotés d'un équipement adéquat pour le terrain.

Le tableau suivant présente les questions de recherche, les objectifs de recherche, les hypothèses de recherche et chapitres :

Tableau 3: Tableau synoptique de la recherche

Questions de recherche	Objectifs de recherche	Hypothèses de recherche	CHAPITRES
QP : En quoi l'aménagement des marchés expose-t-il aux risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?	OP : Montrer en quoi l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II expose aux risques d'incendies.	HP : L'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II reste très précaire, associé à un manque de coordination des actions menées par les différents acteurs exposent à des risques d'incendies.	
QS1 : Quel est l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?	OS1 : Faire un état des lieux de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II	HS 1 : L'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II montre une insuffisance et une vétusté des infrastructures et des équipements, une exigüité des espaces marchands et de circulation et des modes d'occupation anarchiques dans un environnement très fortement peuplé.	Chapitre 1 : L'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II
QS 2 : Quels sont les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?	OS 2 : Identifier les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II	HS 2 : Deux catégories d'acteurs interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Les acteurs institutionnels que sont la mairie de la ville, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la protection civile et la police. Les acteurs privés et les acteurs commerciaux constitués des concessionnaires et des vendeurs du marché.	Chapitre 2 : Les acteurs de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II

<p>QS 3 : Quelle est la récurrence des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?</p>	<p>OS 3 : Analyser la récurrence des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II</p>	<p>HS 3 : Entre 2005 et 2020, de façon répétitive, déclarés officiellement ou non, plusieurs cas d'incendies ont été observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.</p>	<p>Chapitre 3 : Des incendies à répétition.</p>
<p>QS 4 : Quels sont les facteurs de risques d'incendies auxquels expose l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?</p>	<p>OS 4 : Déterminer les facteurs de risques d'incendies auxquels expose l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.</p>	<p>HS 4 : Les principaux facteurs de risque d'incendies sont la précarité des infrastructures et des équipements et, la surpopulation des commerçants et l'anarchie des installations des espaces de commerce.</p>	<p>Chapitre 4 : Les facteurs de risques d'incendies</p>
<p>QS 5 : Quelles sont les limites des opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II ?</p>	<p>OS 5 : Identifier les limites des opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.</p>	<p>HS 5 : Les opérations de déguerpissement et de recasement, de construction de nouvelles boutiques, d'amélioration de la gestion des ordures, les actions de la protection civile et la réorganisation des marchés en secteurs d'activités restent insuffisantes.</p>	<p>Chapitre 5 : Les limites des opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés.</p>
<p>QS 6 : Quelles stratégies adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies ?</p>	<p>OS 6 : Identifier les stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies.</p>	<p>HS 6 : La mise en place d'une collaboration entre les différents acteurs, la modernisation des espaces marchands, la mise en œuvre de la bonne gouvernance dans les espaces marchands et la conception d'un plan global de gestion des risques peuvent mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies.</p>	<p>Chapitre 6 : Les stratégies de lutte contre les risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.</p>

PREMIÈRE PARTIE :
L'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS
DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ

La première partie de ce travail est constituée de deux chapitres. Le premier chapitre traite de l'aménagement des marchés de la commune de Yaoundé II et le deuxième sur les acteurs de l'aménagement des marchés.

Le premier chapitre fait un état des lieux de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, et est structuré en trois grands points. Le premier point présente la nature des aménagements dans les marchés, le deuxième point présente les types d'aménagements dans les marchés et enfin nous présentons les types d'activités commerciales dans les marchés.

Le deuxième chapitre de cette première partie quant à lui présente les différents acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés. Ce chapitre s'articule en deux grands axes. Le premier axe présente les acteurs institutionnels dans l'aménagement des marchés, tant que le deuxième axe présente les acteurs privés et les acteurs commerciaux.

CHAPITRE 1 : L'ÉTAT D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE YAOUNDÉ II

Le rythme de croissance de la population urbaine en Afrique reste l'un des plus élevés du monde, la part des citadins est passée de 14% en 1950 à 40% en 2018 (Abdourahmane Mbade Sène, 2018). D'ici 2050, les villes africaines recevront un supplément de 950 millions d'habitants, cette transition urbaine africaine pose d'importants défis. Car les villes africaines se développent le plus souvent sans bénéficier des politiques ou d'investissements à la hauteur de ces enjeux. L'aménagement et la gestion des villes en général ([OCDE]/ Club du Sahel) et de l'Afrique de l'Ouest [CSAO], 2020), et des équipements marchands en particulier, sont par conséquent des enjeux de développement prioritaires.

Dans ce chapitre, il est question de présenter l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, Mokolo, Mbankolo et Madagascar. Cette présentation s'articule autour de trois points : la nature de l'aménagement des dits marchés, les types d'aménagement des marchés et enfin les types d'activités commerciales dans les marchés.

1.1. LA NATURE DE L'AMÉNAGEMENT

La nature de l'aménagement des marchés dans la commune de Yaoundé II peut être appréhendée à partir de trois points : l'étalement spatial, les modes d'accès à l'espace marchand et les formes d'occupation de l'espace.

1.1.1. L'étalement spatial de l'occupation du sol entre 1990 et 2020

En tenant compte du taux moyen de croissance annuelle des villes au Cameroun qui est de 5 %, la population des citadins, d'ici 2050, sera de 75 %, le problème de l'accès à l'espace se pose (Tadjie, 2017) non seulement dans la ville en général mais aussi dans les espaces marchands. L'étalement spatial de l'occupation du sol dans la ville de Yaoundé a atteint un niveau impressionnant saturant ainsi le centre de la ville (Njouonang Djomo, 2019) et les équipements marchands. Dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II l'occupation du sol se présente comme suit.

Marché Mokolo

Le marché de Mokolo est l'un des marchés les plus anciens de la ville de Yaoundé. Créé en 1949 par un groupe de femmes « Bayam-Sellam » ressortissant de la région du Centre, le marché Mokolo est resté longtemps faiblement occupé. L'extension du marché s'est faite à partir des années 1980 sous l'action d'André Fouda, ancien délégué du gouvernement de la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY). Resté délégué du gouvernement de 1960 jusqu'à sa mort en 1981, ce dernier a permis la restructuration et la rénovation du marché Mokolo. D'abord il fit construire un marché couvert confirmant ainsi la nécessité du maintien de ce marché qui fut bientôt augmenté de structures légères, en bois, abritant les étals. Puis plus tard ces structures furent remplacées par des baraques boutiques en bois. La figure 5 ci-dessous nous présente l'étalement spatial du marché de Mokolo en 2021.

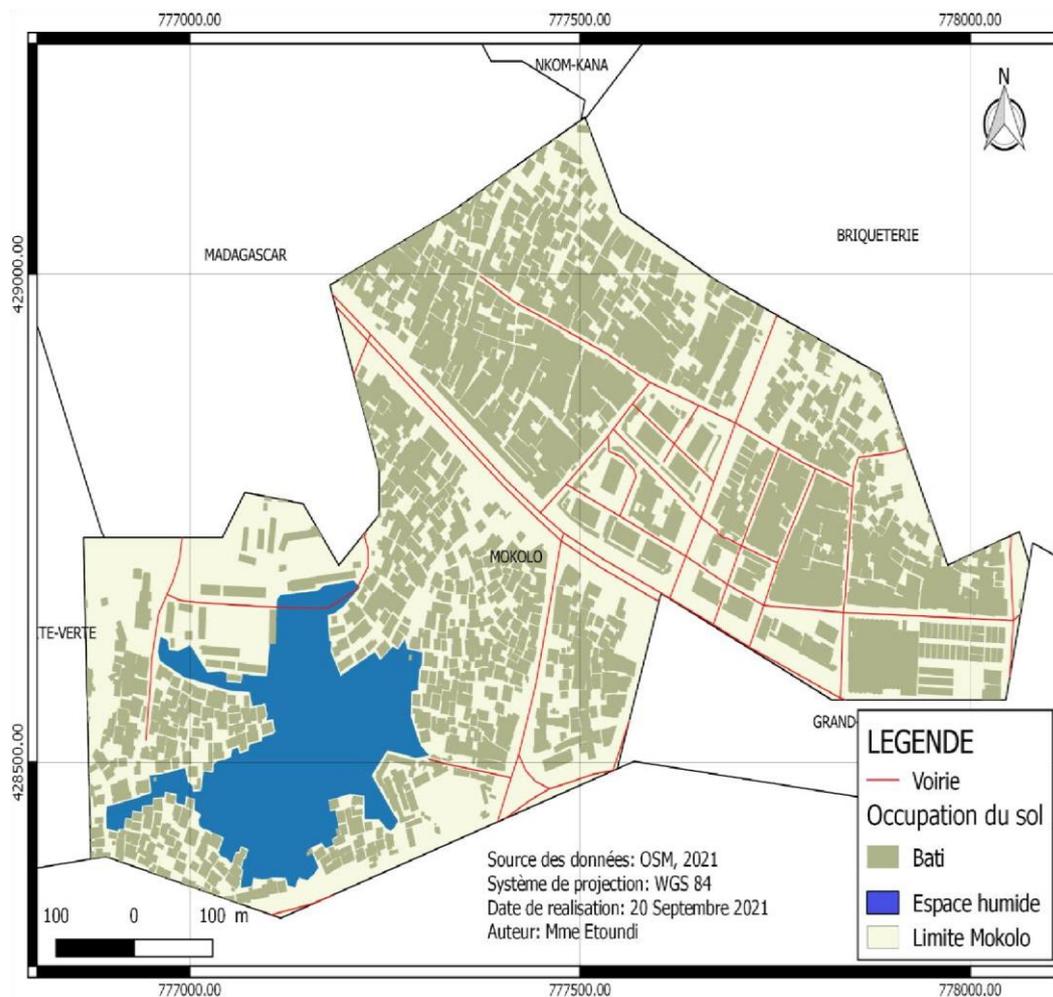


Figure 5 : L'étalement spatial de l'occupation du sol au marché de Mokolo

De nos jours, le marché de Mokolo est l'un des grands marchés de l'Afrique centrale avec une superficie de 10 ha et reconnu par la diversité des produits qui y sont vendus. Pour

le régisseur du marché, « *le marché Mokolo compte près de 10 000 commerçants* ». Cette extension s'est accompagnée d'une modernisation des infrastructures avec la construction des hangars et boutiques pour les commerçants. Ainsi le marché s'est agrandi avec l'urbanisation, les populations se sont installées et le marché aujourd'hui s'étale jusqu'au lieu-dit « *Mobile Messa* ». Le marché de Mokolo aujourd'hui va largement au-delà du marché du « *dedans* » qui possède une structure et des équipements pour accueillir les commerçants « *légaux* », ceux qui ont acquis légalement un emplacement pour couvrir le marché du « *dehors* » qui s'étend dans les rues avoisinantes avec des vendeurs « *illégaux* » (Poyau, 2005).

Marché 8^{ème} (Mbankolo)

Le marché 8^{ème} est l'un des principaux points d'acheminement, d'approvisionnement et de distribution en produits vivriers et de bétail dans la ville de Yaoundé. Ce marché, tel que le souligne le régisseur du marché, « *compte environ 700 commerçants* ». Il n'obéit à aucun plan d'urbanisme préétabli. Suite à l'urbanisation qui a accru l'effectif des commerçants, le marché est affecté sur le plan de l'organisation de l'espace. Cela rend la tâche difficile aux personnels de la mairie et à l'administration du marché. En effet, édifié sur un ancien marécage, cette situation est liée à la proximité de la nappe phréatique, le fort drainage de la zone, l'absence d'un système moderne d'assainissement des eaux, la réduction de la surface perméable, la situation en fond de vallée. L'inadéquation entre l'espace disponible et la croissance du marché est à l'origine d'une pression spatiale remarquable de la précarité. En effet les commerçants de ce marché s'installent partout, à côté des tas d'immondices, les commerçants qui vendent dans les brouettes, les pousses-pousses, dans les rues du marché et également le long de la voie publique. La figure 6 ci-dessous nous présente l'étalement spatial du marché de Mbankolo en 2021.



Figure 6 : L'étalement spatial de l'occupation du sol au marché de Mbankolo

Marché Madagascar

Le marché Madagascar est situé en plein carrefour, peut être qualifié de « *marché carrefour* ». La première occupation de cet espace comme espace marchand remonte vers les années 1982 avec un groupe de quatre femmes qui faisaient dans le commerce des produits vivriers et des fruits tel que le déclare une présidente d'association des commerçantes, « *Avant, le marché c'était seulement quelques commerçantes, quatre femmes qui avaient installé ici pour vendre des produits vivriers et des fruits. Le reste c'était encore que la brousse partout ici* ». C'est dire que l'urbanisation a contribué de façon significative à l'étalement progressive du marché. En outre cette dynamique spatiale a été également motivée par la CUY qui a construit des hangars pour abriter les commerçants comme le poursuit la présidente d'association des commerçantes, « *Par le biais et l'aide de l'ancien délégué du gouvernement de la communauté urbaine de Yaoundé, monsieur André Fouda, le marché a fini par être réellement créée avec la construction de deux hangars pour les installations mais plutôt du côté opposé de la route car avant nous étions installés en*

bordure de route sur le côté droit allant vers Mbankolo. Puis avec le temps qui passe, de nouvelles personnes se sont installées progressivement et chacun venait défricher sa parcelle et installait sa marchandise. Voilà comment le marché s'est étendu aujourd'hui. » Lors de la création du marché, ce dernier dénombrait environ quatre femmes avec leurs installations. Le reste de l'espace était la brousse, c'est donc réellement à partir de 2010 avec l'urbanisation que le marché s'est étendu. Ainsi la densité du nombre de commerçants à augmenter et aujourd'hui, d'après le régisseur du marché « *le marché de Madagascar compte près de 500 commerçants* ». La figure 7 ci-dessous nous présente l'étalement spatial du marché de Madagascar en 2021.

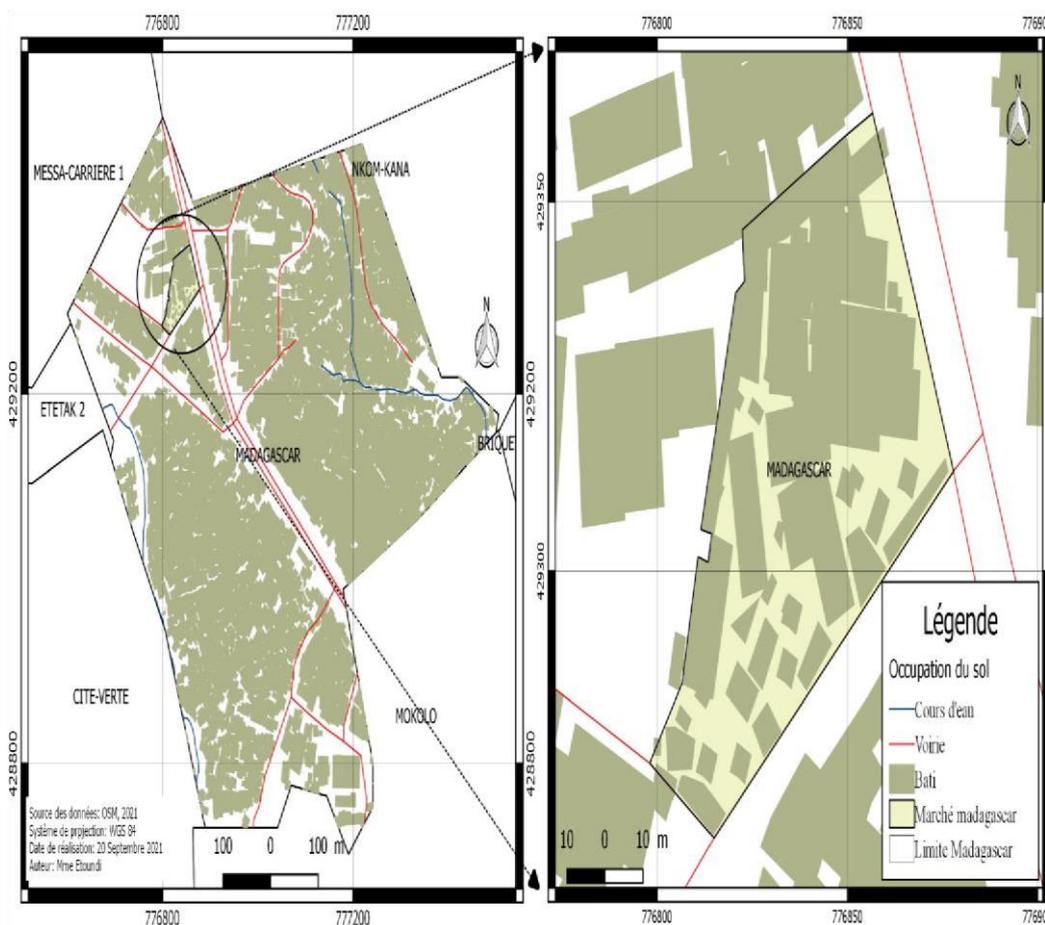
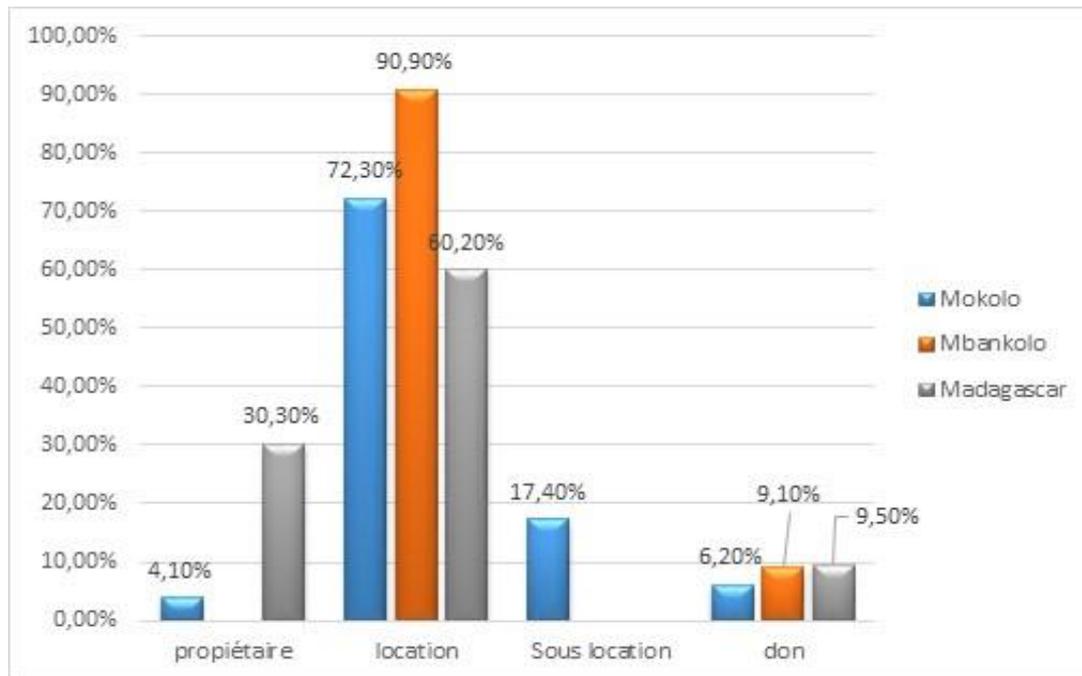


Figure 7: L'étalement spatial de l'occupation du sol au marché de Madagascar

1.1.2. Les modes d'accès à l'espace marchand

Le mode d'acquisition de l'espace est la façon donc l'espace de vente ou les comptoirs sont attribués aux vendeurs. Dans les trois marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé (CAY II), on observe quatre principaux modes d'acquisition de l'espace : la location, la sous location, les propriétaires et le don comme le souligne

Megniojo Yemele et al. (2020) à propos du marché de Bafoussam « *L'accès à l'espace marchand se fait selon diverses modalités. L'on peut distinguer plusieurs modes d'accès à l'espace (récapitulé comme suit : les propriétaires 23 %, les locataires 27 %, la sous location 24 %, l'accès gratuit 17 %, autres 9 %.)* » (p.253). La figure 8 ci-dessous nous présente les modes d'acquisition de l'espace dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 8 : Les modes d'acquisition de l'espace dans les marchés

À partir de la figure 8, on observe que le mode d'acquisition de l'espace le plus répandu est la location de l'espace. Paul, commerçant de produits manufacturés, souligne à propos « *Beaucoup de commerçants ici sont des locataires, ils louent l'espace qu'ils occupent, il y en a très peu qui ont acheté les espaces où ils vendent* ». Les résultats de l'enquête de terrain par questionnaire permettent de confirmer ces propos car, le nombre de locataires est largement supérieur aux autres modes d'acquisition de l'espace avec respectivement pour Mokolo, Mbankolo et Madagascar 72,30 %, 90,90 % et 60,20 %.

Cependant on peut observer que l'acquisition de l'espace de vente n'est pas toujours accompagnée des équipements nécessaires. Dans les trois marchés, les boutiques et les comptoirs ne sont pas toujours équipés dès l'acquisition du local, ce sont les commerçants eux-mêmes qui équiperont leurs locaux, « *la communauté urbaine vous donne la boutique, le*

reste c'est à votre charge. Vous devez vous-même aménager votre boutique comme vous souhaitez, [...], bien sûr que oui, les installations électriques c'est vous même qui le faites, ou vous-même vous cherchez votre technicien » (Paul, commerçant de produits manufacturés).

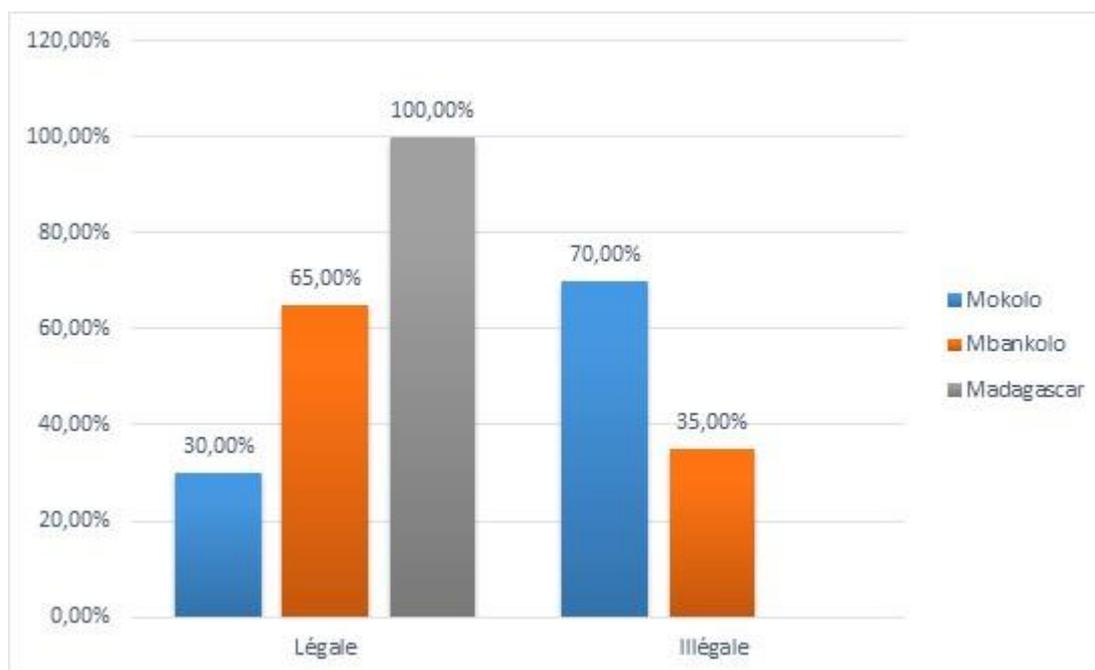
Le mode d'acquisition « *propriétaire* », concerne ceux qui ont acquis leurs espaces de vente soit par l'achat, soit par héritage d'un proche parent. Pour Florent, vendeur des tissus, « *l'intérieur de ma boutique est comme petit Paris ce sont les biens de mes enfants J'ai beaucoup investi ici et même si je ne suis plus là, mes enfants continueront à investir* ». La plupart du temps les responsables de ces espaces investissent davantage dans l'aménagement personnel de leurs espaces. Ce mode d'acquisition de l'espace représente 30,30 % au marché de Madagascar et 04,10 % au marché de Mokolo.

Le mode d'acquisition « *sous locataire* », concerne ceux qui ont acquis la location de l'espace de vente par un intermédiaire. Les installations concernées par la sous location sont pour la plupart des hangars et des boutiques. Dans les trois marchés à l'étude elle est beaucoup plus présente au Mokolo avec 17,40 % de commerçants sous locataires, contrairement aux autres marchés.

Le mode d'acquisition par le don, quel que soit le marché, est le moins représenté. On observe également de sous location au marché où elle n'existe pas et une présence relative des commerçants propriétaires dans les marchés de Madagascar soit 30,30 % et de Mokolo 04,10 %.

1.1.3. Les formes d'occupation de l'espace

Lorsqu'on parle des formes de l'occupation de l'espace, il s'agit des formes légales et illégales. Dans les marchés de la CAY II on retrouve deux formes d'occupation de l'espace, l'occupation légale et l'occupation illégale. La figure 9 ci-dessous présente les formes d'occupation de l'espace dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 9 : Les formes d'occupation de l'espace dans les marchés

La forme d'occupation légale, d'après la figure 9, est la plus répandue dans les trois marchés Mokolo, Mbankolo et Madagascar avec respectivement 70 %, 100 % et 100 %. En outre, on a pu observer que les commerçants concernés par la forme d'occupation légale sont ceux qui ont une ancienneté dans le marché comme le souligne Franck, vendeur de vêtements.

Dans ce marché, la plupart des commerçants ayant mis plus de deux ans qu'ils soient installés dans une boutique ou dans un hall ou encore sur un comptoir sont des commerçants légaux car la commune nous reconnaît comme des anciens. Et parfois si nous avons des difficultés à nous acquitter de nos taxes ils vont patienter car nous sommes des anciens. Moi par exemple je vends avec ma mère cela fait environ 10 ans que nous occupons cette boutique.

L'ancienneté s'avère donc être un révélateur de la forme d'occupation légale de l'espace, puisque par le seul fait que le commerçant ait mis du temps dans le marché, il est reconnu comme occupant légal.

Cette conception des faits peut être vérifiée dans la mesure où les personnes en charge du marché au quotidien l'admettent. Pour le percepteur du marché Mbankolo, « *je connais tous les commerçants qui s'installent dans ce marché surtout ceux qui sont permanents* ». Dans le même sens, le percepteur du marché Madagascar déclare, « *dans ce marché, tous ces commerçants sont sous ma charge et je les connais presque tous surtout que le marché a une petite superficie* ».

La forme d'occupation illégale de l'espace, bien qu'elle ne s'observe qu'à Mokolo dans notre échantillon soit 30 %, elle est également perceptible dans les autres marchés à l'étude. Au marché Mokolo, nombreux sont les commerçants qui se retrouvent dans cette catégorie, comme le souligne Sabine, vendeuse des vivres, « *Lorsqu'ils sont au courant de la descente des contrôleurs sur le terrain, ils sont obligés de s'enfuir en informant leurs collègues avec une voix grave parfois en langue « be ne va'a » qui signifie en langue « éton » « ils sont là ».* Et parfois tu vas voir il fera des jours sans plus vendre jusqu'à ce que le contrôle finisse d'effectuer les tours sur le site ». Bien souvent ces commerçants en situation d'occupation illégale de l'espace se retrouvent sur le long des rues, et parfois même à l'intérieur du marché occupant les voies destinées aux passages des clients et des véhicules effectuant les livraisons dans le marché. De prime à bord, ces commerçants causent même des engorgements sur des voies publiques. On retrouve parmi eux, ceux qui font des étalages à même le sol, d'autres dans des pousses-pousses ou brouettes et les commerçants ambulants. Ils sont souvent poursuivis par la police municipale qui emporte leurs marchandises.

Cette forme illégale d'occupation de l'espace est aussi présente au marché Mbankolo. Ces commerçants sont généralement ceux ayant un faible capital de commercialisation selon Chantale vendeuse des vivres « *La location de la boutique ou la construction d'un comptoir est couteuse parce que à cause de l'état du marché les comptoirs se cassent facilement surtout en saison de pluie du coup je me trouve à presque trois comptoirs par an pour cela, je préfère installer ainsi. Quand les superviseurs viennent, j'emballe rapidement et je m'en vais* ». Dans la même logique, le percepteur du marché souligne, « *Ceux qui s'installent de façon anarchique sont ceux qui occupent les abords de rues par les étals au sol et par les brouettes et pousses-pousses* ».

1.2. LES TYPES D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS

Les aménagements spécifiques en matière d'installations de vente et de stockage dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, faits à base de matériaux temporaires ou durables, se caractérisent par leur vétusté, leur précarité et la défaillance des services sociaux de base.

1.2.1. Les infrastructures, les équipements de vente et de stockage

Les infrastructures, les équipements de vente et de stockage dans les marchés de la commune de Yaoundé II se caractérisent par leur multiplicité et leur hétérogénéité, associée à

leur vétusté, et à leur précarité. On distingue deux principaux types de construction d'infrastructures de vente et de stockage : les constructions en matériaux provisoires et les constructions en matériaux définitifs tels que le montrent les figures 10, 11 et 12 ci-dessous :

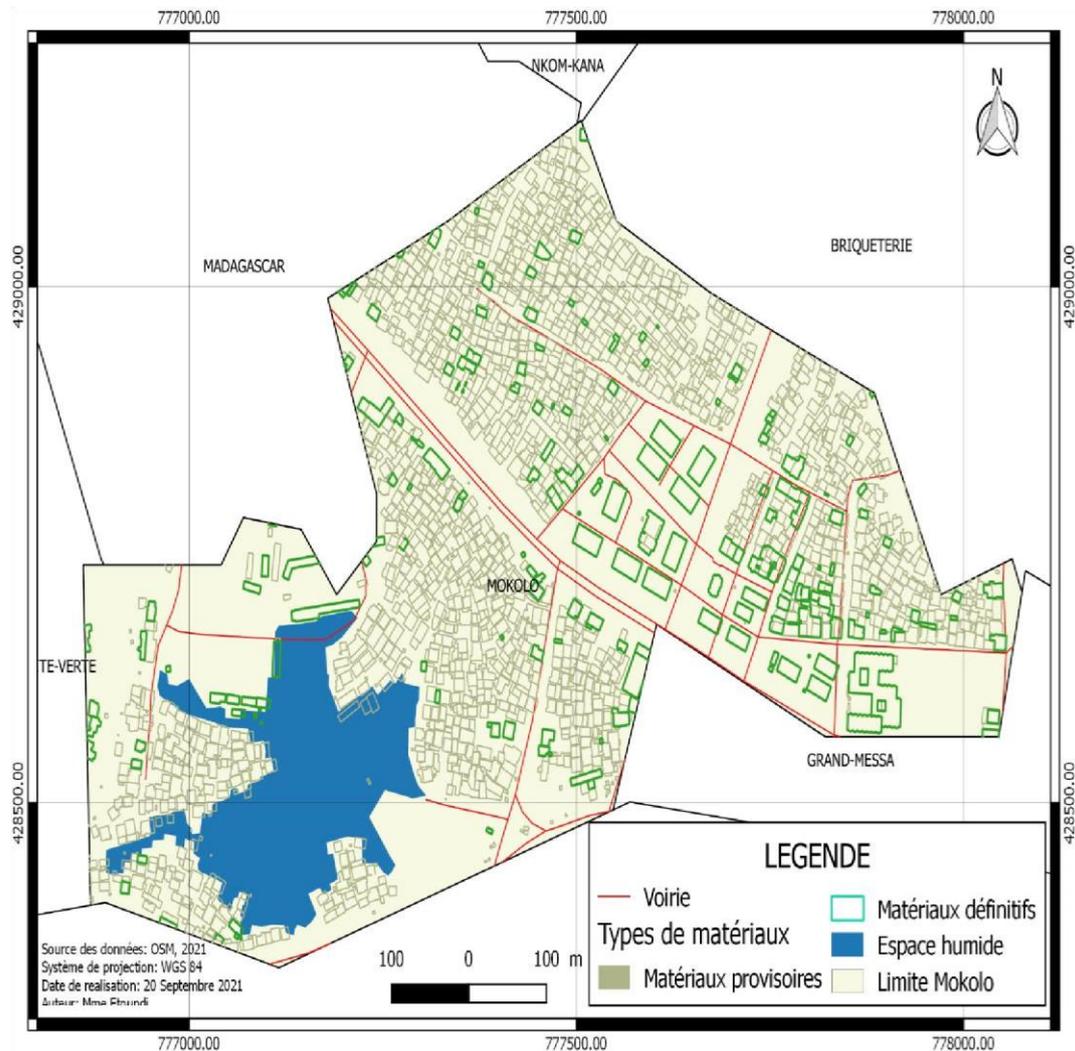


Figure 10 : Types de matériaux de construction au marché Mokolo

Les matériaux de construction au marché Mokolo sont de type définitif et provisoire. D'après la figure 10 on observe bien qu'au marché de Mokolo, les constructions en matériaux définitifs représentent à peine les 25 % du total des constructions alors les constructions en matériaux provisoires sont en très grand nombre soit environ 75 % du total des constructions.



Figure 11 : Types de matériaux de construction au marché Mbankolo

La figure 11 nous fait observer également qu'au marché de Mbankolo, les constructions en matériaux définitifs sont très peu représentées, environ 15 % du total des constructions alors les constructions en matériaux provisoires sont en très grand nombre soit environ 85 % du total des constructions.

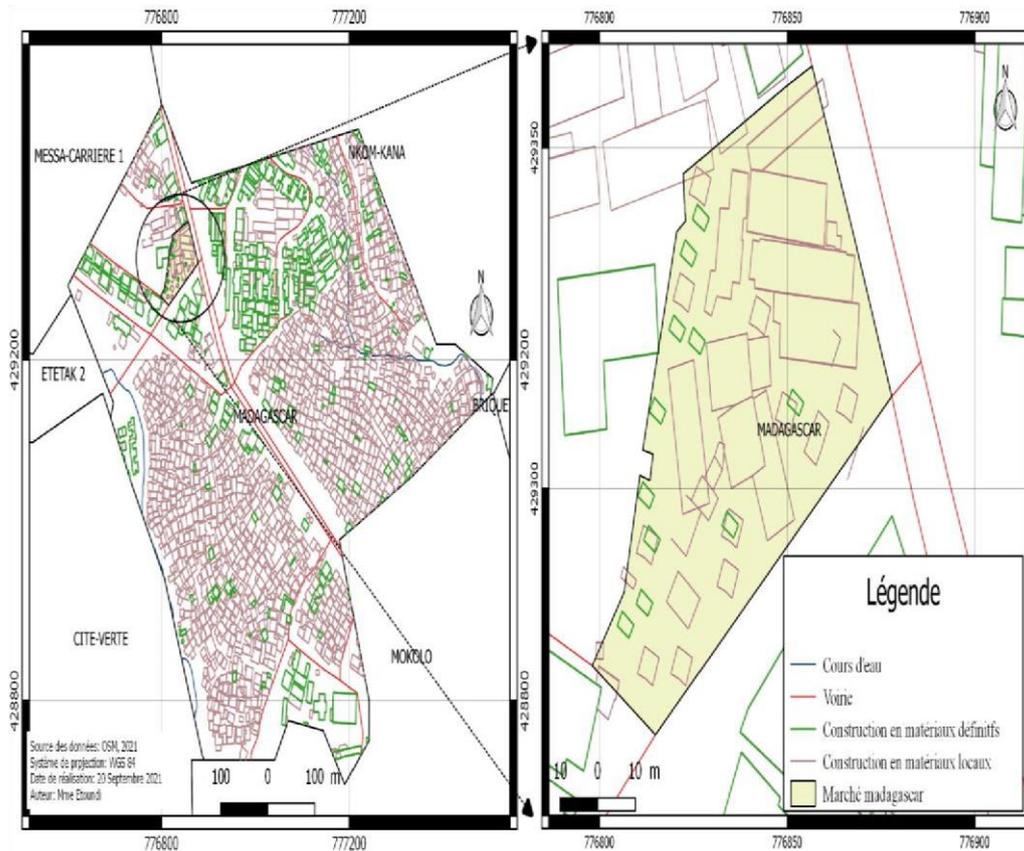
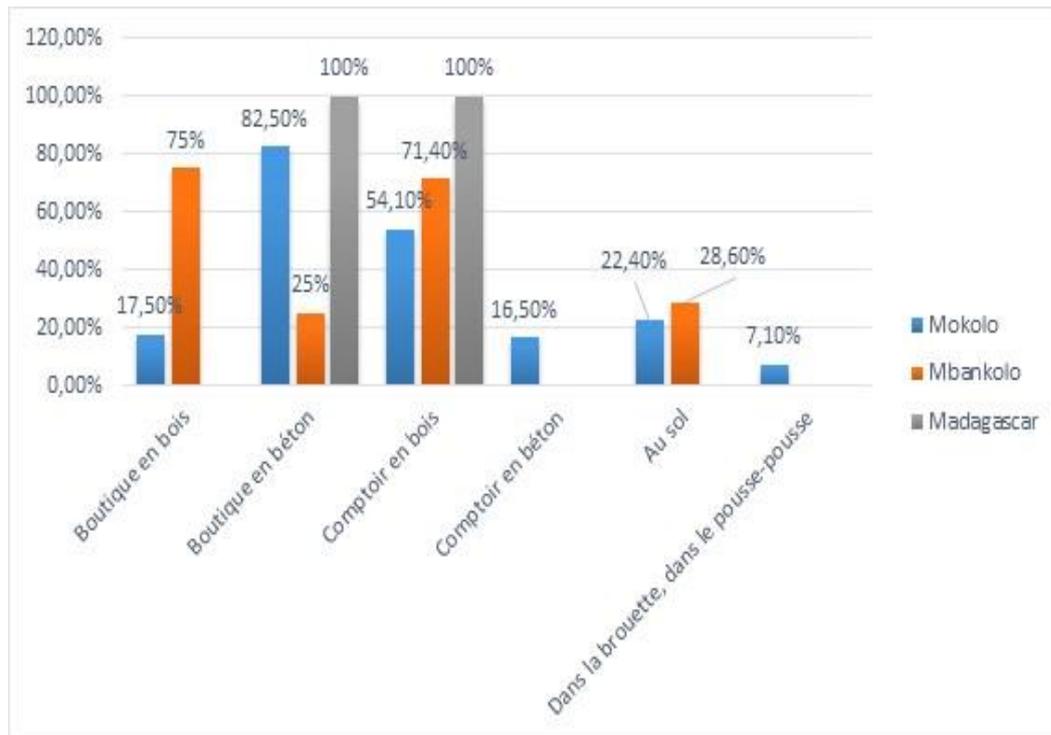


Figure 12 : Types de matériaux de construction au marché Madagascar

Dans la figure 12, nous observons le même scénario au marché Madagascar que dans les deux précédents marchés. Une surabondance des constructions en matériaux provisoires soit environ 90 % du total des constructions et environ 10 % des constructions en matériaux définitifs du total des constructions.

Par ailleurs, parmi les aménagements de vente, on distingue : les boutiques en béton, les boutiques en bois, les comptoirs en béton, les comptoirs en bois, les étalages dans les brouettes, les poushes-poushes et les étalages au sol. La figure13 montre qu'au marché de Madagascar on a autant de boutique que de comptoir, contrairement au marché Mokolo ou on a 15 % de plus de comptoir et au marché Mbankolo 27 % de plus de comptoir.

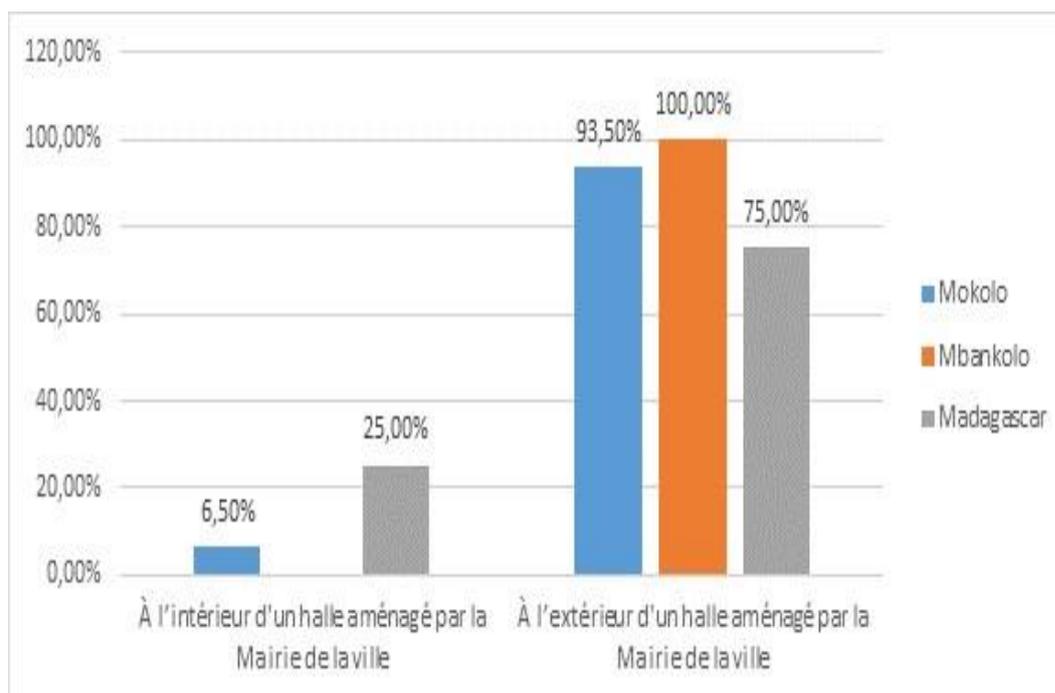


Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 13 : Les types d'infrastructures de vente

Parmi les commerçants ayant des comptoirs, au marché Mokolo on observe une forte prédominance des comptoirs en bois soit 54,10 % suivit de ceux qui installent au sol et dans les brouettes et les pousse-pousse 22,50 %. Les comptoirs en béton ne représentant que 16,5 %. Alors qu'au marché Mbankolo, les comptoirs en bois représentent 71,4 % et les installations au sol représentent 28,6 %. Au marché Madagascar tous les commerçants participants à l'enquête disposent d'un comptoir en bois (100 %).

En outre, on observe des halles dans un état très vieillissant et ne répondant plus à la demande sans cesse croissante des places de vente dans les marchés (figure 14).



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 14 : L'installation des comptoirs

D'après la figure 14, on peut observer que dans les marchés de Mokolo et de Madagascar, une large majorité des commerçants disposant des comptoirs se trouvent à l'extérieur d'une halle aménagée par la mairie de la ville, soit 93,50 % à Mokolo, 100 % à Mbankolo et 75 % à Madagascar.

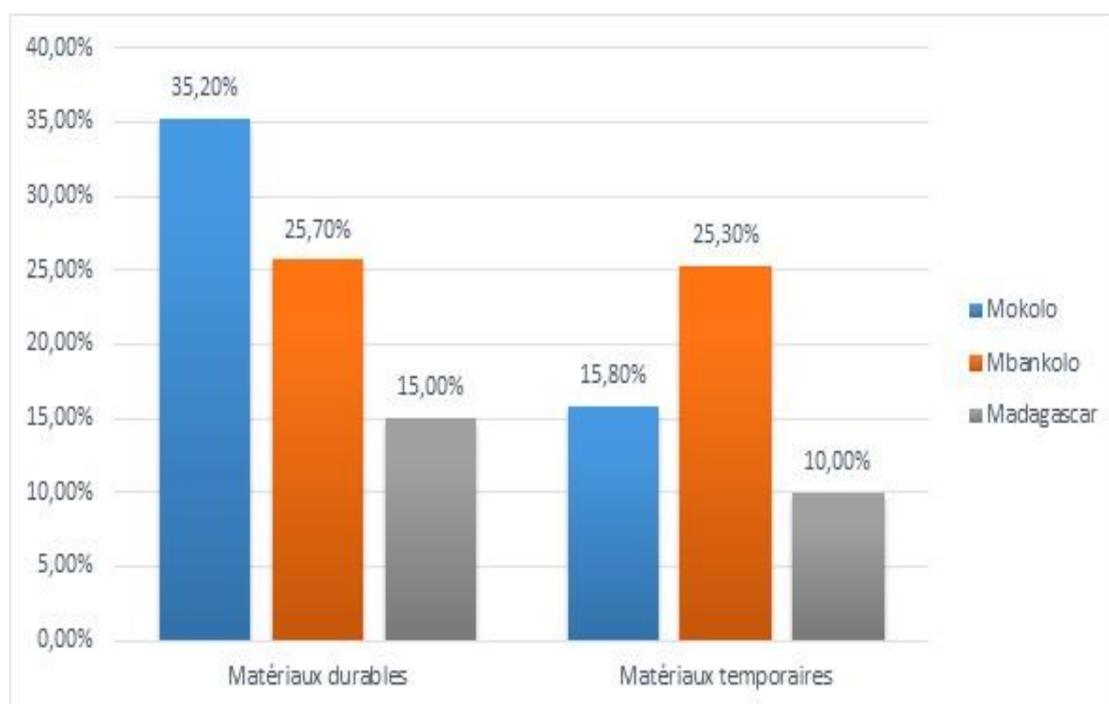
On peut aussi observer que la plupart des aménagements sont réalisés par les commerçants eux-mêmes comme le souligne Boris, vendeur de friperie, « depuis que je suis dans ce marché ; la majeure partie des installations de vente sont fabriquées par nous-même surtout ceux qui n'occupant pas les halls ».

S'agissant des infrastructures de stockage à Mokolo, Mbankolo et Madagascar, respectivement 42 %, 20,9 % et 10,5 % de commerçants ont déclaré qu'il existe des infrastructures de stockage des marchandises dans le marché.

Cependant ces infrastructures et équipements de stockage des marchandises observées dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II se caractérisent par leur vieillissement et leur insuffisance au vu de la croissance démographique des commerçants. Cette insuffisance d'infrastructures et équipements de stockage oblige bien nombre de commerçants à stocker les marchandises dans leurs habitations, et les transportent pour le marché quand le besoin s'installe, C'est ce que souligne Dagobert vendeur des ballots de sacs, « *c'est difficile*

pour nous les commerçants grossistes même la superficie de nos boutiques ne permet pas à ce que nous stockons nos produits. Les ramener à la maison chaque fois après un déchargement dérange vraiment. J'ai perdu beaucoup de produits à cause de ces navettes-là vraiment l'État devrait faire quelque chose pour éradiquer cela ». Par contre les mini grossistes disposent des boutiques ou des comptoirs avec des armoires de stockage de marchandises. Dans tous les trois marchés, on observe aussi la présence des magasins de stockage communs avec 05 à 10 commerçants par magasin. Dans les halles on observe une trentaine de commerçants qui stockent les marchandises à l'intérieure et les commerçants sont tous des locataires car ces espaces de stockage appartiennent à l'État et au bout du mois ils s'acquittent des taxes exigibles.

À la question de savoir le type de matériaux utilisé dans la construction des installations de stockage, deux types de matériaux ont été observés : les matériaux temporaires et les matériaux durables (figure 15).



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 15 : Le type de construction des installations de stockage

À partir de la figure 15, on observe les types de construction des installations pour ce qui est du marché Mokolo, Mbankolo et Madagascar, respectivement 35,20 %, 25,70 % et 15,20 % des répondants de notre échantillon estiment que les infrastructures de stockage sont faites en matériaux durables.

Par contre, respectivement 15,80 %, 25,30 % et 10 % des répondants de l'échantillon estiment que les infrastructures de stockage sont faites en matériaux provisoires.

1.2.2. L'accès aux services

L'accès aux services sociaux de base dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II n'est pas toujours aisé. Ces services se caractérisent par une insuffisance. L'accès aux services dans les marchés à l'étude a été saisi par cinq variables : l'existence de parkings pour les véhicules dans le marché, l'accès d'un véhicule de la police ou des sapeurs-pompiers dans le marché en cas d'incendie, l'accès au service d'énergie, l'accès au service de sécurité et l'accès au service d'entretien et de nettoyage.

L'existence de parkings pour les véhicules dans le marché

À partir des résultats de l'enquête de terrain, on peut observer qu'au marché Mokolo 96,7 % de commerçants déclarent qu'il existe des parkings pour les véhicules dans le marché. Cela va sans dire que les parkings ont bien été construits pour des commerçants ou des visiteurs dans le marché. Cependant, à la réalité, dans les marchés urbains, trouver de l'espace pour garer un véhicule dans le marché ou proche du marché est un véritable défi. Ce phénomène est observé aussi bien dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II que dans bien d'autres marchés de Yaoundé. Ce qui pose un problème de gouvernance de ces équipements, on note le laxisme des autorités en charge du marché qui favorise ou encourage bien nombre de commerçants à s'installer sur les espaces réservés aux véhicules, qui malheureusement sont des espaces interdits aux installations de commerce. Ce laxisme peut être dû aux intérêts égoïstes de ceux-ci, comme le souligne Majolie, vendeuse des mèches, « *je reconnais que cet endroit est interdit mais je n'ai pas pu avoir une place dans le marché et nous tous qui installons ici nous payons le ticket* ». La question de la sur occupation des espaces se pose ainsi avec acuité puisqu'elle apparait comme l'une des raisons de l'occupation des espaces destinées aux véhicules dans ces marchés.

Par contre dans les marchés de Mbankolo, c'est 81,8 % de commerçants qui ont déclaré qu'il n'existe pas de parkings pour véhicules dans le marché. Le contraste étant plus marqué au marché Madagascar où tous les commerçants participants estiment qu'il n'existe pas de parkings pour véhicules dans le marché.

L'accès d'un véhicule de la police ou des sapeurs-pompiers dans le marché en cas d'incendie

Dans la plupart des grands marchés urbains des villes en Afrique subsaharienne, l'accès aux véhicules de la police ou des sapeurs-pompiers en cas d'intervention est difficile surtout pendant les heures de pointe. C'est un véritable problème pour les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Au marché de Mokolo, 95,3 % de commerçants déclarent que suite à un incendie, un véhicule de la police ou des sapeurs-pompiers ne peut pas facilement les secourir. Ceci s'explique par l'occupation anarchique des espaces par les commerçants, l'obstruction des voies principales, des ruelles intérieures des marchés par les installations des commerçants. Cet état des choses rend difficile non seulement l'entrée des véhicules de livraison de marchandises mais aussi le passage des véhicules soit des sapeurs-pompiers soit de la police en cas d'intervention à un incendie. Lors des interventions d'urgence, les véhicules des sapeurs-pompiers et de la police se trouvent obligés de monter sur les installations et les marchandises.

En effet, le marché est accessible tôt le matin dans l'intervalle 5h30-7h30 car les voies sont encore libres les commerçants n'ont pas encore fait des installations. On peut observer qu'à l'intervalle de cette heure, les véhicules de livraisons des marchandises effectuent avec aisance des opérations à l'intérieur du marché. Cependant, à partir de 8h30, les voies d'accès des véhicules dans le marché sont occupées par les commerçants. Souvent, les véhicules de livraisons de marchandises se trouvent obligés de stationner dans les quartiers environnants des marchés dans l'optique d'attendre la fermeture du marché afin de faire des livraisons (18h) (planche 1).



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 1 : Accessibilité au marché de Mokolo

Sur cette planche photo 1, il s'agit de la présentation de la même rue à l'intérieur du marché Mokolo à des heures différentes de la journée. Sur la photo (A), nous sommes aux environs de 6h30 mn du matin, la rue est vide, sinon occupé comme espace de jeux de football par des jeunes. Alors que sur la photo (B) nous sommes aux environs de 10h et la rue est occupée par les commerçants déjà installés.

Au marché Mbankolo, tous les commerçants interrogés (100%) déclarent que suite à un incendie, un véhicule de la police ou des sapeurs-pompiers ne peut pas facilement les secourir.

Ceci s'explique par le mauvais état du marché. En effet, le marché d'une part est en pleine construction et d'autre part, il est construit sur un marécage. C'est la raison pour laquelle l'accès au marché est difficile pour les véhicules des sapeurs-pompiers ou de la police en cas d'incident, Lisette, vendeuse de tomates, déclare fort à propos, « dans ce marché l'eau coule partout je prends la peine de laver ma bâche chaque jour car il Ya aussi trop de boue et c'est compliqué pour nous lorsque des véhicules font des livraisons ils sont obligés de garer loin de l'autre cote du marché garer devant les maisons des gens pour décharger vraiment l'état doit faire quelque chose pour que le marché soit moderne ». Contrairement dans les marchés de Mokolo et Mbankolo, au marché de Madagascar tous les commerçants (100%) ont déclaré que suite à un incendie, un véhicule de la police ou des sapeurs-pompiers peut facilement les secourir. Ceci s'explique par le fait que dans ce marché, d'une part on observe une faible occupation de l'espace, et d'autre part, ce marché est favorisé par son emplacement, situé dans un carrefour.

L'accès au service d'énergie

La distribution de l'énergie électrique dans les marchés de la commune de Yaoundé II est assurée par la société en charge de l'électricité au Cameroun (ENEO). Elle se fait par des câbles électriques qui sont suspendus à des poteaux le long des rues et à l'intérieur du marché. L'accès à une source d'énergie par les commerçants dans les marchés de la commune de Yaoundé II n'est pas aisé. Car moins de la moitié de nos enquêtés dans les trois marchés sont connectés à une source d'énergie ce qui marque une insuffisance d'accès à ce service.

Parmi les commerçants possédant une boutique, au marché Mokolo 48% de commerçants seulement sont connectés à une source d'énergie. Au marché Mokolo, 36,4% de commerçants et au marché Madagascar 37,5 % de commerçants.

L'accès au service de sécurité et de gardiennage

La question de la sécurité et du gardiennage des marchandises dans les marchés de commune de Yaoundé II reste une épine aux pieds des structures en charge des marchés et un véritable défi pour les commerçants. Les résultats d'enquête de terrain montrent qu'au marché Mokolo, 88.7% des commerçants enquêtés estiment que le service de gardiennage et de sécurité est présent mais insuffisant par rapport à la taille du marché. À propos, Salomon grossiste des tissus souligne, « *dans un marché comme Mokolo les commerçants ne devraient plus être victimes des cambriolages et vols dans les boutiques les agents de la commune doivent s'arranger pour renforcer encore plus le nombre d'agents de sécurité ou de gardiens car c'est un marché qui est trop large et il y a beaucoup de boutique parfois à des millions de FCFA on souffre pour avoir ça donc faudrait pas jouer avec nos marchandises et la plupart comme vous voyez ont des prêts à la banque et dans les réunions* ».

Au marché Mbankolo, 72,07% des commerçants enquêtés déclarent que ce service n'est pas satisfaisant. Cependant, les commerçants s'organisent pour maintenir la sécurité dans presque tous les secteurs des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. On observe des services de gardiennage de jour comme de nuit pour maintenir la sécurité. Bien de commerçants ont des gardiens privés devant leurs boutiques pour veiller à la sécurité des marchandises.

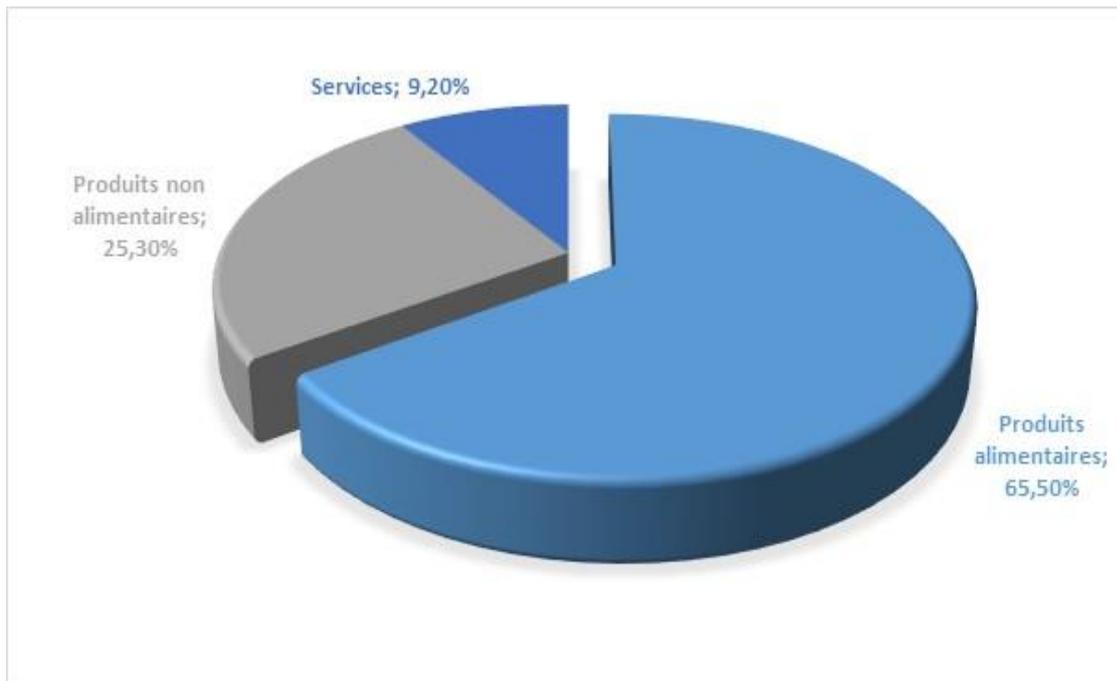
L'accès au service d'entretien et de nettoyage.

Dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, le service de nettoyage laisse à désirer, excepter le marché Mokolo qui abrite réellement des services sanitaires pour des commerçants et les usagers. On retrouve des latrines équipées malgré qu'ils soient vieillissants et insatisfaisants. En effet, ces services sont insuffisants et plus souvent très coûteux à l'endroit des commerçants. Ce qui explique les résultats de nos enquêtes de terrain.

Dans les marchés de Mbankolo et Madagascar, tous les commerçants (100 %) estiment que le service d'entretien et de nettoyage dans leur marché n'est pas satisfaisant. Alors qu'au marché de Mokolo, un peu plus de la moitié soit 58, 7 % de commerçants participants estiment que le service d'entretien et de nettoyage dans leur marché n'est pas satisfaisant. Ce qui explique le mécontentement de certains commerçants qui réclament leurs droits, « *ce marché vraiment je ne comprends pas son fonctionnement nous payons les impôts et les services sanitaires ce n'est pas normal* » (Édith, vendeuse des bananes plantains). Par contre au marché Mbankolo l'accès aux services d'entretien et nettoyage laisse à désirer du fait qu'il soit construit en matériaux provisoires et selon les commerçants dégagent à des heures de la journée des odeurs nauséabondes. On note là l'incompétence des autorités en charge.

1.3. LES TYPES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le type de produits commercialisés dans un marché constitue un élément majeur à prendre en compte dans la compréhension de son existence et de son fonctionnement (Maximy, R., 1987). En matière de commercialisation des produits, les marchés de la commune de Yaoundé II se caractérisent par un environnement commercial très diversifié et spécialisée. On distingue, parmi les commerçants, ceux qui sont spécialisés dans la vente en gros, les intermédiaires et la vente en détail, bien que certains font les trois types de vente à la fois. Les produits qu'on y retrouve sont très diversifiés et peuvent être regroupés en trois grandes catégories à savoir, les produits alimentaires, les produits non alimentaires et les services comme le présente la figure 16.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 16 : Les types d'activités commerciales

À partir de la figure 16 on observe que, dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la vente des produits alimentaires domine le marché avec 65,50 %, puis les produits non alimentaires avec 25,30 %. En fin la vente des services à la personne qui est de 09,20 %.

1.3.1. Les produits alimentaires

Les produits alimentaires sont constitués des denrées alimentaires de base, des produits vivriers, des produits maraîchers, de la boucherie, de la poissonnerie, des poulets, des fruits de mer, des poulets et œufs.

Marché Mokolo

Au marché Mokolo, la vente des produits alimentaires, d'après la nouvelle organisation du marché en secteur et par type d'activité, regroupe deux secteurs. Le secteur des produits vivriers regroupe les denrées alimentaires de base, les produits maraîchers et les féculents. Le secteur de la boucherie, poissonnerie et charcuterie regroupe, les viandes, les poissons, les fruits de mer, les poulets et les œufs. Ces produits alimentaires se vendent aussi bien en gros qu'en détails

Marché Mbankolo

Au marché Mbankolo, la majorité des commerces concerne la vente des vivres frais (produits maraichers, les pommes, les carottes, ...). Le marché Mbankolo est l'un des marchés spécialisés et reconnus pour ce type de produits. Beaucoup de commerçants des marchés voisins viennent s'en approvisionner. On y retrouve également les denrées alimentaires de base telles que la vente du riz, de l'huile On y retrouve le commerce du bétail (porc, chèvres, ...), le commerce de la volaille (poules, pigeons, œufs, ...) et quelques hangars de vente de la boucherie, des boutiques d'alimentation avec mini-poissonnerie. Ces produits alimentaires se vendent aussi bien en gros qu'en détails.

Marché Madagascar

Le marché de Madagascar est un marché de la vente en détail. On y retrouve la vente des denrées alimentaires de base, les produits vivriers, les produits maraichers. Quelques hangars de boucherie et quelques mini-poissonneries.

1.3.2. Les produits non alimentaires ou produits manufacturiers

Les produits non alimentaires concernent les produits de l'habillement et assimilés, les matériels électroniques, électroménagers et de la petite quincaillerie, la sauvette et les produits de l'imprimerie.

Marché Mokolo

Au marché Mokolo, d'après la nouvelle organisation du marché en secteurs d'activités commerciales, quatre secteurs sont concernés par la vente des produits non alimentaires.

Le secteur habillement qui regroupe la vente des vêtements, de la friperie, des layettes, des chaussures, des tissus, des parfumeries, des produits cosmétiques.

Dans le secteur des matériels électroniques, électroménagers et de la petite quincaillerie, on retrouve, les produits de la téléphonie, de l'informatique, de l'audiovisuel, des ustensiles de cuisine, des appareils électroménagers, des appareils d'entretien domestique, les matériels de construction et d'entretien et autres.

Le secteur de la sauvette, regroupe les vendeurs ambulants pour la plupart. Généralement ce sont des vendeurs qui occupent les voies publiques telles que les abords des marchés, les allés intérieurs des marchés.

Le secteur de la bouquinerie et de la papeterie ou on retrouve les produits tels que, les fournitures scolaires, les fournitures de bureaux, les fournitures informatiques et les papiers.

Marché Mbankolo

Au marché Mbankolo, on retrouve quelques petites quincailleries, car les produits alimentaires dominent le marché.

Marché Madagascar

Au marché Madagascar, les produits non alimentaires concernent le secteur de l'habillement qui regroupe la vente des vêtements, de la friperie, des layettes, des chaussures, des tissus, des parfumeries, des produits cosmétiques.

1.3.3. Les services

Parmi les activités commerciales, on distingue aussi les services tels que, la coiffure, la couture, les meuniers, la soudure, la sérigraphie, le secrétariat bureautique, la petite restauration, la braise du poisson et de la viande, la vente de boisson et le repassage des vêtements. Cependant, on peut observer que le développement incontrôlé de certaines activités telles que la petite restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements dans des espaces communs aux autres activités commerciales est susceptible d'accroître les risques d'incendies.

Marché Mokolo

Au marché Mokolo, d'après la nouvelle organisation du marché en secteurs d'activités commerciales, c'est le secteur des petits métiers qui est concerné par les services. Dans ce secteur, on y retrouve, des savetiers, des coiffeurs, des tailleurs, des soudeurs, des sérigraphes, des secrétariats bureautiques, des calls boxeurs, des prestataires de beauté, des manutentionnaires, la petite restauration, la vente de boisson et les meuniers (des personnes qui travaillent aux moulins à écraser).

Marché Mbankolo

Au marché Mbankolo, les services concernent également les manutentionnaires, la petite restauration et boisson, la braise de poisson, des savetiers, des coiffeurs, des tailleurs, des soudeurs, des sérigraphes, des secrétariats bureautiques, des calls boxeurs, des prestataires de beauté, et les meuniers (des personnes qui travaillent aux moulins à écraser).

Marché Madagascar

Au marché Madagascar, les services concernent, la coiffure, la couture, les calls boxeurs, des prestataires de beauté, des manutentionnaires, la petite restauration, la vente de boisson et les meuniers (des personnes qui travaillent aux moulins à écraser).

Conclusion

Dans ce chapitre, l'objectif était de faire l'état des lieux de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle, l'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II montre une insuffisance et une vétusté des infrastructures et des équipements, une exigüité des espaces marchands et de circulation et des modes d'occupation anarchiques dans un environnement très fortement peuplé. Cette hypothèse a été confirmée par les résultats du terrain. En outre l'analyse de ces résultats fait observer un développement incontrôlé de certaines activités telles que la petite restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements dans des espaces communs aux autres activités commerciales, ce qui traduit un défaut d'organisation des diverses activités commerciales dans les espaces marchands en secteurs d'activités.

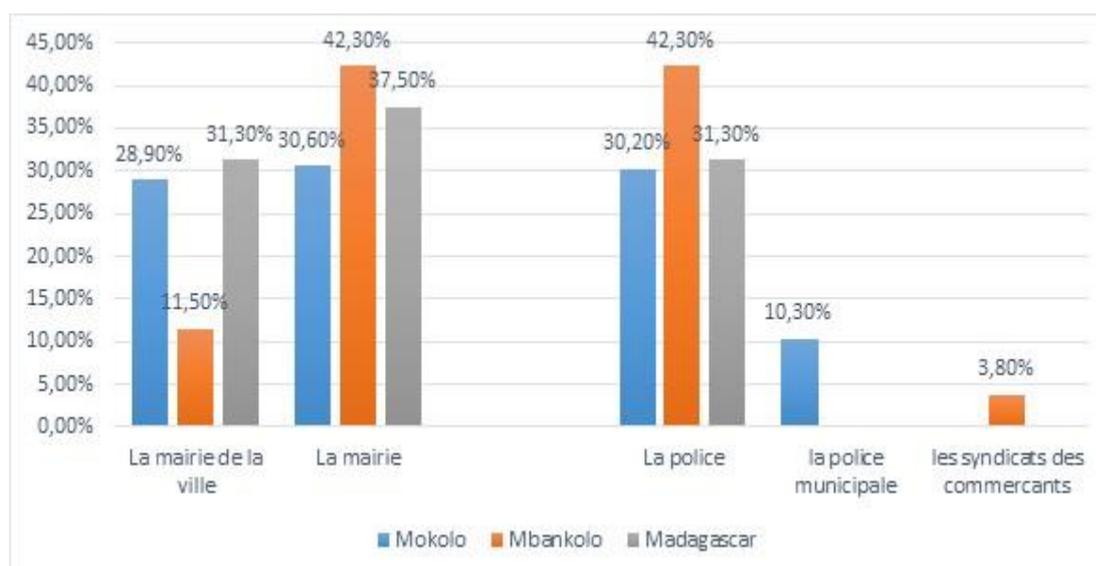
CHAPITRE 2 : LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II

Avec l'avènement de la décentralisation au Cameroun plusieurs textes de lois définissent le cadre d'application y relatif et rétrocèdent aux collectivités territoriales décentralisées certaines compétences, parmi lesquelles, la création et la gestion des espaces marchands. On peut citer notamment la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes (République du Cameroun, 2004b) et la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées (République du Cameroun, 2019).

Dans ce chapitre, il est question pour nous d'identifier les différents acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II et leurs rôles respectifs. Dans un premier temps, seront analysés les acteurs institutionnels et, dans un deuxième temps les acteurs privés et les acteurs commerciaux.

2.1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Les acteurs institutionnels regroupent tous les acteurs institués par l'Etat pour intervenir sur le territoire national avec une mission spécifique. Parmi ces acteurs, dans les marchés, on retrouve la mairie de la ville de Yaoundé, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, les forces de maintien de l'ordre (la police) et la protection civile. Ce sont également les acteurs les plus connus par les vendeurs des marchés (figure 17).



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 17 : Les acteurs des marchés connus par les vendeurs

D'après la figure 17, les acteurs des marchés les plus connus par les vendeurs au marché de Mokolo sont, la commune d'arrondissement de Yaoundé II (30,60 %), suivi de la police (30,20 %) et la mairie de la ville (28,90 %). Au marché de Mbankolo ce sont également, la commune d'arrondissement de Yaoundé II (42,30 %) et la police (42,30 %) ; la mairie de la ville n'est connue que pour 11,50 % de notre échantillon.

2.1.1. La mairie de la ville de Yaoundé

La mairie de la ville de Yaoundé, de son ancienne appellation « *Communauté urbaine de Yaoundé (CUI)* », est une collectivité territoriale décentralisée créée par le décret n° 87-1365 du 24 septembre 1987. Elle est composée de 07 communes d'arrondissement que compte la ville de Yaoundé. Elle est chargée de l'aménagement et de la gouvernance des infrastructures et équipement à caractère communautaire dans la ville de Yaoundé. Les lois N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes (République du Cameroun, 2004b) et, N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées (République du Cameroun, 2019), définissent les compétences de la mairie de la ville dans les espaces marchands. Notamment, la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes stipule en son article 110 que : « *Les compétences suivantes sont transférées à la communauté urbaine, à compter de la date de sa création :*

- *la création, l'entretien, la gestion des espaces verts, parcs et jardins communautaires ;*
[...];
- *la construction, l'équipement, la gestion ; l'entretien et la maintenance des équipements marchands d'intérêt communautaire, notamment les marchés, gares routières et abattoirs ;*
[...];
- *les plans de circulation et de déplacement urbains pour l'ensemble du réseau viaire »*

D'après cet extrait de texte de loi, la mairie de la ville est en charge de la construction et de la gestion des marchés ayant un intérêt communautaire. Il s'agit ici de la construction des infrastructures et leurs équipements (sanitaires, électrique, etc.). Elle est donc responsable des infrastructures (boutiques et hangars) et leurs attributions. Son rôle s'étend également à la collecte de certaines taxes et quittances jusqu'à l'occupation de l'espace commercial. La mairie de la ville est également en charge du respect de la loi en matière d'occupation de l'espace notamment de la non occupation des voies publiques afin de limiter l'engorgement sur les voies publiques.

Dans la gestion des équipements marchands, la mairie de la ville travaille en collaboration avec une administration dans chaque marché mise en place par elle.

L'administration du marché étant « *constituée d'un superviseur général c'est-à-dire un régisseur principal pour les grands marchés comme Mokolo, des superviseurs c'est-à-dire des régisseurs, des percepteurs, d'un président des commerçants et sauveteurs, et des chefs secteurs.* » (Régisseur de marché).

Le superviseur général du marché

Le superviseur général du marché est nommé par le maire de la ville de Yaoundé et joue le rôle d'administrateur du marché. Il coordonne les activités des différents superviseurs du marché.

Le superviseur du marché

Le superviseur du marché est nommé par le super maire de la ville de Yaoundé et joue le rôle d'administrateur d'un bloc du marché. Il a sous sa tutelle la police et les autres responsables du marché. Les principales attributions du superviseur du marché sont :

- Octroyer les espaces aux vendeurs ;
- Veiller à la propreté ;
- Veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour la sécurité des personnes et des biens ;
- Veiller à ce que tout le monde s'acquitte de ses droits de marché.
- Il joue le rôle de conciliateur en cas de conflits entre les différents commerçants du marché, avant de les diligenter au niveau de la police ou de la gendarmerie.

Le percepteur du marché

Le percepteur du marché est nommé par la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Comme son nom l'indique, c'est lui qui perçoit les recettes collectées par les agents de la mairie et veille aux respects par les usagers, des conditions d'accès au marché.

Les chefs de secteurs

Les chefs de secteurs ou encore chefs de blocs, sont des commerçants élus par les autres commerçants du marché appartenant au même secteur par voie d'élections. Ils appliquent les consignes du chef de poste de police en ce qui concerne la protection des servitudes et la propreté dans les secteurs du marché.

Le président des commerçants et sauveteurs

Le président des commerçants et des sauveteurs est nommé par le super maire de la ville de Yaoundé. Il assure la médiation directe entre les commerçants et la mairie de la ville.

Les agents de la police municipale

La police municipale est exercée par le maire de la ville tel que le prévoit l'article 216 en ses alinéas 1 et 2. Les agents de police municipale sont placés sous l'autorité du super maire de la ville, ils ont pour mission de faire appliquer les arrêtés de police du super maire en termes de prévention et du maintien de l'ordre dans les marchés.

2.1.2. La commune d'arrondissement de Yaoundé II

La commune d'arrondissement de Yaoundé II encore appelé mairie de Yaoundé II, est une collectivité territoriale décentralisée. Elle couvre 03 marchés que sont les marchés Mokolo, Madagascar et Mbankolo. Elle est chargée de l'aménagement et de la gouvernance des infrastructures et équipements marchands de son ressort territorial tel que le souligne la législation, notamment : la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes (République du Cameroun, 2004b) et la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation (République du Cameroun, 2004a). La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées stipule en son article 156 que : « *Les compétences suivantes sont transférées aux communes :*

- *la promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal ;*

[...];

- *la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;*

[...];

- *l'exploitation des substances minérales non concessibles. » (p.37).*

De ce texte de loi, la commune d'arrondissement de Yaoundé II est chargée de la construction, de la gestion et de l'entretien des équipements marchands. Elle est aussi donc responsable des infrastructures (boutiques et hangars) et leurs attributions. Son rôle s'étend également à la collecte de certaines taxes et quittances, jusqu'à l'occupation de l'espace commercial.

Cependant, en ce qui concerne les équipements marchands de la commune d'arrondissement de Yaoundé II que sont Mokolo, Mbankolo et Madagascar, la commune d'arrondissement de Yaoundé II travaille en collaboration avec la mairie de la ville qui est le principal gestionnaire. La commune ne pouvant recouvrer certaines taxes comme la taxe sur l'Occupation Temporaire de la Voie Publique (OTVP).

2.1.3. Les forces de maintien de l'ordre (la police)

Les forces de maintien de l'ordre notamment la police, dans ses missions, est chargé du maintien de l'ordre et de la paix publics, de la protection et de la sécurité publique particulièrement dans les agglomérations urbaines. C'est dans ce cadre qu'elle intervient dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Dans les marchés de la commune de Yaoundé II, la police est chargée d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle veille à ce que le règlement intérieur du marché soit respecté par les vendeurs, elle travaille avec le régisseur du marché pour protéger les servitudes et faciliter l'accès au marché. Dans la collecte des diverses taxes, elle intervient pour les refus de paiement comme le souligne un régisseur du marché « *c'est difficile avec ces commerçants d'aucuns engagent les bagarres avec les percepteurs au point de promettre la mort à cause du ticket qu'on lui demande de payer je fais appel à la police tout le temps pour les cas récalcitrants* ». Elles participent également dans le cadre des actions de déguerpissement des sauveteurs qui occupent les espaces non appropriés à la pratique du commerce. Il est mis en avant leur action dans le cadre des rafles et autres actions de déguerpissements organisés par l'administration du marché. Leur statut d'acteur primaire est ici lié à leur capacité de production de la violence directe. Ils sont aussi appelés « *awara* » *seront qualifiées d'« awara »* de type 2.

2.1.4. La protection civile

La protection civile au Cameroun est une mission régaliennne de l'Etat qui incombe au chef de l'Etat. « *Cette mission « régaliennne » consiste à assurer en permanence la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves, de calamités ou de catastrophes, ainsi que contre les effets de ces sinistres* » (Kam Yogo, E., p.314). Cette mission régaliennne du chef de l'état est mise en œuvre par la direction de la protection civile au ministère de l'administration territoriale.

Les missions de la protection civile sont mises en œuvre par le corps national des sapeurs-pompiers (CNSP), qui se présente comme étant le bras séculier de la protection civile au

Cameroun. Le corps national des sapeurs-pompiers, est une formation militaire interarmées spécifique de protection civile (Kam Yogo, 2018), il est placé sous l'autorité directe du ministre délégué à la présidence chargé de la défense et est mis pour emploi à la disposition du ministre de l'administration territoriale et du ministre du développement local.

Dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, le corps national des sapeurs-pompiers intervient dans le cadre des incendies dans les marchés.

2.2. LES ACTEURS PRIVÉS ET LES ACTEURS COMMERCIAUX

L'autonomie dont jouissent les collectivités territoriales décentralisées leur permet de créer des partenariats avec d'autres acteurs, étant donné la faiblesse des ressources dont elles disposent. C'est ce que le texte de loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées stipule en son article 10 ((République du Cameroun, 2019), « *Les collectivités Territoriales peuvent, dans le cadre de leurs missions, exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'État, les établissements publics, les entreprises du secteur public, parapublic et privé, les organisations de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par les lois et règlements en vigueur* » (p.3). C'est donc à ce titre que les acteurs privés et commerciaux interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

2.2.1. Les acteurs privés (concessionnaires)

Les marchés actuels de la commune d'arrondissement de Yaoundé II que sont Mokolo, Mbankolo et Madagascar sont gérés principalement par la mairie de la ville de Yaoundé. L'insuffisance des infrastructures et les dispositions du texte de loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, motivent la mairie de la ville à solliciter l'appui d'autres acteurs dans l'aménagement des marchés à savoir des entrepreneurs privés ou concessionnaires. Dans ces marchés, on distingue les entreprises de construction de bâtiments et les entreprises de collectes des déchets.

Les entreprises de construction des bâtiments

Les entrepreneurs privés qui investissent dans la construction des bâtiments dans les marchés de Yaoundé II, sont des personnes physiques ou morales qui créent des partenariats avec des collectivités territoriales en vue d'une meilleure gestion des espaces marchands, tel que le souligne Poyau Aurélie (2005), « *La tendance actuelle est à la gestion privée de type B.O.T (Built Operate and Transfer) ou collectivités locales et entrepreneurs privés s'entendent pour le*

financement, la construction et la gestion du marché sur un terrain public. L'entrepreneur s'occupe d'engager les frais nécessaires à la construction et à la gestion du marché qui deviendra la propriété de la collectivité en fin de bail ». Le partenariat consiste à ce que la collectivité territoriale met à la disposition du concessionnaire un espace, ce dernier recherche le financement, construit l'équipement marchand et assure la gestion pendant un temps afin d'entrer en possession de son investissement. À la fin ; il rétrocède l'équipement à la collectivité territoriale qui devient le propriétaire. Dans les marchés de Mokolo et Mbankolo, on retrouve ces opérateurs de construction des bâtiments devant abriter les boutiques des commerçants comme le souligne un coordonnateur des associations des commerçants et sauveteurs, « les concessionnaires ils demandent un espace a la communauté urbaine, maintenant ils construisent ils vendent aux commerçants et les commerçants payent les quittances a ces concessionnaires puis que le concessionnaire doit avoir un contrat avec la communauté urbaine qui lui a donné l'espace quand le commerçant paye chez lui, lui aussi il y a un argent qu'il doit donner à la communauté urbaine». Sur les marchés on peut observer les réalisations de ces opérateurs, la construction de certaines boutiques a été achevée et distribué aux vendeurs en 2020, d'autres encore sont en construction. Les planches 2 et 3 nous présentent les réalisations des concessionnaires en construction des bâtiments dans les marchés de Mokolo et Mbankolo.



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 2 : Quelques réalisations des concessionnaires en bâtiments au marché Mokolo

Sur cette planche 2, on peut observer les efforts de constructions faites pour améliorer les conditions de travail des commerçants par la mairie de la ville au travers d'un concessionnaire

en construction de bâtiments au marché Mokolo. Certaines boutiques ont déjà été livrées et distribuées aux commerçants (B). D'autres boutiques sont encore en construction (A).



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 3 : Quelques réalisations des concessionnaires en bâtiments au marché Mbankolo

Sur cette planche 3, on peut observer que des efforts de construction sont faits pour améliorer les conditions de travail des commerçants par la mairie de la ville au travers d'un concessionnaire en construction de bâtiments au marché Mbankolo. Certaines boutiques ont déjà été livrées et distribuées aux commerçants (B). D'autres boutiques sont encore en construction (A).

Les entreprises de ramassage des déchets

La gestion des ordures dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, comme dans toutes les villes du pays, est à la charge de la société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM). Les vendeurs des marchés collectent les déchets depuis l'intérieur du marché pour les déposer dans des bacs à ordures où à des emplacements précis prévue par Hysacam qui les ramasse plus tard selon son chronogramme (planche 4).



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 4 : Collecte des déchets par l'entreprise Hysacam

La planche 4 nous présente le ramassage des déchets par la société Hysacam au marché Mokolo (A) et au marché Mbankolo (B).

2.2.2. Les acteurs commerciaux

Les commerçants constituent un groupe d'acteurs clés des espaces marchands. Ils se regroupent par association ou en syndicats selon les typologies de commerces. On peut aussi les regrouper selon la catégorie de commerce bien que la classification des marchands ou des commerçants selon la distinction entre grossiste, demi-grossiste et les détaillants n'est pas évidente. On distingue :

Les commerçants

Les commerçants sont des vendeurs sur le marché qui possèdent des boutiques et payent régulièrement leurs taxes, « *ce sont ceux qui sont déjà au formel, ils ont progressé pour arriver au formel. Parce qu'un commerçant est un vendeur qui a une boutique ou même des boutiques* » (Coordonnateur des associations des commerçants et des sauveteurs). Parmi les commerçants on distingue :

Les grossistes qui sont des commerçants qui traitent de très grandes quantités de produits et les fournissent à d'autres commerçants qui vont revendre. On retrouve aussi les demi-grossistes

Les détaillants qui sont des commerçants qui achètent pour revendre. Ils sont caractérisés par l'extrême faiblesse de leurs capitaux commerciaux. Les quantités étant journalièrement commercialisées sont de ce fait toujours limitées. Ils sont fortement dépendants du crédit accordé par le grossiste, ce qui les empêche de jouer entre plusieurs grossistes ou fournisseurs selon les saisons ou l'état du marché pour pouvoir obtenir le « *meilleur prix* »

Les vendeurs à la sauvette

Les vendeurs à la sauvette, sont des personnes qui exercent sur le marché avec ou sans autorisation et qui ne paient pas pour la plupart ni taxes, ni patente. Comme le souligne cet « *les sauveteurs ce sont ceux que vous voyez là, certains ont des étalages et d'autres n'ont pas de place fixe. Ce sont ceux qui sont de l'informel* » (Coordonnateur des associations des commerçants et des sauveteurs). Ce sont des commerçants sédentaires ou non, qui vont de place en place et de secteur en secteur à l'intérieur et à l'extérieur du marché. Dans les marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II les commerçants et les sauveteurs participent à l'aménagement des marchés par l'occupation de l'espace (légale ou illégale), la construction des installations de vente en matériaux provisoires, l'installation des équipements électriques de façon anarchique et avec des matériaux précaires, le nettoyage du marché et la sécurisation des marchandises par les gardiens de nuit.

Tableau 4 : Les acteurs de l'aménagement des marchés de la CAY II

Acteurs de l'aménagement	Interventions sur le marché
Acteurs institutionnels	
La Mairie de la ville	Elle est le principal gestionnaire du marché. Elle s'assure de la construction, de l'équipement, de la gestion et de la maintenance des équipements marchands.
La Commune d'arrondissement de Yaoundé II	Elle travaille en collaboration avec la mairie de la ville qui est le principal gestionnaire.
La protection civile (Corps National des Sapeurs-Pompiers, CNSP)	Le corps national des sapeurs-pompiers intervient dans le cadre des incendies dans les marchés
La police	Elle est chargée d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle veille à ce que le règlement intérieur du marché soit respecté par les vendeurs, elle travaille avec le régisseur du marché pour protéger les servitudes et faciliter l'accès au marché.
Acteurs privés et acteurs commerciaux	
Les Concessionnaires de construction des bâtiments	La mairie de la ville met à la disposition du concessionnaire un espace, ce dernier recherche le financement, construit l'équipement marchand et assure la gestion pendant un temps afin de rentrer en possession de son investissement. Puis rétrocède l'équipement à la mairie de la ville qui en devient le propriétaire.
Le Concessionnaire de ramassage des déchets	Le concessionnaire Hysacam procède au ramassage des déchets depuis les points de dépôt dans les marchés.
Les commerçants	Les commerçants procèdent au nettoyage du marché et la sécurisation des marchandises à travers les gardiens de nuit.

Source :A. V.Djokam, 2020

Conclusion

Dans ce chapitre, l'objectif était d'Identifier les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle, deux catégories d'acteurs interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Les acteurs institutionnels que sont la mairie de la ville, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la protection civile et la police ; les acteurs privés et les acteurs commerciaux constitués des entreprises de construction des bâtiments, des entreprises de ramassage des déchets et des vendeurs du marché. Cette hypothèse est vérifiée par les résultats du terrain. En outre l'analyse de ces résultats montre que la mairie de la ville étant le principal gestionnaire des marchés actuels de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, il en ressort qu'il reste le principal acteur de l'aménagement de ces marchés. Et que l'absence de coordination des actions des acteurs et de dialogue entre les différents acteurs conduit à des interventions isolées et inefficaces dans l'amélioration de l'aménagement des marchés.

Conclusion partielle

La première partie de ce travail porte sur l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Deux objectifs, structurés en chapitres, sont visés dans cette partie, le premier étant de présenter l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II et le deuxième de présenter les catégories d'acteurs qui y interviennent dans ces marchés et leurs rôles respectifs.

Le premier chapitre présentant l'état d'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, valide notre hypothèse de départ selon laquelle, l'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II montre une insuffisance et une vétusté des infrastructures et des équipements, une exigüité des espaces marchands et de circulation et des modes d'occupation anarchiques dans un environnement très fortement peuplé. Par ailleurs, l'analyse des résultats de terrain soulève un défaut d'organisation des diverses activités commerciales dans les espaces marchands puisqu'on observe un développement incontrôlé, dans des espaces communs, de certaines activités telles que la petite restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements.

Le deuxième chapitre identifie les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. À l'analyse, plusieurs acteurs interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Le principal acteur et gestionnaire est la mairie de la ville. À ses côtés on retrouve la commune d'arrondissement de Yaoundé II qui apporte par moments un soutien aux commerçants. La protection civile intervient en cas d'incendies aggravés à travers les sapeurs-pompiers et la police assure le maintien de l'ordre public. Les acteurs privés (entreprises de construction des bâtiments, entreprises de ramassage des déchets) dans un partenariat avec la mairie de la ville interviennent pour accroître l'offre de ce dernier en infrastructure et services. Enfin les acteurs commerciaux constitués des vendeurs des marchés.

Cependant on observe une absence de coordination des actions des acteurs et de dialogue entre les différents acteurs des marchés d'où des interventions isolées et inefficaces dans l'amélioration de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

**DEUXIÈME PARTIE : LES
INCENDIES ET LES RISQUES
D'OCCURRENCES DANS LES
MARCHÉS DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDÉ II**

La deuxième partie de ce travail aborde les incendies et les risques d'occurrence dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Elle est constituée de deux chapitres, le premier chapitre porte sur les incendies à répétition observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Le deuxième quant à lui analyse les facteurs de risques des incendies dans les marchés.

Le premier chapitre fait une rétrospective des incendies à répétition observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Le chapitre est structuré en deux points. Le premier présente quelques incendies observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, leurs origines et leur ampleur, alors que le deuxième présente leurs conséquences.

Le deuxième chapitre quant à lui analyse les facteurs de risques d'incendies. Ce chapitre est structuré en deux points. Le premier point analyse de quelle manière la précarité des infrastructures et des équipements constituent des facteurs de risque d'incendies dans les marchés. Alors que le deuxième point quant à lui examine de quelle manière la surpopulation et l'anarchie des installations de commerce constituent des facteurs de risque des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

CHAPITRE 3 : DES INCENDIES À RÉPÉTITION

La récurrence des incendies dans les espaces marchands en Afrique, au Cameroun et particulièrement dans la ville de Yaoundé suscite encore des questionnements. Les causes et les conséquences de ces incendies demeurent encore peu élucidées et constituent un poids énorme tant pour les commerçants que pour les collectivités territoriales décentralisées qui sont chargés de la gouvernance de ces espaces marchands. Pour chaque incendie déclaré dans ces marchés, une enquête est ouverte mais les résultats de ces enquêtes n'ont jamais été rendus publics. En outre, au-delà des incendies déclarés officiellement, c'est-à-dire de grande ampleur, il existe des départs de feux vite maîtrisés par les vendeurs dans ces marchés. Ainsi nous considérons dans ce travail comme incendie tout départ de feux, aggravé ou non, observé dans ces marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

Ce chapitre tente donc de cerner auprès des vendeurs, ces incendies, leurs origines et leurs conséquences dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Le chapitre est structuré en deux moments. Le premier moment examine quelques incendies observés dans les marchés, leurs origines et leur ampleur, alors que le deuxième présente leurs conséquences.

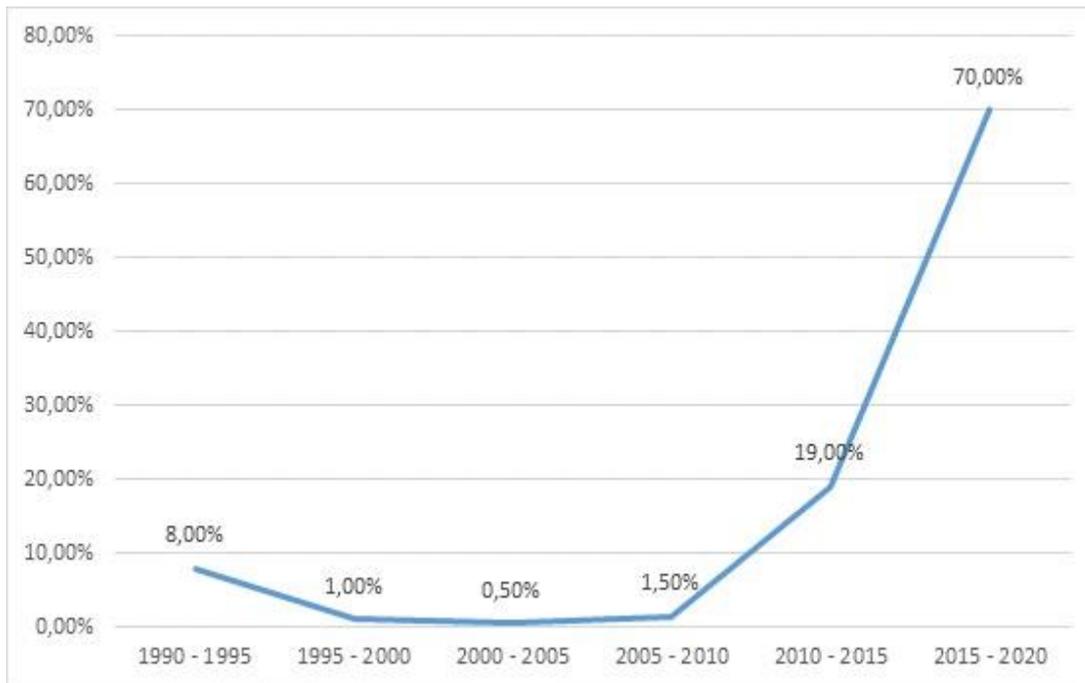
3.1. LES INCENDIES DANS LES MARCHÉS ET LEURS ORIGINES

Depuis les années 2005 le rythme de survenance des incendies est resté préoccupant dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, cependant les vendeurs dans ces marchés identifient plusieurs origines.

3.1.1. La récurrence des incendies dans les marchés

La délimitation temporelle de cette recherche va de 1990 à 2020 du fait que la commune d'arrondissement de Yaoundé II est créée par décret présidentiel en 1987.

Ayant pris en compte l'ancienneté des vendeurs dans les marchés, il leur a été demandé d'identifier les périodes durant lesquelles ils avaient observé le phénomène des incendies dans leurs marchés. La figure 18 ci-dessous présente les périodes d'observation des incendies au marché de Mokolo.

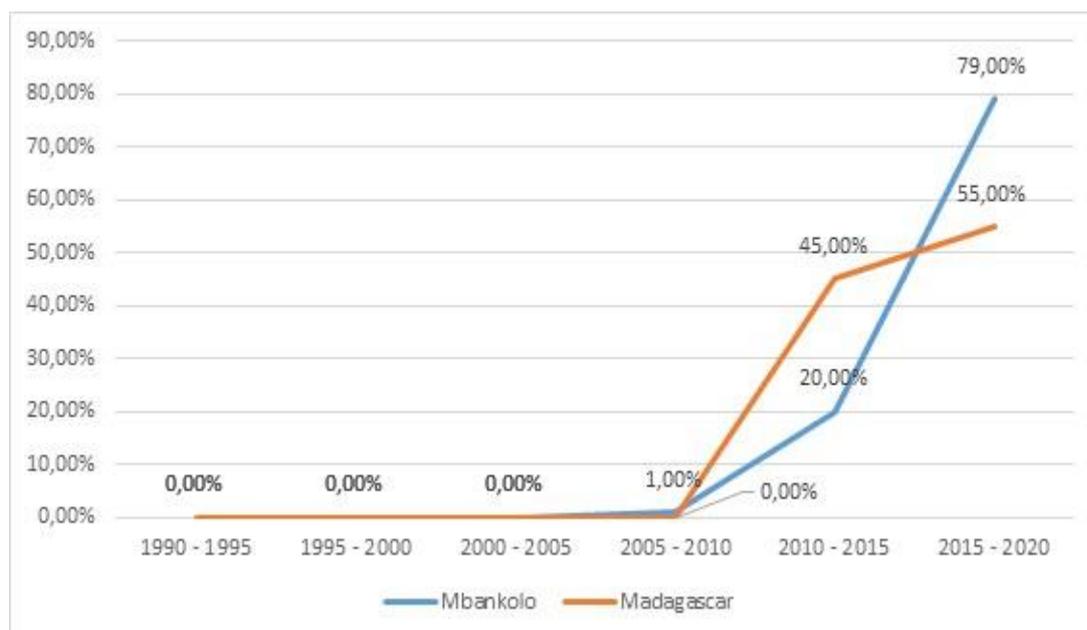


Source : *Enquêtes de terrain 2020*

Figure 18 : Les périodes d'observation des incendies au marché de Mokolo

D'après la figure 18, 8 % des vendeurs de notre échantillon au marché Mokolo ont identifié que durant la période de 1990 à 1995 on avait observé le phénomène des incendies au marché de Mokolo. Après cette période, entre 1995 et 2005 le marché n'avait presque pas connu le phénomène des incendies. Cependant pendant la période de 2005 à 2020 le marché a connu une forte recrudescence du phénomène des incendies. Entre 2005 et 2010, seulement 1,5 % de vendeurs ont pu remarquer le phénomène des incendies, entre 2010 et 2015, 19 % de vendeurs ont observé le phénomène puis, entre 2015 et 2020 le niveau d'observation du phénomène monte de façon vertigineuse, puis qu'à cette période 70 % de vendeurs observent le phénomène.

Dans les marchés de Mbankolo et de Madagascar, le phénomène des incendies observé dans les espaces marchands reste également concentré durant la période de 2005 et 2020 (figure 19).



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 19 : Les périodes d’observation des incendies dans les marchés de Mbankolo et de Madagascar

Dans les marchés de Mbankolo et Madagascar, entre 1990 et 2005, on observe une absence totale du phénomène d’incendie (figure 19). Le phénomène commence à être observé entre les années 2005 et 2010 jusqu’en 2020. Il commence à être observé au marché de Mbankolo, où entre 2005 et 2015, 20 % de vendeurs ont pu remarquer le phénomène des incendies et entre 2015 et 2020, 79 % de vendeurs ont observé le phénomène. Alors qu’au de Madagascar, entre 2005 et 2015, ce sont 45 % de vendeurs qui observe le phénomène des incendies et entre 2015 et 2020, 55 % de vendeurs ont observé le phénomène. Dans ces trois marchés de la commune d’arrondissement de Yaoundé II, durant cette période de 2005 à 2020, on enregistre donc des cas d’incendies de façon récurrente. Les cas d’incendies dont il est question ici sont classés en deux catégories : les incendies non déclarés officiellement et des incendies aggravés et déclarés officiellement.

En ce qui concerne les incendies non déclarés officiellement, il s’agit des départs de feux dans les magasins et boutiques qui ont été maîtrisés très rapidement par les vendeurs du marché dans la journée ou encore par les agents de sécurité dans la nuit. Cette catégorie d’incendie est la plus récurrente dans les marchés, presque chaque semaine, ce type d’incendies se produit. Salomon, vendeur, souligne à propos, « *Souvent on a des incendies ici que nous même on maîtrise, sans appeler les sapeurs-pompiers on éteint le feu qui est encore au début. Souvent c’est même chaque fois ici heinnn* ».

S'agissant de la catégorie d'incendies aggravés et déclarés officiellement, au marché Mokolo, entre 2008 et 2020, quatre incendies de grande ampleur ont dévasté des portions du marché.

➤ **L'incendie de la nuit du 10 au 11 Janvier 2008**

Dans la nuit du jeudi 10 au 11 janvier 2008, un incendie s'était signalé au marché Mokolo. D'après la population des commerçants, la principale origine de cet incendie était les installations anarchiques des câbles électriques et la mauvaise qualité des câbles électriques. Puisque dans ce marché chaque commerçant se débrouille à sa manière pour se connecter au réseau électrique. A propos de cet incendie, Ambombo Mélanie (2015) de l'hebdomadaire web l'Actu souligne, « *les branchements anarchiques des câbles électriques étaient pointés du doigt. Selon une source dans le corps national des sapeurs-pompiers, au marché Mokolo : « la distribution d'électricité, ne dispose pas de moyens pour rassurer un minimum de sécurité dans la manipulation de l'énergie électrique. Les branchements se font dans l'anarchie notoire [notoire]. Fils et câbles se côtoient dans un désordre légendaire. »* ». Ce récit de Mélanie Ambombo met ainsi en avant le fait que les autorités en charge du marché n'ont pas à cœur les questions liées à la gestion de la distribution de l'énergie électrique.

➤ **L'incendie du 18 au 19 Août 2010**

Dans la nuit du mercredi 18 au 19 Août 2010, un autre incendie s'était signalé au marché Mokolo cette fois c'était au lieu-dit « *Mokolo Elobi* ». La principale source de cet incendie était également les installations anarchiques des câbles électriques et la mauvaise qualité des câbles. Paul, vendeur de pièces de rechange à l'époque des faits, témoigne, « *Ce sont les courts-circuits qui étaient à l'origine de cet incendie comme les autres incendies que nous vivons ici. Ces fils de courant sont vieux et se frottent entre eux à tout moment. Il y a aussi que les coupures de courant à tout moment augmentent aussi. Et puis chacun vient rancher ses fils, c'est vraiment un désordre total vous-même vous pouvez voir* ». Cette fois-ci encore pour cet incendie, on note les installations anarchiques des câbles électriques, la mauvaise qualité des câbles, les coupures brusques du courant électrique.

➤ **L'incendie du 20 Janvier 2015**

Dans la matinée du 20 Janvier 2015, un incendie avait été signalé au marché Mokolo aux environs de 9h 30 au lieu-dit « *Tapioca* ». On pourra également remarquer que l'origine

principale de cet incendie reste les installations anarchiques des câbles électriques et la mauvaise qualité des câbles électriques comme le souligne Donald témoins à l'époque des faits, « *ici tout le monde pique son courant comme il peut. Ce sont ces branchements anarchiques des fils de courant qui sont la cause de tout ceci. Aussi la mauvaise qualité des fils et des branchements. Les fils sont raccordés entre eux par du scotch ou pas et ne sont pas bien fixés. Vous voyez ça bouge de temps en temps, il y a des frottements. A ce moment-là, vous voyez qu'il suffit juste d'un retour un peu fort du courant pour que par un court-circuit on soit dans les flammes* ». Ici on peut relever le manque de gestion coordonnée des équipements d'énergie électrique par les autorités en charge du marché puisque chaque commerçant « *pique* » son fil pour se connecter.

➤ **L'incendie de la nuit du 07 au 08 Septembre 2017**

L'incendie de la nuit du 07 au 08 Septembre 2017 est le tout dernier incendie officiel enregistré au marché Mokolo. L'incendie avait été déclaré dans la nuit autour de 2 h 30 mn du matin. Pour les commerçants sur place, l'installation anarchique des câbles électriques était encore la principale cause de cet incendie (Photo 1).



Photo R. Ntolo, 2017

Photo 1 : L'incendie du 07 au 08 septembre 2017 au marché de Mokolo

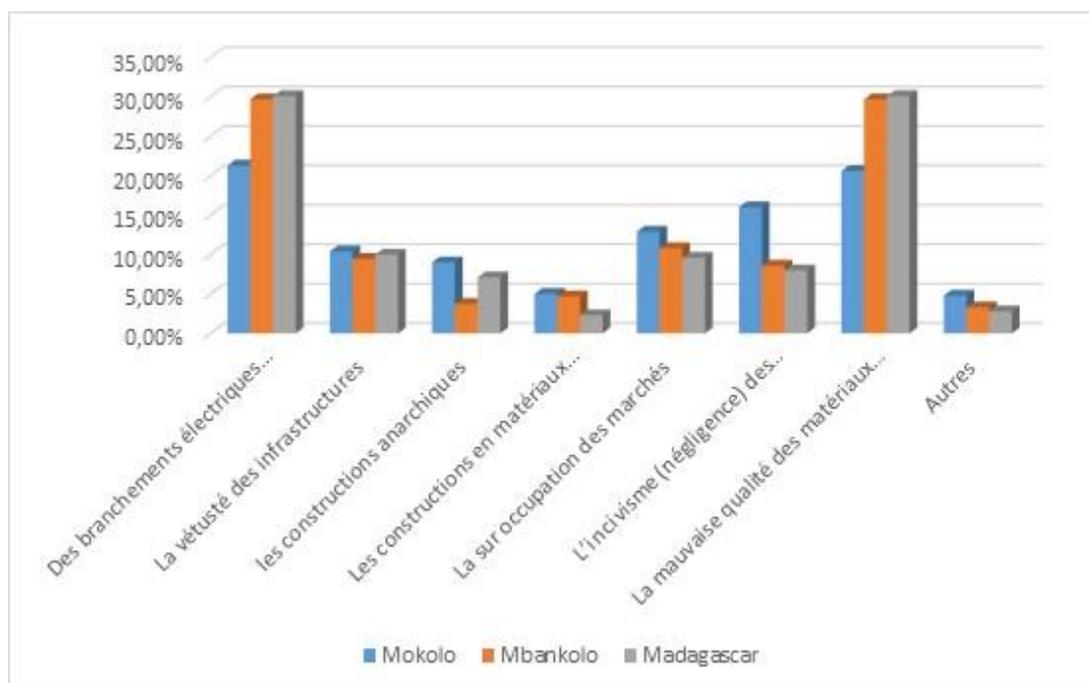
On peut voir un aperçu des dégâts, tout en cendre, de cet incendie dans cette photo 1. Pour Rosine Ntolo (2017) du quotidien Mutations parut le 11 Septembre 2017, « *un doigt accusateur est cependant pointé sur l'installation anarchique des fils électriques. « Un poteau électrique à l'intérieur d'une boutique, c'est surprenant. Regardez, vous-même au ciel, les fils de courant passent partout. C'est sûrement cela l'origine de cet incendie* »,

suppute un détenteur d'une boutique voisine ». Au-delà des installations anarchiques des équipements électriques, d'autres sources probables d'incendies également pointées du doigt par les commerçants, telles que les courts-circuits, les coupures intempestives du courant électrique, la mauvaise qualité des câbles électriques et la criminalité.

3.1.2. Les origines des incendies dans les marchés

Les incendies dans cette recherche ont deux aspects, les incendies déclarés de façon officielle et les incendies non déclarés officiellement (des départs de feux rapidement maîtrisés par les vendeurs du marché). Les origines récurrentes de ces incendies sont de deux ordres, les origines directes et indirectes.

S'agissant des origines indirectes des incendies sont identifiés, les branchements électriques anarchiques, la vétusté des infrastructures, les constructions anarchiques, la sur occupation des marchés, l'incivisme (négligence) des commerçants, les constructions en matériaux provisoires et la mauvaise qualité du matériel électrique utilisé (figure 20).



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 20 : Les origines indirectes des incendies dans les marchés

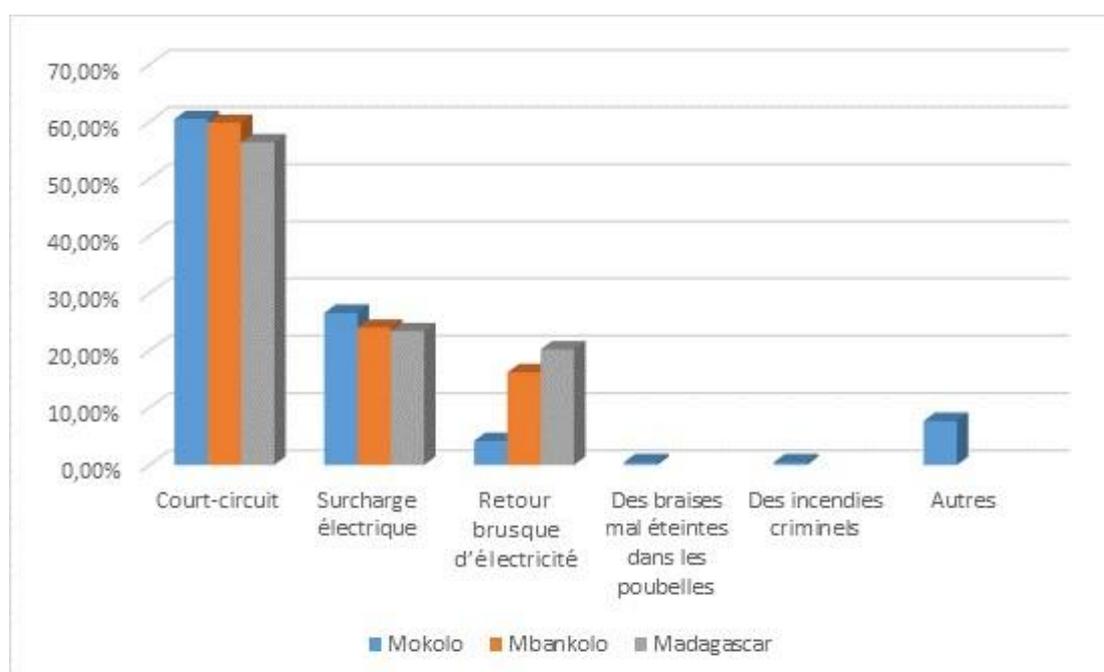
Les branchements électriques anarchiques constituent, avec la mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés la première source d'incendies dans les marchés (figure 20). On peut observer que les branchements électriques anarchiques et la mauvaise qualité des

matériaux électriques utilisés représentent à elles seules respectivement 21,30 % et 20,60 % au marché de Mokolo. Dans les marchés de Mbankolo et de Madagascar, elles constituent également la principale source indirecte des incendies dans les marchés. Car elles représentent à elles seules plus de la moitié des sources identifiées, soit chacune 29,70 % au de marché de Mbankolo et 30,10 % au marché de Madagascar.

Puis viennent la sur occupation des marchés et l'incivisme (négligence) des commerçants avec respectivement 12,90 % et 16 % au marché de Mokolo, 10,80 % et 8,60 % au marché de Mbankolo et 9,60 % et 8 % au marché de Madagascar.

Enfin on retrouve la vétusté des infrastructures, les constructions anarchiques, les constructions en matériaux provisoires. Ces trois sources représentent respectivement 10,40 %, 9 % et 5 % au marché de Mokolo ; 9,45 %, 3,75 % et 4,70 %, au marché de Mbankolo ; 10 %, 7,10 % et 2,30 % au marché de Madagascar.

En ce qui concerne les origines directes des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la population des commerçants a identifié six sources : les courts-circuits, les problèmes de surcharge des lignes électriques, les retours brusques d'électricité après des coupures récurrentes, des braises mal éteintes dans les poubelles et aussi des causes criminelles. La figure 21 ci-dessous nous présente les proportions des de ces différentes sources.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 21 : Les origines directes des incendies dans les marchés

D'après la figure 21 on observe que dans les trois marchés, Mokolo, Mbankolo et Madagascar, les courts-circuits constituent la principale source directe des incendies à répétition observés. Car elles représentent à elles seules, respectivement dans les trois marchés, Mokolo, Mbankolo et Madagascar, 60,50 %, 59,80 %, 56,40 %. Sont mis en cause la qualité des matériaux électriques qui sert d'usage n'étant pas toujours de qualité, et très souvent les câbles sont de secondes mains et très vétustes.

Les surcharges des lignes électriques constituent la deuxième source directe d'incendies dans les trois marchés. Elles représentent, respectivement dans les trois marchés, Mokolo, Mbankolo et Madagascar 26,60 %, 24 %, et 23,40 %. Le nombre de commerçant étant sans cesse croissant au jour le jour, et la demande en énergie électrique élevée cela produit de surcharges électriques, aussi à l'origine des départs de feu comme le souligne Martine, coiffeuse, *« vous voyez toutes ces boutiques qui utilisent le courant avec tout ce qui est branché, des mini-poissonneries et des buvettes, ils ont tous des congélateurs. Ajouté à cela nous avons tous ces moulins à écraser là, c'est même eux le plus gros problème. Souvent quand il y a coupure d'énergie électrique, en journée et qu'ils laissent brancher, lorsque l'énergie revient dans la nuit avec force, cela crée des incendies [départ de feu] »* S'en suivent les retours brusques d'électricité après des coupures récurrentes, avec une proportion très faible au marché de Mokolo 04,20 %, mais non moins importante dans les autres marchés, 16,20 % à Mbankolo et 20,20 % à Madagascar. Le poids des autres sources directes d'incendies étant relativement faible, des braises mal éteintes dans les poubelles et des sources criminelles.

On peut résumer ici que les origines des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II sont de deux ordres : les sources indirectes et directes.

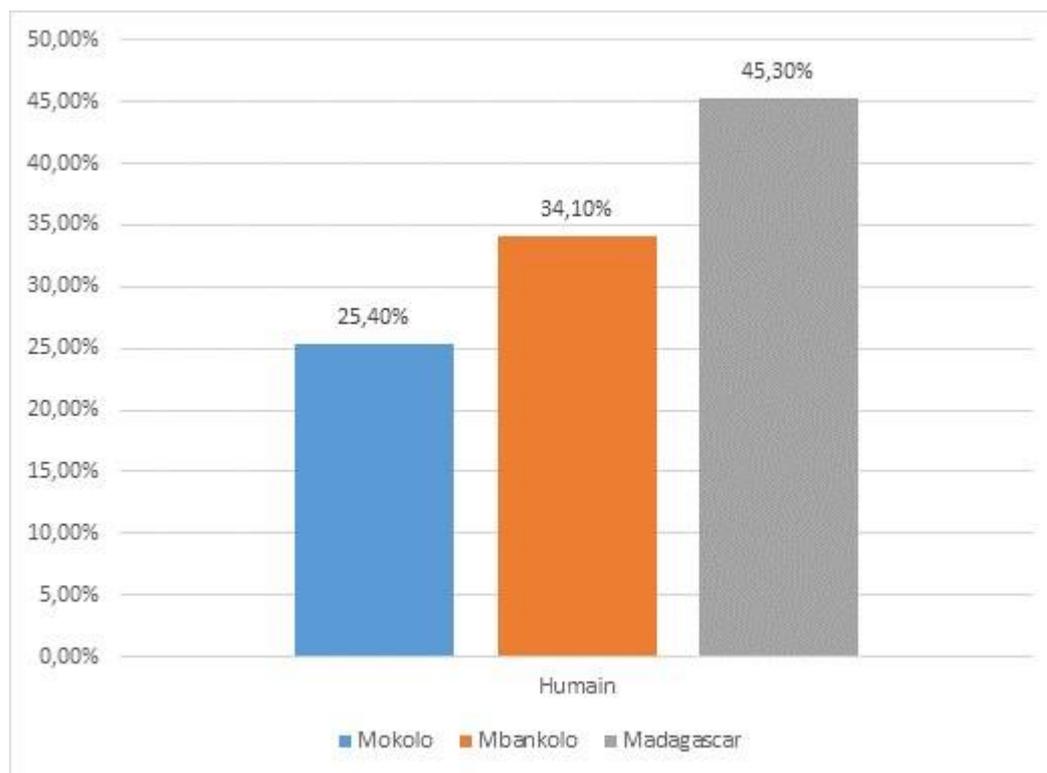
3.2. LES CONSÉQUENCES DES INCENDIES DANS LES MARCHÉS

Les conséquences des incendies que connaissent les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II constituent un poids énorme tant pour les commerçants que pour les collectivités territoriales décentralisées. Les conséquences de ces incendies peuvent être situées sur les plans humain, matériel et économique, et environnemental.

3.2.1. Les conséquences sur le plan humain

Si l'on n'enregistre pas encore de pertes en vie humaines dans les multiples incendies qu'ont connu les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, les risques

existent vu l'ampleur des dégâts. En outre, sur le plan sanitaire, on peut observer des risques sur la santé physique avec des blessures et sur la santé respiratoire du fait de l'exposition aux fumées des incendies. Il a été demandé aux vendeurs quelles sont les conséquences qu'ils ont observées à propos de ces séries d'incendies. La figure 22 cidessous présente la répartition des réponses des vendeurs sur les conséquences sur le plan humain dans les trois marchés.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 22 : Répartition des conséquences humaines selon les marchés

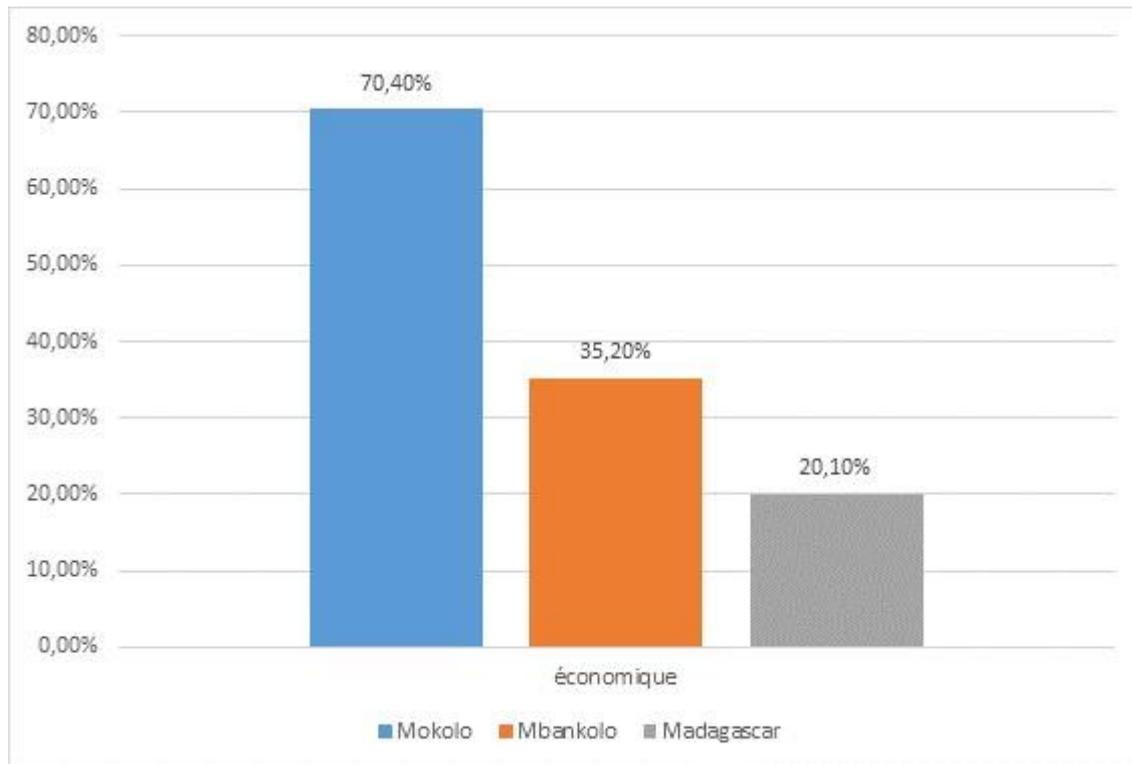
D'après la figure 22, on constate que les derniers incendies observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, les vendeurs du marché de Madagascar ont été plus influencés par les conséquences humaines soient 45,30 %. Ils sont suivis par les vendeurs du marché de Mbankolo soit 34,10 % et enfin ceux du marché de Mokolo 25,40 %.

Ces conséquences humaines des incendies peuvent recouvrir différents aspects : la perte en vie humaine, les aspects d'ordre psychosocial et social. Sur le plan psychosocial, comme dans toute catastrophe, les personnes exposées aux incendies des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II sont victimes de dépression majeure, de troubles post-traumatiques et de troubles anxieux.

Sur le plan social les conséquences des incendies ont un impact sur la vie des victimes et de leurs familles. Le phénomène des incendies laisse des séquelles dans la vie des commerçants et leurs familles, puisque ces derniers le plus souvent reprennent tout à zéro pendant que les familles croupissent sur le coup de la pauvreté. Et ces conséquences se prolongent sur l'éducation, la santé et la nutrition des familles. Ce recueil de Rosine Ntolo, du quotidien Mutations du 11 Septembre 2017, souligne fort à propos, « *L'incendie a commencé aux environs de 2h30 du matin. Nous avons été alertés par le gardien des lieux. A mon arrivée tout était déjà calciné. Vraiment je ne sais quoi faire, c'est toute une vie qui va ainsi en fumée* » (Benjamin Tchatat, propriétaire d'une des échoppes brûlées) ». Nombreux sont aussi les commerçants qui se retrouvent dans l'incapacité de surmonter les conséquences financières d'un incendie et sont ainsi condamnés à la fermeture de leurs commerces.

3.2.2. Les conséquences sur le plan matériel et économique

Les conséquences économiques des incendies dans les marchés sont souvent énormes et constituent une grosse perte pour les acteurs commerciaux, avec des répercussions sur la dimension sociale. Le plan matériel et économique est celui qui enregistre d'énormes pertes pour les commerçants dont l'estimation vaut les centaines de millions de francs. Ces conséquences peuvent être matérielles ou financières. La figure 23 ci-dessous présente la répartition des réponses des acteurs commerciaux sur les conséquences sur le plan économique dans les trois marchés.



Source : Enquêtes de terrain

Figure 23 : Répartition des conséquences économiques selon les marchés

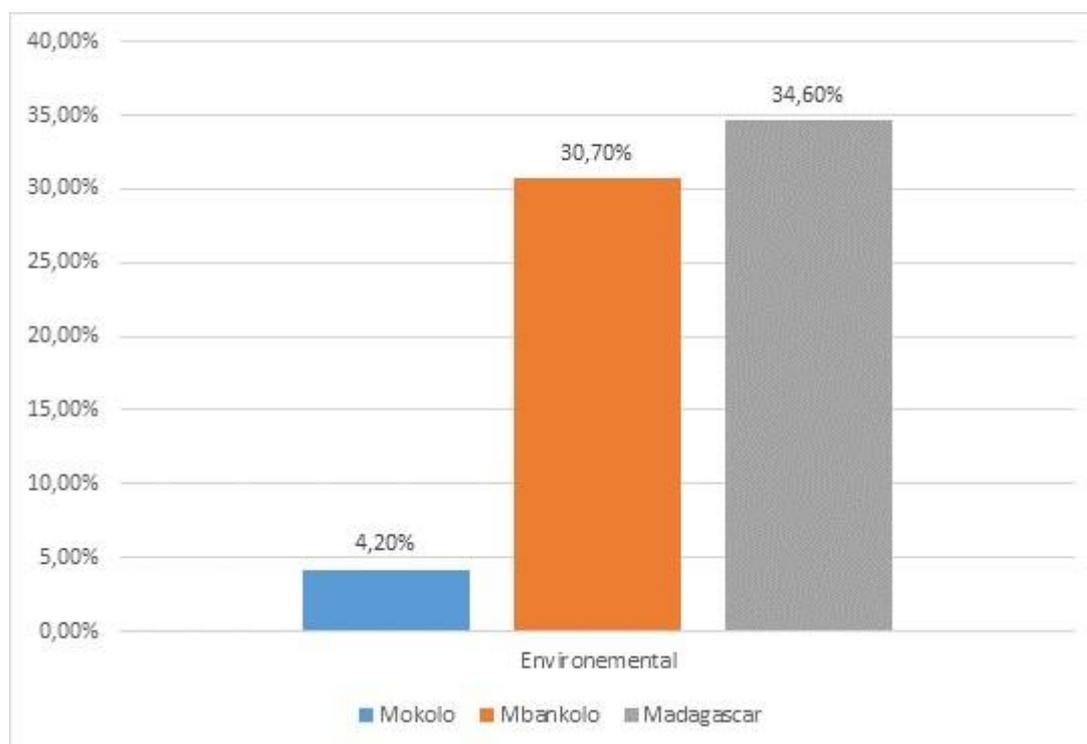
D'après la figure 23, les acteurs commerciaux (70,40 %) du marché de Mokolo sont ceux qui ont le plus enregistré des pertes sur le plan économique, suivis par ceux du marché de Mbankolo soient 35,20 %. Enfin ceux du marché de Madagascar 20,10 %.

En examinant les derniers incendies du marché de Mokolo, on peut saisir les pertes qu'ont enregistré les acteurs commerciaux du marché de Mokolo. Dans l'incendie de la nuit du 07 au 08 Septembre 2017, on dénombre six (06) boutiques du marché qui sont partis en fumée. L'évaluation des pertes est estimée à des centaines de millions de francs comme le souligne cet extrait des victimes inconsolables, « *J'ai perdu toute ma marchandise évaluée à environ 8 millions de F CFA. Ma boutique contenait trois machines à coudre, des tissus, des dentelles et des accessoires [...] Comme elle, Léonie est anéantie.* » *J'étais dans le taxi aux environs de 7h quand j'ai reçu le coup de fil d'un ami m'informant de l'incendie. Je ne sais quoi vous dire, je suis dépassée par ce qui se passe. Je vais très mal c'est plus de 3. 000. 000 F CFA de capital qui vient de partir en fumée », déclare la propriétaire d'un magasin de couches jetables, les yeux entièrement rougis par les larmes.* » (Rosine Ntolo, Mutations du 11 Septembre 2017).

Dans l'incendie du 20 Janvier 2015 on dénombre également des pertes matérielles énormes, trois (03) boutiques, une maison d'habitation des vêtements, des chaussures et des objets personnels avaient été réduits en cendre. Les dégâts ont été estimés à plusieurs millions de francs FCFA. Enfin dans l'incendie du 10 Août 2010, 18 boutiques, des concessions entières et des pièces automobiles d'une valeur de 3 500 000 FCFA seront réduits en cendre. Pour les collectivités territoriales décentralisées, souvent des bâtiments partent en fumée. Outre ces dégâts en bâtiments, on peut citer les pertes en recettes communales et en bail.

3.2.3. Les conséquences sur le plan environnemental

Les conséquences des incendies sur le plan environnemental sont souvent occultées pourtant elles peuvent avoir des impacts graves pour la santé des personnes. Parmi elles on peut observer, la pollution de l'air par les gaz de combustion, des sols et de l'eau par les produits extincteurs et la production des déchets non destructibles, tout ceci ayant un impact négatif sur les changements climatiques. La figure 24 ci-dessous présente la répartition des réponses des acteurs commerciaux sur les conséquences environnementales des incendies selon les trois marchés.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 24 : Répartition des conséquences environnementales selon les marchés

La figure 24 nous montre que les conséquences environnementales des incendies sont plus observées par les acteurs commerciaux du marché de Madagascar 34,6 %. Ils sont suivis

par ceux du marché de Mbankolo soient 30,70 % et enfin ceux du marché de Mokolo 4,20 %.

Conclusion

Dans ce chapitre, il était question de présenter la récurrence des incendies, leurs origines ainsi que leurs conséquences dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Depuis la création de la commune d'arrondissement de Yaoundé II en 1987, c'est à partir des années 2005 que le rythme de survenance des incendies dans les marchés est devenu préoccupant. Nous distinguons deux catégories d'incendies, les incendies non déclarés officiellement et les incendies aggravés et déclarés officiellement. Les origines de ces incendies peuvent être indirectes et directes. Parmi les sources indirectes, on retrouve, les branchements électriques anarchiques, la vétusté des infrastructures, les constructions anarchiques, la sur occupation des marchés, l'incivisme (négligence) des commerçants, les constructions en matériaux provisoires et la mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés. S'agissant des sources directes d'incendies on retrouvera, les courts-circuits, les problèmes de surcharge des lignes électriques, les retours brusques d'électricité après des coupures récurrentes, des braises mal éteintes dans les poubelles et aussi des causes criminelles. En outre ces séries d'incendies observés dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II ont des conséquences sur le plan humain, matériel et économique, et environnemental.

CHAPITRE 4 : LES FACTEURS DES RISQUES D'INCENDIES

L'examen de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II et des derniers cas d'incendies qu'ils ont connus, mettent en évidence des éléments pouvant être considérés comme des facteurs susceptibles de favoriser le déclenchement des incendies.

Ce chapitre analyse ces facteurs de risque de survenue des incendies dans les équipements marchands de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Ce chapitre est structuré en deux moments. Le premier moment porte sur la précarité des infrastructures et des équipements, alors que le second examine les questions de la surpopulation des espaces marchands et de l'anarchie dans les installations de commerce dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

4.1. LA PRÉCARITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

4.1.1. La vétusté des infrastructures et des équipements

La vétusté des infrastructures et des équipements constitue le premier facteur de risque des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Elle reste un problème pour la mairie de la ville bien qu'elle ait entrepris des efforts de construction de nouveaux bâtiments par des concessionnaires. Selon les résultats de l'enquête de terrain, pour les commerçants du marché Mokolo, la vétusté des infrastructures représente 8,1 % et les constructions en matériaux provisoires 3,9 % des risques d'incendies. Au marché Mbankolo, ce sont les constructions en matériaux provisoires 8,9 %. Dans la planche 5 ci-dessous, on peut observer des éléments de cette vétusté.



Photo A. V. Djokam, 2020

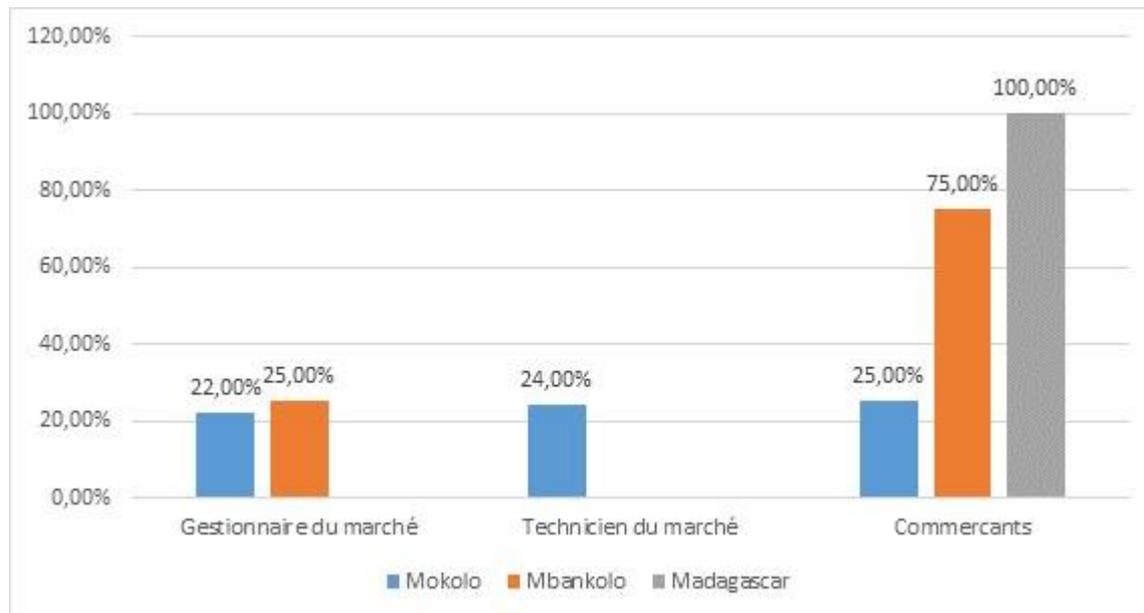
Planche 5 : La vétusté des infrastructures et des équipements

Cette planche 5 nous présente l'état vétuste des infrastructures dans les marchés que ce soit en matériaux provisoires ou en matériaux définitifs. Les photos (A) et (B) nous présentent respectivement quelques boutiques au marché Mbankolo et Madagascar, totalement délabrées et visiblement un bon combustible pour un départ de feu. Alors que sur la photo (C), on observe un vieux bâtiment au marché Mokolo où s'entrecroisent des câbles électriques vétustes.

4.1.2. La défaillance dans la gestion des équipements du courant électrique

L'accès au service d'énergie électrique dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II n'est pas aisé. Les problèmes liés à l'énergie électrique représentent le plus gros facteur de risque d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. D'après les résultats de terrain, il n'existe pas un responsable

ou une équipe chargée de la distribution de l'énergie électrique dans les marchés, plusieurs acteurs y interviennent (figure 25).



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 25 : Les acteurs de la distribution de l'énergie électrique dans les marchés

D'après la figure 25, on observe que trois principaux acteurs interviennent dans la distribution de l'énergie électrique dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé. Au marché de Madagascar les acteurs commerciaux constituent le seul acteur avec 100 % d'installation à leur actif. Alors qu'au marché de Mbankolo, deux acteurs interviennent, les acteurs commerciaux avec 75 % d'installation et le gestionnaire du marché avec 25 % d'installation. Au marché de Mokolo, les acteurs commerciaux font leurs propres installations à 25 %, puis 24 % des installations sont faites par les techniciens du marché et 22 % d'installations faites par le gestionnaire du marché.

Cet état de la distribution de l'énergie électrique explique l'anarchie observée dans les branchements électriques. Il en résulte que, le matériel électrique utilisé est souvent de mauvaise qualité et les câbles transportant l'énergie électrique sont d'une vétusté extrême. On note également la mauvaise qualité de la fourniture de l'énergie qui se caractérise par les coupures et des retours brusques, et de façon intempestive du courant électrique occasionnant des courts-circuits. On note aussi les problèmes de surcharge des lignes électriques. Tous ces éléments mis ensemble sont susceptibles de provoquer ainsi des incendies. Les problèmes liés à l'énergie électrique représentent donc le plus gros facteur de risque d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. En ce qui concerne les installations anarchiques et

la mauvaise qualité des câbles électriques, Fabrice un ancien commerçant souligne, « [...] *en fait ce qui se passait c'était que dès que vous trouvez quelqu'un qui peut vous donner le courant, parce qu'il y avait des personnes qui eux, avaient déjà pris le courant, soit vous emmenez vous-même votre électricien soit vous faites appel à l'électricien reconnu dans le marché pour vous faire le branchement* ». Selon les résultats de l'enquête de terrain, d'après les commerçants, au marché de Mokolo les branchements électriques anarchiques, les court – circuits et la mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés, avec respectivement 16,5 %, 16,2 % et 15,9 % représentent les facteurs de risque d'incendie les plus importants. Puis la surcharge électrique avec 07 % et les mauvais branchements électriques 2,1 %. A propos, Germain déballeur des chaussures friperie déclare, « *vraiment la disposition des câbles électrique dans ce marché est un gâchis et chaque fois ici nous avons les incendies à cause de ce mauvais branchement ; dans notre secteur par exemple c'est chacun qui tire son câble sur le poteau électrique que vous voyez en route là-bas nous tous même chacun tire le courant là-bas et de ma part je crois c'est cette surcharge qui crée chaque fois les incendies.* »

Au marché de Mbankolo les branchements électriques anarchiques, les court – circuits et la mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés constituent chacun 24,4 % de risque d'incendie. La planche 6 nous présente quelques clichés des installations anarchiques de l'énergie électrique dans les marchés.



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 6 : Branchements électriques anarchiques

Sur cette planche 6, on peut observer la multitude des branchements électriques qui sont faites par les commerçants eux-mêmes. Ces branchements sont exposés, ne sont pas sécurisés tant au marché de Madagascar (A), au marché Mbankolo (B), qu'au marché Mokolo (C). Le décor des branchements de l'extérieur est le même à l'intérieur des boutiques à l'exemple du marché de Mokolo (D).

4.2. LA SURPOPULATION ET L'ANARCHIE DANS LES INSTALLATIONS DE COMMERCE MENTS

4.2.1. La surpopulation des espaces marchands et la promiscuité

La croissance de la population des commerçants apparaît comme un facteur de risque des incendies dans les équipements marchands de la commune de Yaoundé II. La dynamique de l'occupation de l'espace dans les équipements marchands a atteint un niveau impressionnant de saturation. Cette pression démographique des vendeurs dans les équipements marchands entraîne une forte demande en infrastructures et en équipements d'où le nombre élevé de locataire dans les trois marchés, soient respectivement pour Mokolo, Mbankolo et Madagascar 72,30 %, 90,90 % et 60,20 %. Cependant la mairie de la ville qui est le principal acteur en charge de ces espaces marchands reste encore limité par le manque de ressources malgré son ouverture aux entrepreneurs privés. Cette insuffisance en infrastructures et en équipements entraîne une compétition dans l'accès à ces ressources d'où une forte proportion des vendeurs occupants de façon illégale l'espace.

Selon les résultats de l'enquête de terrain, dans les espaces marchands de Mokolo et Mbankolo, respectivement 98,0 % et 90,9 % des vendeurs estiment que la croissance de la population des vendeurs est l'une des causes du phénomène d'incendies dans les marchés.

Une large majorité des commerçants participants à l'enquête dans les trois marchés de Mokolo, Mbankolo et Madagascar respectivement 98,0 %, 90,9 % et 37,5 % estiment que l'effectif (densité) des commerçants dans le marché n'est plus acceptable. La planche 7 présente quelques clichés sur la surpopulation des espaces marchands.



Photo A. V. Djokam, 2020

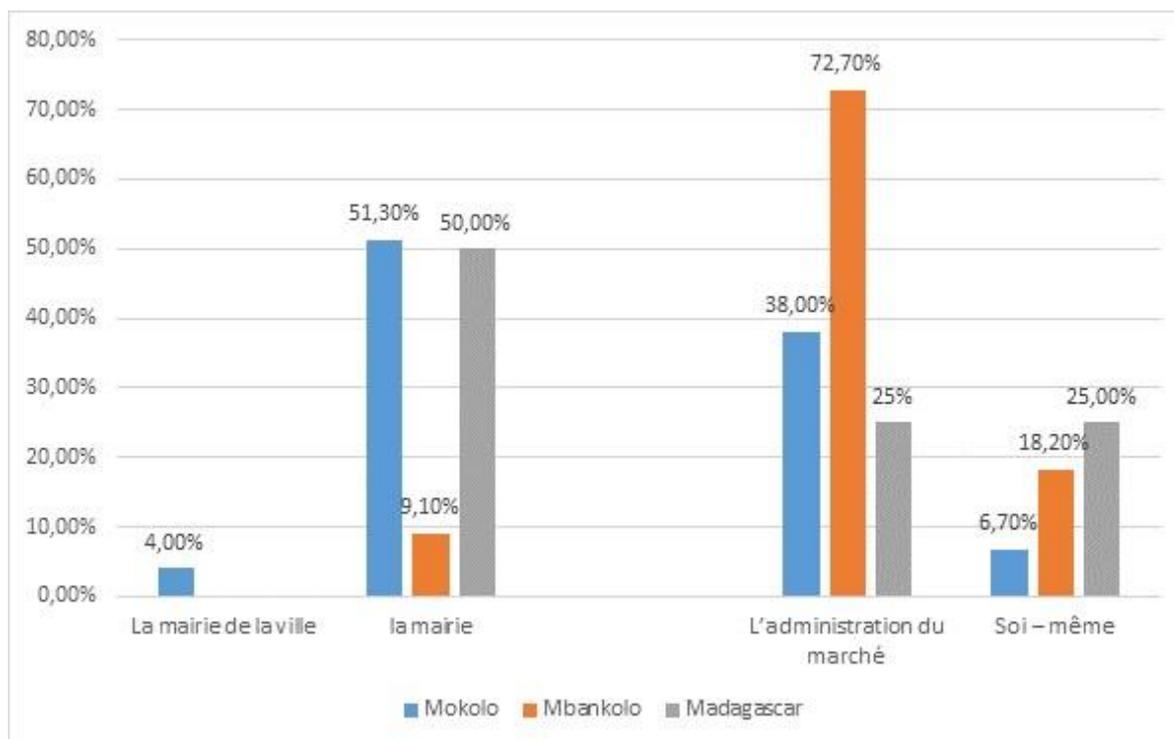
Planche 7 : La surpopulation des espaces marchands dans la commune de Yaoundé II

Sur cette planche 7, on peut observer la promiscuité ambiante dans les espaces marchands de Mbankolo (A), Mokolo (A), (B) dû à la surpopulation qui y est. Certaines boutiques ont déjà été livrées et distribuées aux commerçants (B). D'autres boutiques sont encore en construction (A).

La surpopulation des espaces marchands dans la commune de Yaoundé constitue aussi une occasion propice pour le développement des installations de commerce de façon anarchiques.

4.2.2. L'anarchie dans les installations de commerce

L'anarchie des installations de commerce dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II représente également un facteur de risque des incendies. Plusieurs acteurs interviennent dans l'attribution des places de commerces aux acteurs commerciaux ce qui est propice à installer un climat de désordre dans l'espace marchand. Quatre principaux acteurs interviennent dans l'attribution des places, la mairie de la ville, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, l'administration du marché et les acteurs commerciaux eux-mêmes, comme le montre la figure 26.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 26 : Les acteurs de la distribution des places dans les marchés

D'après la figure 26, on observe qu'au marché de Mokolo, la commune d'arrondissement de Yaoundé II (51,30 %) et l'administration du marché (38 %) sont les principaux distributeurs de places bien que la mairie de la ville (4 %) et les acteurs commerciaux eux-mêmes s'octroient également les places (6,70 %). Au marché de Mbankolo, trois acteurs interviennent l'administration du marché (72,70 %) qui est le principal distributeur de places, puis les acteurs commerciaux eux-mêmes (18,20 %) et la commune d'arrondissement de Yaoundé II (9,10 %). Au marché de Madagascar, on observe également l'intervention de trois acteurs, la commune d'arrondissement de Yaoundé II (50 %), l'administration du marché (25 %) et les acteurs commerciaux eux-mêmes (25 %).

La question de savoir la logique avec laquelle les commerçants sont installés dans le marché a été posée aux commerçants participants. Les résultats montrent que la principale logique d'installation des commerçants dans les marchés de la commune de Yaoundé II est l'anarchie comme le souligne Salomon, commerçant, « *chacun s'installe où il trouve une place* », Même si ces installations obéissent à des regroupements des produits, regroupement faits également de façon anarchique « *Le marché ci est anarchique, vous-même vous voyez, manque d'organisation, on retrouve les vendeurs d'arachide, de vêtement, Au même endroit* » (Adèle,

commerçante). La planche 8 ci-dessous nous présente quelques installations de façon anarchique des commerces au marché Mokolo.



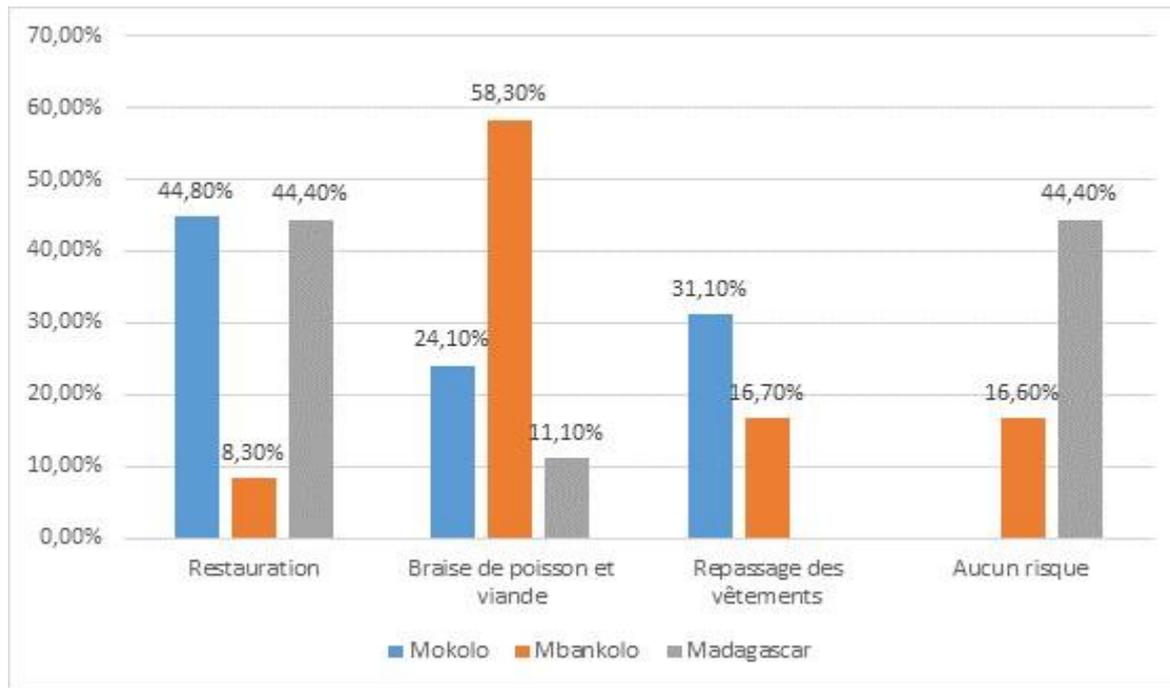
Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 8 : L'anarchie dans les installations de commerce

Sur la planche 8, on observe que dans un même espace on retrouve le repassage des vêtements, la cuisson des repas et la couture (A). Dans un autre, on retrouve la cuisson des repas (beignets) dans le même espace que les moulins à écraser (B).

4.2.3. Des activités à risque dans les marchés

En outre, le manque d'organisation des activités commerciales en secteurs d'activités dans ces marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II contribue à percevoir plusieurs activités, selon les commerçants, comme à risque d'incendies dans les marchés du fait de leurs emplacements dans le marché (figure 27). On peut citer ici les activités telles que la restauration dans les marchés (la cuisson des repas parfois au feu de bois, la braise du poisson et la braise de la viande) et repassage des vêtements. En effet, ces activités sont identifiées comme à risque parce qu'elles appellent à l'usage soit du feu dans des endroits inappropriés, soit d'une forte quantité d'énergie électrique alors que les équipements n'y sont pas adéquats.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 27 : Les activités à risque dans les marchés de Yaoundé II

À partir de la figure 27, on observe que pour les commerçants des marchés de Mokolo et Madagascar, soit respectivement 44,80 % et 44,40 %, l'activité la plus à risque est la restauration suivie du repassage des vêtements qui enregistre un score de 31,10 % pour Mokolo et la braise du poisson à Madagascar 11,1 %.

Au marché Mbankolo, la plus large proportion des commerçants, 58,3 %, estiment plutôt que l'activité la plus à risque est la braise de poisson et de la viande suivie de la restauration puis le repassage des vêtements.

Conclusion

Dans ce chapitre, l'objectif était de déterminer les facteurs de risques d'incendies auxquels expose l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Notre hypothèse de départ était que, la précarité des infrastructures et des équipements et, la surpopulation des commerçants et l'anarchie des installations des espaces de commerce constituent les principaux facteurs de risque d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Cette hypothèse a été confirmée par les résultats du terrain. En effet, la surpopulation des commerçants dans les espaces marchands, due à l'accroissement urbain, rend les infrastructures et équipements marchands, déjà précaires, insuffisants. Cette

situation entraîne d'une part, une compétition d'accès à l'espace marchand avec pour conséquences, une occupation anarchique et illégale de l'espace augmentant ainsi les risques d'incendies. D'autre part, elle montre que le développement incontrôlé de certaines activités, telles que la restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements constitue également un risque d'incendies.

Conclusion partielle

Cette deuxième partie avait pour objectif d'analyser la récurrence des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II et déterminer les facteurs de risques d'incendies auxquels expose leur aménagement. Dans le chapitre premier, a été analysé la récurrence des incendies et leurs conséquences. Depuis la création de cette commune et des trois marchés dont il est question ici, c'est à partir des années 2005 que le rythme de survenance des incendies dans les marchés est devenu préoccupant. Les origines de ces incendies, multiples, d'après les commerçants, restent les branchements électriques anarchiques, la vétusté des infrastructures, les constructions anarchiques, la sur occupation des marchés, l'incivisme (négligence) des commerçants, les constructions en matériaux provisoires et la mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés. Il s'agit aussi des courts-circuits, les problèmes de surcharge des lignes électriques, les retours brusques d'électricité après des coupures récurrentes, des braises mal éteintes dans les poubelles et aussi des causes criminelles. En outre ces incendies présentent de nombreuses conséquences sur les plans, humain, matériel et économique, et environnemental.

Le deuxième chapitre a permis de déterminer les facteurs de risques des incendies dans les marchés. À l'examen, la précarité des infrastructures et des équipements et, la surpopulation des commerçants et l'anarchie des installations des espaces de commerce constituent les principaux facteurs de risque d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. En effet, à partir des origines indirectes et directes des incendies observées au chapitre 3, la surpopulation des commerçants dans les espaces marchands, due à l'accroissement urbain, rend les infrastructures et équipements marchands, déjà précaires, insuffisants. Cette situation entraîne, non seulement une compétition d'accès à l'espace marchand avec pour conséquences, une occupation anarchique et illégale de l'espace augmentant ainsi les risques d'incendies. Mais aussi, le développement incontrôlé de certaines activités, telles que la restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements constitue également un risque d'incendies

**TROISIÈME PARTIE : LES
STRATEGIES DE GESTION DES
RISQUES D'INCENDIES DANS LES
MARCHÉS DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDÉ II**

La troisième partie de ce travail aborde les questions liées aux stratégies de gestion des risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. L'objectif ici est d'identifier d'abord les limites des opérations d'aménagement réalisées jusqu'ici et proposer ensuite quelques stratégies pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies.

Cette partie va d'abord examiner les limites des stratégies mises en œuvre par les responsables de la gestion des marchés (chapitre 5). Ici, seront tour à tour évaluées les opérations de réaménagement et de rénovation réalisées dans les marchés et leur effectivité.

La seconde articulation de cette partie propose quant à elle des stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies. Ce chapitre est également structuré en deux grands points. Le premier examine des stratégies endogènes de lutte contre les incendies alors que le deuxième fait une proposition d'un plan global de gestion des risques d'incendies dans les espaces marchands de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

CHAPITRE 5 : LIMITES DES OPERATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET DE RÉORGANISATION DES MARCHÉS

La récurrence et l'ampleur des incendies dans les espaces marchands en milieu urbain au Cameroun, et particulièrement dans la ville de Yaoundé ont amené les autorités en charge de la gestion de la ville, la communauté urbaine de Yaoundé (CUY), à s'inscrire dans une stratégie globale de régulation territoriale urbaine. Les mesures adoptées dans cette stratégie globale de la CUY participent de la stratégie sectorielle de prévention contre les incendies qui ravagent les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les limites des opérations d'aménagement réalisées dans les marchés de la commune de Yaoundé II. Le chapitre est structuré en deux articulations. La première décrit l'inefficacité des opérations de réaménagement et de rénovation mises en œuvre dans les espaces marchands. Alors que la deuxième relève la non effectivité des opérations de réorganisation des espaces marchands.

5.1. DES OPERATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION DES MARCHÉS PEU EFFICACES

5.1.1. Les opérations de déguerpissement à l'infini

La ville de Yaoundé, comme plusieurs villes du pays, pour son développement a été régie par plusieurs textes de lois, outils de gestions permettant à l'administration camerounaise de s'inscrire dans une logique de planification spatiale en prévision de l'urbanisation dans les premières années des indépendances. Dans ces textes de lois, on peut citer :

- La loi n° 66/10/COR, du 18 Novembre 1966 relative au code de l'Urbanisme au Cameroun Orientale.
- L'ordonnance n° 73/20 du 29 mai 1973 régissant l'Urbanisme en République Unie du Cameroun.
- Le décret n° 88/202 du 04 février 1988 créant une Cellule Spéciale de Développement Urbain placée sous l'autorité du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat dont le rôle est la préparation d'un plan sectoriel en matière d'urbanisme

et de l'exécution des projets urbains financés en coopération avec la Banque Mondiale.

- Le décret n° 88/1603 du 25 octobre 1988 crée un comité de Coordination de Développement Urbain du suivi et de la mise en place d'un plan d'action du Gouvernement pour les stratégies urbaines.
- Les Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), pour l'aménagement des grandes villes comme Yaoundé.

Cependant, des facteurs exogènes et inattendus tels que : la crise économique des années 1990 et ses conséquences et, le recul de l'Etat face à ses engagements, la crise des structures techniques de planification, la croissance démographique et la dynamique d'occupation de l'espace par les populations de façon anarchique vont perturber le cours de ces projets ainsi que les résultats escomptés. En conséquence, on assiste à la montée d'une régulation autonome de l'espace urbain.

Face à l'échec de la planification du milieu urbain promue par les autorités de la ville de Yaoundé, l'action d'une population vivant dans la paupérisation et en quête d'espace et d'emplois va décomposer et recomposer la ville de Yaoundé (Tchekote et Kaffo, 2017) y compris les espaces marchands. Après plusieurs décennies dans l'anarchie en milieu urbain, la communauté urbaine va devenir le « *régulateur territorial* » urbain à travers les opérations de déguerpissements (Tchekote et Kaffo, 2017).

A partir des années 2005, la communauté urbaine de Yaoundé (CUY), va ainsi faire usage des opérations de déguerpissement un outil de gouvernance non seulement urbaine mais aussi des espaces marchands et de régulation territoriale à Yaoundé. A propos, Tchekote et Kaffo (2017, p. 103) soulignent : « *C'est à partir du milieu de la décennie 2000 que les concepts de « déguerpissements », de « démolitions » et de « casses » s'opérationnalisent et deviennent l'arme de la régulation à Yaoundé. On assiste à l'expulsion de force des populations de certains quartiers développés sur des zones non aedificandi, et l'interdiction d'occupation des lieux publics. ... Il en est de même des marchés et autres espaces illicitement occupés par les commerçants, notamment à l'intérieur des marchés Central, Mokolo, Mfoundi, Etoudi, Messa, etc) »*

Au marché de Mokolo, les opérations de déguerpissement ont concerné les installations anarchiques des commerces pour la plupart faites en matériaux provisoires dans de nombreux secteurs comme le souligne Nzouankeu (2009), « *Plusieurs secteurs sont*

concernés par ces casses. Il s'agit des vendeurs de vêtements et de chaussures de seconde main encore appelé friperie, de vendeurs de produits de beauté, de détaillants de denrées alimentaires, du secteur de « poseurs d'ongles » et des vendeurs de « chinoiseries » qui étaient installés à même le sol sur les parkings ».



Photo A. M. Nzouankeu, 2009

Planche 9 : Les déguerpissements au marché de Mokolo

La planche 9 nous présente quelques clichés des déguerpissements au marché de Mokolo. Sur la photo (A), on observe le véhicule anti-émeute de la police stationné et quelques véhicules des forces de sécurité de la police et de la gendarmerie. La photo (B) nous présente une pelleteuse en pleine casse. Sur la photo (C), on observe les étals de commerces et boutiques en matériaux provisoires et occupant un emplacement illégal totalement déconstruits. Enfin la photo (D) nous présente des vendeurs totalement désemparés par la situation.

Les opérations de déguerpissement engagées par la CUY depuis les années 2000 ont poursuivi leur cours tout au long des deux décennies qui ont suivi jusque dans les années 2020. Les opérations de déguerpissement des commerçants et vendeurs se sont donc avérées inefficaces face à l'anarchie observée dans l'aménagement des espaces marchands dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

5.1.2. Les opérations de recasement peu efficaces

Les opérations de recasement des commerçants déguerpis s'étaient déroulées sur fond de tension entre d'une part les vendeurs à la sauvette et l'autorité municipale et d'autre part entre les commerçants membres de la commission préfectorale mise en place pour superviser les opérations. Les commerçants déguerpis non seulement au marché Mokolo mais aussi dans tous les marchés de la ville seront recasés provisoirement sur le site de la foire de Tsinga pour une durée de cinq mois au maximum en attendant d'être installés sur un site définitif. Avant l'opération de recasement des commerçants, un recensement de tous les commerçants déguerpis est effectué par le comité préfectoral mis en place à cet effet. Les commerçants déguerpis ont été conviés à se faire enregistrer sur les listes qui vont circuler dans chaque secteur du marché. Assongmo Necdem, (2009) souligne à propos, *«J'ai reçu près de 43 listes de recensement établies par les chefs secteurs. Mais tout le monde n'a pas été recensé. Alors j'invite chacun à attendre à sa place, dans son secteur, l'agent recenseur et de s'inscrire sur la liste que celui-ci présentera »* « Sur 9000 commerçants recensés, 7000 ont déjà été recasés dans 24 types de commerce différent [...] c'est une grande réussite, un record. Ça prouve aussi qu'il y avait plusieurs camerounais au chômage ». Même si le site provisoire de Tsinga n'était pas suffisant pour accueillir tous les commerçants recensés et non aménagé, le comité de gestion avait rassuré que tout se passera dans la transparence afin que le maximum de personnes soient recasées.

Pour certains commerçants, c'est une satisfaction générale que de recaser toute la population des commerçants déguerpis même si l'espace attribué à chaque commerçant est extrêmement étroit, environ un à deux mètres. L'essentiel est que chacun trouve une place comme le souligne (Kpoumié, 2009), *« les commerçants ont accueilli le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé (CUY), [...] par des salves d'applaudissement »*. *« C'est la satisfaction générale. Jusqu'à présent, M. Zambo, est en train de recaser tout le monde. Même si c'est sur un à deux mètres. L'essentiel c'est qu'on*

trouve une place à chacun », a soutenu euphorique, Brigitte Tankeu, une commerçante rencontrée sur le site de la foire hier ».



Photo S. Dongmo, 2009

Photo 2 : Le site provisoire d'accueil des déguerpis de la foire de Tsinga

Cette photo nous présente une facette de l'espace qui abritait les commerçants déguerpis.

Cet espace avait été également divisé en secteurs représentant les corps de métiers, mais aussi non aménagé.

Pour d'autres commerçants, d'ailleurs considérés comme minoritaires les mesures prises par l'autorité municipale et le comité préfectoral de recasement ne satisfait pas tous les commerçants. Rejetant en bloc toute décision prise par le comité de recasement et d'embellissement de la ville de Yaoundé, ces commerçants avaient saisis par correspondance le premier ministre et le président de l'assemblée nationale. Au sein du comité préfectoral de supervision des opérations, certains commerçants intégrés, font entendre des voix discordantes puisqu'« un des chefs secteurs, a expliqué que les autorités n'ont jamais associé les commerçants dans le choix des sites de recasement ». Ils poursuivent, « il n'y a même pas eu un début de solution pour les vendeurs à la sauvette. Le délégué du gouvernement fait de la mascarade. Vous imaginez qu'on veut caser 400 personnes sur plus de 24 000 vendeurs à la sauvette que compte le marché mokolo » (Afom, 2009).

En outre, plusieurs commerçants dont la plupart sont des sauveteurs ont signifié qu'ils n'iront pas sur le site de Tsinga car estimant que le,« vendeur à la sauvette dispose d'un capital réduit. Avec un capital de 15.000 F cfa, je peux m'acheter quelques articles que je

revends pour un bénéfice de 500 F cfa. Je ne peux donc pas supporter le loyer d'une boutique»

Le site définitif devant accueillir les déguerpis est baptisé village des jeunes d'Étetak, un centre commercial de 500 boutiques, une laverie, un poste de police et de gendarmerie, se situant à Mvog-Betsi sur la nouvelle route Nkolbisson. Au terme des constructions en fin d'année 2012, les boutiques ont été acquises par des commerçants aussitôt. Cependant, l'espace commercial demeure désert n'a pas été accepté par les commerçants puisque ce site a été abandonné et reste quasi désert (planche 10).



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 10 : Le site de recasement définitif des déguerpissements à Mvog-Betsi

La planche 10 nous présente un espace qui est presque inexploité comparativement aux marchés de Mokolo, Mbankolo et Madagascar, alors que cet espace devrait accueillir une partie de la multitude de commerçants qui se trouvent de ce côté-là. La photo (A) présente rue de boutiques totalement déserte. Alors que la photo (B) présente une allée de boutiques presque vides.

Par ailleurs la mairie de la ville de Yaoundé a entrepris la construction de nouveaux bâtiments dans les marchés de Mokolo et Mbankolo pour pallier à l'insuffisance des infrastructures observées. Un accord de partenariat entre la mairie de la ville et des entrepreneurs privés (concessionnaires) pour la construction de nouveaux équipements dans les marchés de Mokolo et Mbankolo. Le partenariat consiste en ce que la mairie de la ville mette à la disposition des entrepreneurs privées des espaces pour la construction, en revanche

le partenaire privé trouve les financements nécessaires à la construction, puis se charge de la gestion de l'équipement pour un temps et la rétrocède à la mairie de la ville qui va assurer la continuité de la gestion de l'équipement. Dans le cadre du partenariat entre la mairie de la ville de Yaoundé et les partenaires privés pour les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la durée est de cinq ans (planche 11).



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 11 : Les constructions de nouvelles boutiques

Cette planche 11, présente les nouvelles boutiques, certaines déjà construites et d'autres encore en construction à Mokolo (A), (B) et à Mbankolo (C), (D).

Les constructions de certaines boutiques a été achevée et distribuée aux vendeurs pour location en 2020, d'autres encore sont en construction. Le principal gestionnaire de ces boutiques reste donc le concessionnaire.

Les opérations de recasement des commerçants déguerpis se sont également avérées inefficaces puisqu'elles s'étaient déroulées sur fond de tension entre les différents acteurs impliqués, commerçants, vendeurs à la sauvette, l'autorité municipale et les membres de la commission préfectorale mise en place pour superviser les opérations. Le site qui avait été aménagé pour accueillir définitivement les vendeurs déguerpis à Mvog-Betsi sur la nouvelle route Nkolbisson a été abandonné et demeure quasi désert. Aussi, la construction de nouveaux bâtiments dans les marchés de Mokolo et Mbankolo, entrepris par la CUY et ses partenaires, pour pallier à l'insuffisance des infrastructures observées, demeure largement insuffisante par rapport à la demande dans les marchés.

5.2. DES OPERATIONS DE RÉORGANISATION DES MARCHÉS NON EFFECTIVE

5.2.1. La gestion des ordures

La gestion des ordures dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II a été longtemps laissée à la responsabilité des commerçants. Ces ordures ont été également considérées comme une source probable des incendies que connaissent ces marchés. Depuis l'arrivée de la société Hysacam dans le ramassage des ordures dans ces marchés les ordures ne sont plus brûlées par les commerçants comme par le passé, ceux-ci déposent les ordures dans des bacs à ordures ou dans des emplacements aménagés prévus à cet effet par Hysacam. Adèle déclare à propos, « *oui ! avant on brûlait nous-même nos ordures mais depuis quand même que Hysacam est là on ne brûle plus les ordures dans le marché. Nous déposons juste les ordures dans le bac ou dans les endroits où tout le monde vient déposer et Hysacam vient les ramasser même si c'est souvent après plusieurs jours et les odeurs nous dérangent* ».



Photo A. V. Djokam, 2020

Photo 3 : Les bacs à ordures d’Hysacam débordés au marché de Mokolo

Cependant ces propos d’Adèle nous font observer que le service de nettoyage de la société Hysacam rencontre des difficultés dans la collecte des ordures et que le service n’est pas optimal. Toutefois, la société Hysacam rassure, « *Du côté d’Hysacam, l’on se veut rassurant. « il y a une forte concentration de plusieurs coins de dépôts. On essaye de les regrouper en un pour que les gros porteurs les transportent... nous essayons de nous organiser à travailler dans la nuit, on maximise la main d’œuvre et le matériel pour que le marché soit dégagé. ... il peut arriver que les machines rencontrent de difficultés, mais nous prenons toujours notre temps pour dégager ça autrement » » (Dounang, 2021). Les défaillances observées dans la gestion de la collecte des ordures dans les marchés de la commune d’arrondissement de Yaoundé II amènent à penser que les commerçants peuvent se revoir obligés de s’en débarrasser à nouveau. L’une des solutions pouvant être de les brûler sur place.*

5.2.2. La protection civile

La protection civile au Cameroun a pour mission d’assurer en permanence la protection des personnes, des biens et de l’environnement contre les risques d’accidents

graves, de calamités ou de catastrophes, et aussi contre les effets de ces sinistres. La protection civile est mise en œuvre par la direction de la protection civile au ministère de l'administration territoriale. Elle intervient dans la lutte contre les incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II par l'action du corps national des sapeurs-pompiers (CNSP). Le corps national des sapeurs-pompiers (CNSP), formation militaire interarmées spécifique de protection civile, se présente ainsi comme étant le bras séculier de la protection civile au Cameroun.

Dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, le marché de Mokolo est l'unique marché disposant de quelques bornes d'incendies pouvant permettre aux sapeurs-pompiers de s'approvisionner rapidement. Au marché de Mokolo, les hydrants opérationnels permettant d'approvisionner les camions citernes des sapeurs-pompiers en cas d'incendies sont répartis de la façon suivante :

Tableau 5 : Les hydrants (Bornes d'incendies) opérationnels au marché de Mokolo

LOCALISATION	NBRE	TYPE D'HYDRANT	QUALITÉ DE LA PRESSION	OBSERVATIONS
Face école publique MESSA	01	Bouche d'incendie	Nulle	Hors service
Der. Camp MESSA	01	Bouche d'incendie	Nulle	Hors service
Entrée commerciale ' Sentimental'	02	Poteau d'incendie	Nulle	Alimenté; encombré ; détérioré
MOKOLO ELOBI	02	Poteau d'incendie	Suffisante	Alimenté ; encombré détérioré
MOKOLO CAMPOST	01	Bouche d'incendie	Suffisante	Alimenté ; visible

Source : A. V. Djokam, 2020

À la lecture de ce tableau, on peut résumer qu'au marché de Mokolo, on dispose de 07 bornes d'incendies. Parmi les 07, 04 bornes d'incendies ont une pression nulle, 02 bornes d'incendies sont détériorées et 01 seule borne d'incendie est réellement opérationnelle, celle

localisée à la Campost Mokolo puisqu'elle est la seule à avoir une pression suffisante, à être alimentée et à avoir une visibilité. La planche photo 13 nous présente quelques bornes d'incendies au marché de Mokolo.



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 12 : Quelques bornes d'incendies au marché de Mokolo

La planche 12 nous présente deux bornes d'incendies au marché de Mokolo, une bouche d'incendie détérioré (A) et un poteau d'incendie en usage (B).

On constate que le marché de Mokolo est le seul disposant d'hydrants bien qu'un seul soit opérationnel sur les 7 que le marché compte. Les 7 bornes sont déjà insuffisantes en tant que de besoin même si elles étaient opérationnelles pour couvrir le marché. Les marchés de Madagascar et Mbankolo ne disposant aucun hydrant sont exposés en cas d'incendie.

5.2.3. La réorganisation des marchés en secteurs d'activités

Afin de limiter l'anarchie observée dans les installations de commerce dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la communauté urbaine de Yaoundé dans le cadre de la lutte contre le désordre urbain, avait déjà réorganisé pour une première fois les marchés et particulièrement le marché de Mokolo en secteurs d'activités. Selon le communiqué de la communauté urbaine daté du 22 juin 2012, le marché de Mokolo a été subdivisé en sept secteurs d'activités différents correspondant aux différents types d'activités commerciales qu'on retrouve dans le marché. Dans cette nouvelle organisation du marché, on distingue :

- Le secteur des produits vivriers regroupe les denrées alimentaires de base, les produits maraîchers et les féculents.
- Le secteur de la boucherie, poissonnerie et charcuterie regroupe, les viandes, les poissons, les fruits de mer, les poulets et les œufs. Ces produits alimentaires se vendent aussi bien en gros qu'en détails.
- Le secteur habillement qui regroupe la vente des vêtements, de la friperie, des layettes, des chaussures, des tissus, des parfumeries, des produits cosmétiques.
- Le secteur des matériels électroniques, électroménagers et de la petite quincaillerie, on retrouve, les produits de la téléphonie, de l'informatique, de l'audiovisuel, des ustensiles de cuisine, des appareils électroménagers, des appareils d'entretien domestique, les matériels de construction et d'entretien et autres.
- Le secteur de la sauvette, regroupe les vendeurs ambulants pour la plupart. Généralement ce sont des vendeurs qui occupent les voies publiques telles que les abords des marchés, les allés intérieurs des marchés.
- Le secteur de la bouquinerie et de la papeterie ou on retrouve les produits tels que, les fournitures scolaires, les fournitures de bureaux, les fournitures informatiques et les papiers.
- Le secteur des petits métiers qui concerne les savetiers, des coiffeurs, des tailleurs, des soudeurs, des sérigraphes, des secrétariats bureautiques, des calls boxeurs, des prestataires de beauté, des manutentionnaires, la petite restauration, la vente de boisson et les meuniers (des personnes qui travaillent aux moulins à écraser).

Cependant cette nouvelle organisation des marchés en secteurs d'activités commerciales rencontre beaucoup de difficultés dans sa mise en œuvre. On retrouve encore des activités commerciales diverses et différentes se côtoyer dans des espaces communs comme le présente la planche 14 ci-dessous.



Photo A. V. Djokam, 2020

Planche 13 : La non organisation des commerces en secteurs d'activités au marché de Mokolo

La planche 13 nous présente d'une part la vente des vêtements de friperie et celle de la braise de la viande dans un espace commun (A). Et d'autre part, dans un même espace, la vente des chaussures, des babouches et, la vente des produits vivriers(B).

La non effectivité de ces mesures de réorganisation des espaces marchands en secteurs d'activité tient du fait que la communauté urbaine n'a pas donné assez d'informations sur la mise en œuvre de l'opération. Par exemple des commerçants ayant des activités commerciales différentes et ne devant pas se retrouver dans un même secteur selon la nouvelle organisation du marché ont de la peine à s'exécuter du fait qu'ils ont un droit légal d'exercer comme tel à cet emplacement.

Par ailleurs pour certains commerçants, cette solution mérite d'intégrer non seulement les vendeurs du marché, mais aussi les consommateurs en décourageant les potentiels consommateurs à acheter chez les vendeurs ambulants au risque de voir à nouveau l'anarchie dans les installations de commerce, comme le souligne Linge (2012), « *De l'avis des personnes qui vendent dans ce marché, les problèmes sont beaucoup plus complexes. « Il se pose un problème d'espace, pas de répartition. A un moment où à un autre, les secteurs seront une fois encore débordés et on verra encore des personnes occuper la chaussée, cause de désagrément avec les autorités », explique Koumgock F, « sauveteur » dans ce marché.* Cette crainte que souligne Linge (2012), sera d'ailleurs observée puisque quelques années

plus tard le marché sera à nouveau engorgé par les vendeurs et les installations anarchiques de commerces vont envahir l'espace marchand.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'identifier les limites des opérations d'aménagement réalisées dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Notre hypothèse de départ était que les opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées restent insuffisantes pour lutter contre les incendies qui ravagent les marchés. D'après les résultats du terrain, cette hypothèse a été confirmée. En effet, face à l'échec de la planification du milieu urbain mise en place par les autorités camerounaises au lendemain des indépendances à causes de la crise économique des années 1990 et ses conséquences sur les structures techniques de planification, la dynamique urbaine en cours dans les villes va favoriser une régulation autonome de l'espace urbain et un désordre urbain en général, et aussi des espaces marchands en particulier. C'est donc à partir des années 2005, que la communauté urbaine de Yaoundé (CUY), va se lancer dans une vaste opération de déguerpissement, de reconstruction, de recasement et de réorganisation non seulement de la ville en général mais aussi des marchés. Cependant ce mode de gouvernance pour lutter contre les risques d'incendies s'avère inefficace puisque les vendeurs déguerpis reviennent toujours à leurs places.

CHAPITRE 6 : STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YAOUNDÉ II

L'analyse des résultats de terrain montre en effet que l'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, précaire et préoccupant, constitue un facteur de risques d'incendies énorme. Les vastes opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation engagées par la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY) connaissent beaucoup de limites. Il est urgent pour la CUY de réagir promptement afin d'éviter que d'autres séries d'incendies ne recommencent. Ce chapitre se donne donc pour objectif d'identifier des stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies. Le chapitre est structuré en deux points. Le premier présente quelques stratégies proposées par les acteurs des marchés, notamment la mise en place d'une collaboration entre les différents acteurs des marchés et la modernisation des espaces marchands. Le deuxième propose une stratégie de lutte contre les incendies fondée, sur la mise en œuvre de la bonne gouvernance des espaces marchands et la conception d'un plan global de gestion des risques.

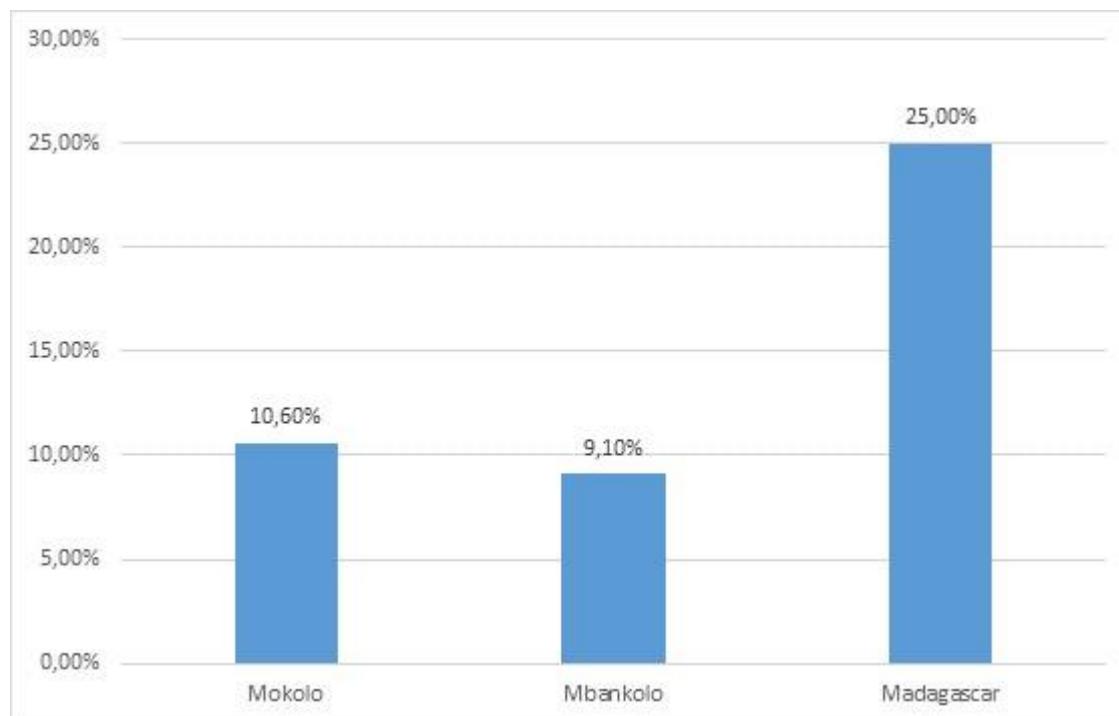
6.1. DES STRATÉGIES ENDOGÈNES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Pour lutter contre le phénomène des incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, les différents acteurs des marchés proposent quelques stratégies. Il s'agit notamment de la mise en place d'une collaboration entre les différentes parties prenantes dans la gestion des risques d'incendies et la modernisation des espaces marchands.

6.1.1. La collaboration entre les différents acteurs des marchés

La première stratégie à adopter pour mettre fin aux incendies dans les marchés est la collaboration entre les différents acteurs des marchés savoir, les acteurs institutionnels que sont la mairie de la ville, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la protection civile et les forces de maintien de l'ordre ; et les acteurs privés et commerciaux. Pour la protection civile, elle estime ne pas être intégrée dans le plan de l'aménagement des marchés pour intervenir sur la question de la prévention des risques d'incendies comme le souligne Marc, personnel de la brigade des sapeurs-pompiers « nous déplorons le fait que nous ne sommes pas associés dans la

prévention, la gestion des risques d'incendies dans ces marchés, on nous appelle uniquement lorsqu'il y a incendie. Pourtant nous avons plusieurs choses à dire sur ces questions ». Pour les acteurs commerciaux, la mise sur place d'une organisation entre les services publics et les commerçants est nécessaire comme le présente la figure 28 ci-dessous.



Source : Enquêtes de terrain 2020

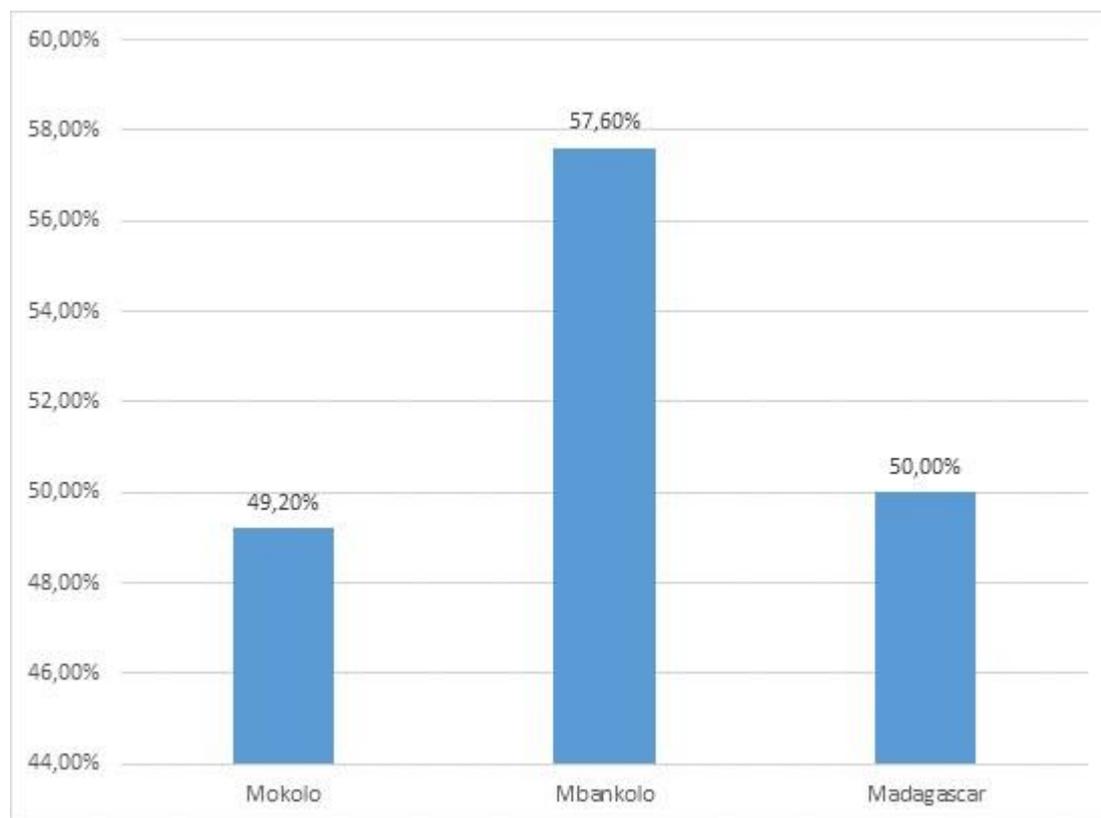
Figure 28 : La mise sur place d'une organisation entre les services publics et les commerçants

D'après la figure 28 on peut observer que le souhait de la mise en place d'une collaboration entre les services publics et les commerçants est plus intense au marché de Madagascar avec 25 % de commerçants qui le souhaitent contre 10,60 % au marché de Mokolo et 9,10 % au marché de Mbankolo.

6.1.2. La modernisation du marché et la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les incendies

La modernisation de la vie urbaine aujourd'hui et les incendies récurrents dans les marchés en Afrique appellent à une mutation du type de commerces et une relocalisation des espaces marchands au sein des villes accompagnant les évolutions des politiques urbaines.

Dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, plusieurs commerçants proposent également la modernisation des marchés comme stratégie de lutte contre les incendies (figure 29).

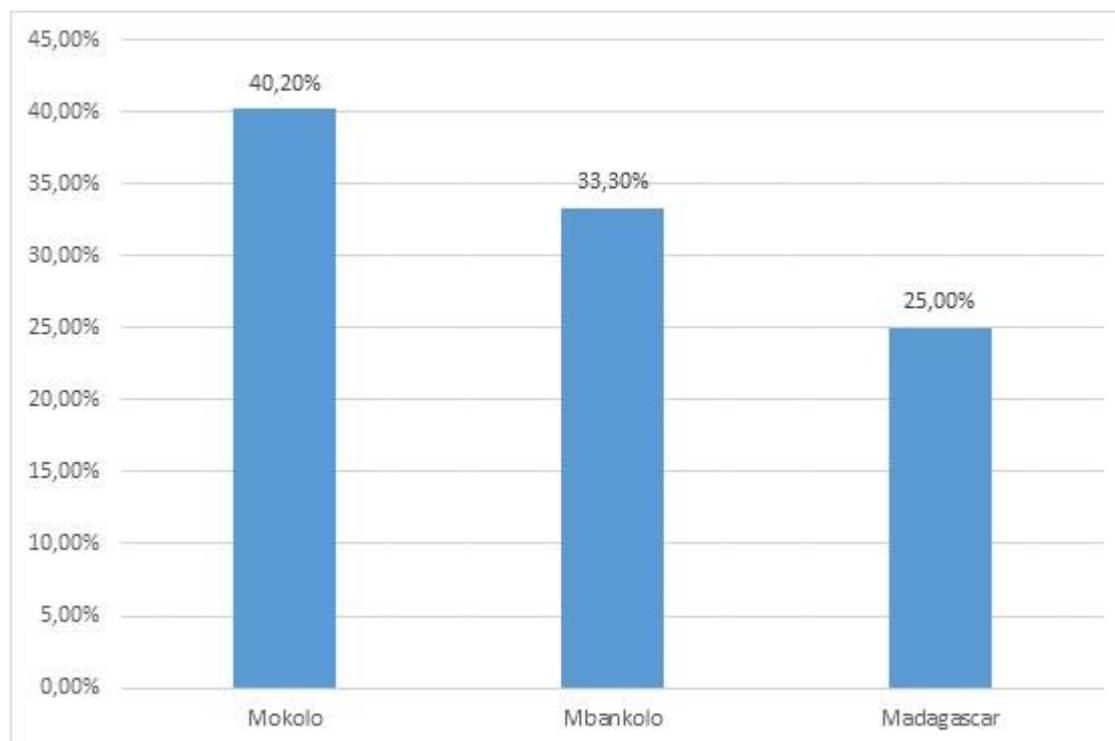


Source : *Enquêtes de terrain 2020*

Figure 29 : La modernisation des marchés

D'après la figure 29, les commerçants du marché de Mbankolo sont ceux qui souhaitent le plus une modernisation de leur marché pour lutter contre les risques d'incendies, soient 57,60 %, situé en partie sur un marécage avec des hangars sur pilotis. Néanmoins, le marché dispose de deux bâtiments en construction, un bâtiment partiellement en service et encore en chantier. Il est suivi du marché de Madagascar, 50 %, situé sur un carrefour, ce marché vit un manque criard d'infrastructures et d'équipements. La modernisation des marchés concernent ici non seulement, les opérations de construction des infrastructures modernes et de la mise en place des équipements modernes, mais aussi entre autres les opérations de désengorgement des marchés, de l'aménagement des voies d'accès et la circulation à l'intérieur des marchés.

Dans le cadre de la modernisation des marchés il s'agira également de procéder à la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les feux, pour les commerçants. Pour cela, chaque boutique doit obligatoirement s'équiper d'un système d'alarme et d'avertissement (un équipement de détection incendie), un service de surveillance et de moyens de secours adaptés aux risques identifiés, par exemple, en utilisant des extincteurs adaptés.



Source : Enquêtes de terrain 2020

Figure 30 : La mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les feux

Effectivement comme le présente la figure 30, les acteurs commerciaux du marché de Mokolo, 40,20 %, sont ceux qui désirent le plus la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les feux du fait qu'ils sont les plus touchés par le phénomène d'incendies. Ils sont suivis de ceux des marchés de Mbankolo et Madagascar respectivement 33,30 % et 20 %.

6.2. PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Au de-là des stratégies aussi pertinentes, des acteurs de l'aménagements des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, pour lutter contre le phénomène d'incendies, nous proposons en outre quelques stratégies, notamment la mise en œuvre d'une bonne gouvernance dans les marchés et la conception d'un plan global, intégrant toutes les parties prenantes, et qui repose sur l'évaluation, la prévention des risques d'incendies et la gestion des crises

6.2.1. Une bonne gouvernance dans les espaces marchands

La gouvernance urbaine désigne les modalités de prise de décision dans les agglomérations urbaines, la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion de ressources économiques et sociales. Une bonne gouvernance dans les espaces marchands de la commune

d'arrondissement de Yaoundé II peut être donc fondée sur au moins deux piliers : l'amélioration de la perception des risques d'incendies et la reprise d'une planification participative.

L'amélioration de la perception des risques d'incendies par les différents acteurs des marchés

La perception des risques apparaît à la fin des années 1960 suite aux mouvements de contestation de l'exploitation de l'énergie nucléaire aux États-Unis. La perception des risques reste complexe et deux visions des risques s'affrontent, celle des experts et des ingénieurs appelés risque « *objectif ou réel* » et celle des populations appelé « *risque perçu* » (Heitz, 2009).

La perception du risque par les experts et les ingénieurs est dite « *risque objectif* » du fait qu'il est le résultat d'une évaluation objective, scientifique. Sa probabilité d'occurrence et les dommages potentiellement engendrés sont évalués. Il s'agit d'une construction sociale, se basant sur des éléments objectifs, par exemple le fait qu'il se produise de façon récurrente des incendies dans les marchés, des accidents de la route, chaque année des inondations endommageant des habitations, etc. Ces risques font l'objet d'estimations, de statistiques, d'évaluations économiques. Ces évaluations sont donc réalisées par des « *experts* » du domaine, par exemple des cabinets d'experts, des compagnies d'assurance, des universitaires, etc. Cependant ces évaluations des experts restent sujettes à controverse et constamment réévaluées (Flanquart, 2016).

Par contre, la perception du risque par les populations est dite « *risque perçu* », parce qu'elle renvoie au rapport que les personnes établissent avec le risque qui les concerne, à la distance physique, psychologique (affective, familiarité) ou temporelle instaurée (Glatron, 2009) ainsi qu'à l'approximative estimation qui en est faite. Les éléments objectivants laissent place à l'esprit humain, à la fois rationnel et influencé par ses émotions. Dans le sens commun, percevoir un risque correspond au fait de prendre en compte sa probabilité de survenue et l'ampleur des dégâts qu'il pourrait provoquer (Hellequin et al., 2013). Toutes les attitudes sont envisageables dans la façon de percevoir le risque : du déni à la phobie, de l'euphémisation à la surestimation (Flanquart, 2016).

À partir de la fin des années 1970, on verra apparaître la théorie de distinction de perception entre les « *experts* » d'un côté et les « *profanes* » de l'autre (Fischhoff et al., 1978). À travers le terme profane sont désignées les personnes ordinaires, n'ayant pas d'intérêt particulier pour le risque. Par exemple, « *Le cours d'eau, la ripisylve, mais aussi l'inondation, l'étiage, le sédiment, ne sont pas perçus comme peut les percevoir un ingénieur de la DDE ou de l'Agence de l'eau* » (Vinet, 2010, p.158). Les experts évaluent le risque de manière quantitative, selon des probabilités et des conséquences (Fischhoff et al., 1978). La perception des profanes, en revanche, varie selon

des dimensions qualitatives (par exemple la crainte, la capacité de contrôle sur le risque ou le manque de connaissance).

Aux premières heures de l'apparition du concept de perception de risque, la vision objective des experts des questions de risque avait de la considération contrairement à celle des profanes. La vision du risque de la population ou encore des profanes, construite à partir de leurs ressentis, croyances, valeurs, et d'autres paramètres, était considérée comme erronée, car trop subjective de par l'implication des sujets au risque. Cette théorie fut influente durant cette période et contribua à la compréhension de la perception des risques, bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité (Marris et al., 1998) et que sa validité soit encore discutée : « *Les experts jugent-ils le risque différemment des membres du grand public ? La réponse à cette question est que nous ne savons pas* » (Rowe & Wright, 2001, p.355). Pendant plusieurs années, la vision des profanes fut donc sous-estimée au profit de celle des experts et considérée comme erronée. En revanche pour Beck (2001, p.55), ces visions sont complémentaires : « *Sans la rationalité sociale, la rationalité scientifique reste vide. Sans la rationalité scientifique, la rationalité sociale reste aveugle* ».

De nos jours la tendance est plutôt inverse, elle est axée sur la valorisation du savoir profane (Flanquart, 2016). Certains travaux approuvent une mise à niveau de ce savoir par rapport à celui des experts : « Le public n'est pas irrationnel. Leurs jugements sur le risque sont influencés par l'émotion et l'affect d'une manière à la fois simple et sophistiquée. Il en va de même pour les scientifiques » (Slovic, 1999, p.689).

Mais les approches modernes sont devenues plus affinées. De nombreuses études ont montré que les comportements humains sont effectivement déterminés par un ensemble de facteurs sur des probabilités de survenance des risques et de leurs conséquences (Krimsky et Golding, 1992). De nombreux exemples récents montrent que dans les sociétés contemporaines, l'anticipation et les réactions à un risque sont souvent aussi importantes que ses caractéristiques physiques (ou « *objectives* ») pour la détermination de ses conséquences humaines et économiques finales. À titre d'exemple, les personnes montrent une relative préférence pour les situations dans lesquelles elles peuvent influencer sur le résultat (problème du « contrôle » ; par exemple la conduite d'une voiture comparée au fait de prendre l'avion) et pour les risques pris délibérément par opposition aux risques pris de manière involontaire (par exemple le fait de fumer comparé à l'ingestion de petites doses de polluants toxiques) (Slovic, 1993). Le paradoxe d'Ellsberg (Ellsberg, 1961) montre que les personnes ont une aversion pour les situations ambiguës dans lesquelles elles doivent estimer personnellement les probabilités de survenance. De ce fait, les problèmes de risques dans une société sont souvent liés à des situations de « non-connaissance »

c'est-à-dire d'incertitude scientifique, comme l'a montré récemment la crise de la vache folle dans les pays européens (Tacke, 1999).

La perception et l'attitude des populations deviennent en soi un élément important des questions de risque. La gestion du risque doit être en rapport avec les perceptions et les points de vue exprimés par les populations. Il est donc pertinent et nécessaire de mieux comprendre et évaluer la perception des risques, et d'instaurer une communication à double-sens entre gestionnaires de risque et toutes les parties prenantes.

La perception et l'attitude des différents acteurs des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II (Mairie de la ville, CAY II, les services de la protection civile, les concessionnaires et les vendeurs) face aux risques d'incendies dans les marchés est donc une composante essentielle de la gestion des risques d'incendies dans ces marchés.

La mise en œuvre d'un aménagement participatif

L'échec des politiques publiques imposées du haut « *Top-down* » a favorisé l'émergence du processus de décentralisation et de participation des populations dans des projets qui les concerne dans les pays en développement et particulièrement en Afrique subsaharienne. Ce processus de décentralisation à l'ordre du jour dans les pays en développement est un outil de partage du pouvoir entre les différents acteurs dans la gouvernance à l'échelle locale, elle recouvre des enjeux au niveau politique et social (démocratie locale, participations des habitants, répartition des tâches et des compétences, ...). Elle peut aussi être saisie comme un système de représentation proche des populations et sensé favoriser à la fois le développement local et la démocratisation. Il s'agit de doter les collectivités locales de tous les moyens financiers et humains nécessaires à la diffusion du progrès économique, social et culturel, et d'associer les populations à la gestion des affaires locales. La participation des personnes à la réalisation des objectifs qui les concernent apparaît ainsi capitale pour le processus de décentralisation.

La participation est ici considérée comme la capacité d'une personne à prendre part à une décision, à son exécution et à la jouissance de ses résultats. La participation fait donc partie des mécanismes de partage du pouvoir, compris comme la capacité de divers intérêts à atteindre le but commun. Elle est l'intervention du citoyen dans la prise des décisions communales et aussi son apport au processus de développement de sa commune.

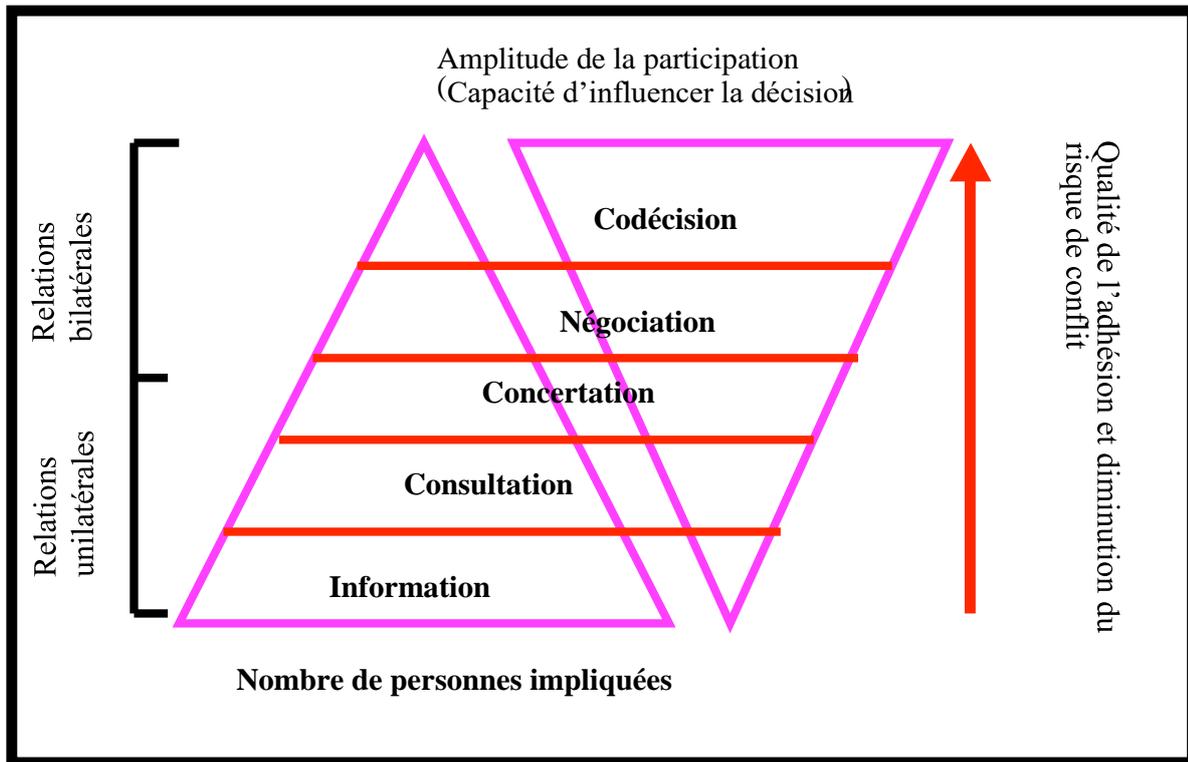
Depuis 1980, les expériences de gestion urbaine partagée se multiplient, une nouvelle forme de gouvernance urbaine se met progressivement en place (Rochefort, 2000).

Plusieurs auteurs ont théorisé le concept de participation. Selon ABDERRAHMANE (2014), la participation des individus s'opère à 06 niveaux :

- **La transparence** : les instances qui détiennent le pouvoir se limitent à informer et rendre compte fidèlement des décisions prises, de leur processus et de leurs résultats. C'est le degré le plus faible de la participation.
- **La consultation** : L'instance de pouvoir demande l'avis des personnes concernées et tient compte de leur réaction. La participation reste faible.
- **La concertation** : diverses instances de pouvoir échangent leurs avis. La participation est plus importante, mais ne dépasse pas le domaine de la prise de décision.
- **L'implication** : instauration d'une dynamique participative généralisée, au quotidien, pilotée par la collectivité locale.
- **La collaboration** : En plus de la concertation au niveau de la décision, les instances se partagent également le travail. C'est un niveau de participation plus élevé.
- **Le soutien** : l'intervention ne se fait plus que sous la forme d'un appui (contributions, conseils, aides, etc.) à une initiative qui appartient à d'autres. La participation des personnes concernées est maximale.

Pour Vodoz et Rey (2001), l'aménagement participatif est un contrat social à travers lequel les décideurs politiques accordent un certain pouvoir aux populations, et en contrepartie, les populations acceptent de se mobiliser en faveur du projet d'aménagement. Ce type de gouvernance permet une adéquation entre les actions de gestion, les pratiques des habitants et les projections des pouvoirs urbains. L'aménagement participatif passe par la communication entre les acteurs et se termine par une collaboration dans la prise de décision. Dans leurs travaux, Vodoz et Rey (2001) définissent cinq différents niveaux d'aménagement participatif :

L'information, la consultation, la concertation, la négociation et la codécision.



Source : L. Vodoz & M. Rey (2001), *La négociation en aménagement*, Lausanne, CEA

Figure 31 : Niveaux de participation en aménagement chez Vodoz et Rey

Turner, étudiant la participation des habitants à l'acquisition des logements, trouve que trois principes régissent la participation chez ces derniers.

- Le premier principe stipule que lorsque les occupants contrôlent les décisions importantes et ont l'opportunité d'apporter leur contribution à la conception, à la construction ou à l'administration de leur habitat, tant ce processus que l'environnement qui en résulte stimulent le bien-être individuel et social. En revanche, lorsque les gens n'ont ni pouvoir d'intervention, ni responsabilité dans les décisions clés concernant leur logement, les milieux d'habitation, ils peuvent au contraire faire obstacle à la participation.
- Le deuxième principe stipule que l'important, dans l'habitat, n'est pas ce qu'il est, mais ce qu'il fait de la vie des gens.
- Le troisième principe stipule qu'on supporte infiniment mieux les imperfections et les insuffisances de son logement, si on en est responsable que si elles sont imputables à quelqu'un d'autre.

Bien que ces principes énoncés par Turner concernent le logement participatif, elles peuvent être transposées dans un autre domaine comme celui de l'aménagement participatif.

Lévy-Leboyer quant à lui, fait observer qu'on distingue quatre formes de participation dans l'aménagement : la participation forcée, la participation passive, la participation active et la participation spontanée.

- La participation forcée est celle que les pouvoirs urbains tentent d'imposer aux utilisateurs, une certaine façon de se comporter vis-à-vis de l'environnement.
- La participation passive associe les enquêtes sur les besoins et les souhaits des utilisateurs, enquêtes destinées à éclairer les planificateurs afin que les décisions prennent en compte les opinions de la majorité.
- La participation active brise la glace entre utilisateurs et aménageurs ; ce type de participation implique que les maquettes soient compréhensibles pour le profane. Le dialogue se fait au stade du projet.
- La participation spontanée se développe en dehors des planificateurs lorsqu'un groupe d'utilisateurs prend l'initiative de se faire entendre et cherche à imposer sa volonté. Cependant, ces quatre niveaux de participation de Lévy-Leboyer diffèrent du point de vue psychologique.

Au-delà des approches théoriques sur la participation des populations aux initiatives de développement participatif, plusieurs expériences sur l'aménagement participatif témoignent de la pertinence de l'approche participative en Afrique.

En Afrique de l'ouest et particulièrement au Bénin, DOSSOU, BEHANZIN et SAÏNOU (2021) montrent comment le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD), comme pour bon nombre de projets de développement urbain au Bénin à instaurer un dialogue entre les institutions et les communautés qui débouche sur des décisions créatrices de capital social et économique. Ce mode de gestion participative aide ainsi les institutions à nouer avec les communautés bénéficiaires des relations fructueuses, relation qui rehaussent la qualité de vie à l'échelle locale parce qu'elles expliquent les décisions, qui tendent ainsi à être plus durables et plus équitables.

En Afrique centrale, au Cameroun, Mabou (2003) fait observer que les services municipaux et ministériels de la ville de Yaoundé ont été incapables de satisfaire aux demandes des populations en construction des espaces marchands, des écoles, des logements, des rues, en éclairage public, etc, due à l'expansion démographique favorisée par un accroissement naturel important et par un exode rural intense. En outre, les effets de la crise économique et la mise en application des plans d'ajustement structurel (PAS), font observer un renforcement de la carence en matière de gestion des infrastructures urbaines de base et une dégradation poussée du cadre de vie et de

l'environnement dans de nombreux quartiers de la capitale, dont Nkolndongo. Face donc à l'incapacité des services municipaux et ministériels compétents à apporter une solution idoine et durable à ces problèmes pressants, les citoyens s'efforcent, de gérer eux-mêmes leur cadre de vie à travers des associations légalisées ou non : les Comités d'Animation du Développement (CAD) ; les Comités de Développement du Quartier (CAQ) ; les Groupements d'Initiatives Communes (GIC) ; les associations des jeunes ressortissants du quartier ; les tontines, etc.

La participation des commerçants et de tous les autres acteurs dans l'aménagement des espaces marchands urbains peut donc trouver sa pleine efficacité dans le cadre d'une répartition des tâches, des pouvoirs de décision et de gestion. Un meilleur aménagement des marchés urbains en Afrique subsaharienne, au Cameroun en général et, en particulier dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II nécessite la mise en œuvre d'un aménagement participatif pour une meilleure gestion des risques d'incendies. Carré (2006) souligne à cet effet, « *La conception actuelle de la gestion des risques est celle d'une gestion globale, impliquant tous les acteurs d'un bassin de risque (collectivités, entreprises, habitants) à travers des mesures coordonnées de protection, de prévention et d'information [...] que l'État n'est pas le seul acteur de la prévention et qu'il ne saurait s'afficher comme tel* ». Cette conception de la gestion des risques d'incendies permet d'éviter des pratiques politiques dirigistes et autocratiques des marchés et de promouvoir une gouvernance locale, à partir d'outils de participation et de planification stratégique concertée.

6.2.2. La conception d'un plan global de gestion des risques d'incendies

L'évaluation des risques

L'Évaluation du risque consiste à analyser globalement tous les éléments possibles pouvant déclencher un incendie pour en sortir une vision globale du risque d'incendie dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Cette évaluation permettra de proposer un plan d'actions afin d'aller vers une meilleure maîtrise des risques. La méthode scientifique d'évaluation des risques affinée par Rechar (1999) propose 8 étapes d'évaluation:

- L'identification des mesures appropriées du risque.
- La définition et caractérisation du système et des agents opérant sur lui.
- L'identification des sources d'aléa et, le cas échéant, élaboration de scénarios (évaluation des aléas).
- La quantification du degré d'incertitude dans la mesure des différents facteurs et paramètres, et l'évaluation de la probabilité des scénarios.

- L'évaluation des conséquences par détermination du cheminement conduisant à une exposition à l'aléa (évaluation de l'exposition) et de la réaction à l'exposition (dose/réponse ou évaluation de la sensibilité).
- La mise en rapport des estimations de conséquences et de probabilités, comparaison avec les limites de risque.
- L'évaluation de la sensibilité des résultats à des modifications des paramètres.
- La synthèse des différents éléments de l'évaluation du risque visant à faciliter la communication.

La prévention des risques d'incendies

La prévention des risques d'incendies concerne l'ensemble des mesures permettant d'éviter la survenue d'un incendie et de limiter la propagation de l'incendie au cas où elle en survient. Elle concerne l'aménagement des espaces marchands en termes de stabilité des infrastructures et des équipements, la technologie de construction, l'organisation fonctionnelle, le contrôle de l'état de l'aménagement. On distingue deux modes de prévention : la « *prévention dite passive* » et la « *prévention dite active* ».

La prévention dite passive

La prévention dite passive concerne des mesures qui permettent d'éviter la survenue d'un incendie. Elle s'opère sur deux dimensions. La première dimension vise ici la réaction au feu des matériaux de construction tels que les revêtements de mur, de sol, de plafond et de façade ainsi que des équipements (tels les isolants) disposés à proximité de la surface exposée. La deuxième dimension vise ici la résistance au feu des éléments de construction. Si l'incendie a pu se développer complètement et entrer dans sa phase d'embrasement généralisé, ce second axe de la stratégie de prévention passive entre en jeu : il s'agit, d'une part, d'éviter que le feu se propage trop rapidement au-delà du ou des locaux où il s'est déclaré et, d'autre part, d'assurer la stabilité du bâtiment pendant une période déterminée. Pour une meilleure mise en œuvre des mesures de prévention passive, les éléments ci-dessous peuvent être respectés :

- La prise en compte de la stabilité ou de la réaction au feu des infrastructures et des équipements ;
- Les performances de la réaction au feu des matériaux utilisés pour la construction des infrastructures doivent être prise en compte en vue de retarder le développement d'un incendie naissant.

- L'interdiction du stockage de matériaux inflammables, explosifs ou toxiques dans les espaces marchands.
- Une vérification régulière des infrastructures et des équipements par les organismes de contrôle agréés.
- Mettre sur pied une cellule de coordination des interventions des différents acteurs sur la distribution de l'énergie électrique dans les marchés.
- Recruter des techniciens en électricité et les mettre à la disposition des commerçants en cas de besoin.
- Augmenter le nombre de transformateurs de courant électrique installé dans les marchés.
- Contrôler la qualité des matériaux électriques utilisés lors des installations dans les marchés

La prévention dite active

La prévention dite active, au cas où un incendie survient, vise d'abord des mesures qui permettent le secours et l'évacuation des personnes en danger, puis d'éteindre le plus rapidement possible le feu dès qu'il est détecté. Elle concerne donc des actions telles que :

- La prévision des issues de secours pour permettre l'évacuation des personnes en toute sécurité et l'accès aux bâtiments par les services d'incendie.
- La détection et les moyens d'alerte de feux : ont pour but de signaler le début d'un incendie. C'est une détection ponctuelle qui permet d'alerter les agents de sécurité et les commerçants dans le marché. Elle vise également à prévenir les services de prévention ou du service d'incendie de manière à réduire les délais d'évacuation et d'intervention.
- Les moyens d'extinction (extincteurs, extincteurs automatiques à eau, hydrants, etc.) permettent aux commerçants et aux agents de sécurité (les premiers intervenants) d'intervenir rapidement et efficacement pour éteindre un feu naissant. Les hydrants peuvent également être mis à leur disposition pour faciliter leur intervention.
- Les systèmes d'extinction automatique (installations à sprinkleurs) visent, en toute logique, une intervention automatique sur un incendie naissant. Ils n'ont généralement pas pour vocation d'éteindre l'incendie, mais de restreindre sa propagation en vue d'en limiter les conséquences préjudiciables et de faciliter l'intervention des services d'incendie.

- Les installations d'extraction des fumées et de la chaleur (EFC) visent par définition à extraire les fumées et la chaleur dégagées par un début d'incendie, afin d'en limiter le développement et la propagation. Elles ont pour objectif de favoriser l'évacuation des personnes, de faciliter l'intervention des services d'incendie et de réduire les dégâts dus aux fumées.

La gestion des crises

La gestion des situations de crises encore appelé la prévision des risques d'incendies est l'ensemble des modes d'organisation, des techniques et des moyens qui permettent à une organisation de se préparer et de faire face à la survenance d'une crise puis de tirer les enseignements de l'évènement pour améliorer les procédures et les structures dans une vision prospective.

Pour une meilleure gestion des situations de crise, l'approche réglementaire de la sécurité incendie prépare particulièrement bien les occupants et les secours au risque incendie, à travers :

- La formation et l'entraînement des différents acteurs intervenants dans les espaces marchands afin de garder une capacité de réaction optimale. Il est donc nécessaire de pratiquer des exercices d'évacuation à intervalles réguliers. Cette méthode permet également de rester à jour dans les procédés d'évacuation et de détecter des erreurs possibles
- Un autre aspect de la gestion de crise est de gérer « l'après l'incendie », lorsque les biens seront détruits, ce qui entraînera une perte financière directe et indirecte à travers l'arrêt de l'activité. Il faut citer dans le premier cas le transfert de risque vers les assurances qui permet d'assurer financièrement les biens, voire la perte d'activité

Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif d'identifier des stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies. Du point de vue des différents acteurs des espaces marchands, deux principales stratégies permettront de

minimiser ou d'éradiquer le phénomène des incendies dans les marchés. D'une part il s'agira de réfléchir à la mise en place d'une collaboration entre les parties prenantes et principalement entre les commerçants et les acteurs institutionnels. D'autre part il sera question de procéder à des opérations de modernisation des espaces marchands. Aussi avons nous fait la proposition d'une stratégie globale de lutte contre les incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II qui intègre toutes les parties prenantes de l'aménagement des marchés. Il s'agira dans un premier temps de mettre en œuvre des mesures de bonne gouvernance dans les espaces marchands. Une bonne gouvernance qui se traduit par une amélioration de la perception même du concept de risque d'incendie chez les différents acteurs et la mise en œuvre d'une planification participative dans les espaces marchands. Ensuite nous avons fait la proposition de la conception d'un plan global de gestion des risques d'incendies avec trois niveaux d'interventions, l'évaluation des risques d'incendies, la prévention des risques d'incendies et la gestion des crises.

Conclusion partielle

La troisième et dernière partie de ce travail est structurée en deux chapitres et porte sur les stratégies de gestion des risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. L'objectif visé dans cette partie est d'identifier les limites des opérations d'aménagement réalisées et les stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies. Les résultats de l'enquête de terrain ont confirmé notre hypothèse de départ selon laquelle, les opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées par les responsables de la gestion des espaces marchands restent insuffisantes, cependant, associées à une meilleure gouvernance des marchés et à la définition d'une stratégie globale de lutte contre les risques d'incendies, elles sont susceptibles de mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies.

Le premier chapitre présente les limites des opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées par les responsables de la gestion des espaces marchands. En effet, suite à l'échec de la planification du milieu urbain mise en place par les autorités camerounaises au lendemain des indépendances à causes de la crise économique des années 1990 et ses conséquences sur les structures techniques de planification, la dynamique urbaine en cours dans les villes va favoriser une régulation autonome de l'espace urbain et un désordre urbain. À partir des années 2005, la communauté urbaine de Yaoundé (CUY), va se lancer dans une vaste opération de déguerpissement, de reconstruction, de recasement et de réorganisation non seulement de la ville en général mais aussi des marchés. Cependant ce mode de gouvernance pour lutter contre les risques d'incendies s'avère inefficace puisque les vendeurs déguerpis reviennent toujours à leurs places.

Le deuxième chapitre présente des actions pouvant être menées pour maîtriser les risques d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. De l'analyse, il en ressort que d'une part, la mise en place d'une collaboration entre les parties prenantes, principalement entre les commerçants et les acteurs institutionnels, et la modernisation des espaces marchands peuvent contribuer à la lutte contre le phénomène des incendies dans les marchés. D'autre part, l'amélioration de la gouvernance dans les équipements marchands par une reconsidération de la perception même du concept de risque d'incendie chez les différents

acteurs, la mise en œuvre d'une planification participative dans les espaces marchands et la conception d'un plan global de gestion des risques d'incendies avec trois niveaux d'interventions, l'évaluation des risques d'incendies, la prévention des risques d'incendies et la gestion des crises sont à même de lutter durablement contre les dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail de recherche sur le thème « *Aménagement des marchés et risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II* » part du constat selon lequel, ces dernières décennies, des incendies spectaculaires ravagent les marchés des capitales et des villes africaines, remettant en cause la gouvernance et la qualité de l'aménagement des équipements marchands en Afrique. Au Cameroun, on recense plusieurs cas d'incendies dans les marchés des grandes métropoles. Dans les marchés de la capitale politique du Cameroun, et particulièrement dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II (Mokolo, Mbankolo et Madagascar) le phénomène des incendies reste d'actualité. Cette recherche s'est proposée d'analyser la manière dont l'aménagement des marchés expose aux risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II.

La recherche s'appuie sur une méthodologie mixte (approche quantitative et qualitative). L'approche quantitative a permis, à partir d'un questionnaire, de collecter des données auprès d'un échantillon (n = 169) de commerçants dans les trois marchés. Alors que l'approche qualitative a permis de recueillir des données à l'aide d'un guide d'entretien auprès des structures en charge de la gestion des marchés et des commerçants (n = 20).

Les résultats de l'enquête de terrain s'articulent en trois points. Le premier point fait l'état des lieux de l'aménagement des marchés et identifie les acteurs qui interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. L'état de l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II montre une insuffisance et une vétusté des infrastructures et des équipements, une exigüité des espaces marchands et de circulation et des modes d'occupation anarchiques dans un environnement très fortement peuplé. Par ailleurs, l'analyse des résultats de terrain soulève un défaut d'organisation des diverses activités commerciales dans les espaces marchands puisqu'on observe un développement incontrôlé, dans des espaces communs, de certaines activités telles que la petite restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements est susceptible d'accroître les risques d'incendies. S'agissant des acteurs, deux catégories d'acteurs interviennent dans l'aménagement des marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. D'une part il y a les acteurs institutionnels que sont la mairie de la ville, la commune d'arrondissement de Yaoundé II, la protection civile et la police. D'autre part, les acteurs privés et les acteurs commerciaux sont constitués des entreprises de construction des bâtiments, des

entreprises de ramassage des déchets et des vendeurs du marché. Cette hypothèse est vérifiée par les résultats du terrain. Les résultats montrent également que la mairie de la ville reste le principal gestionnaire des marchés actuels de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, et que l'absence de coordination et de dialogue entre les différents acteurs conduit à des interventions isolées et inefficaces dans l'amélioration de l'aménagement des marchés.

Le deuxième a pour objectif d'analyser la récurrence des incendies dans ces marchés et déterminer les facteurs de risques d'incendies auxquels expose leur aménagement dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II. Il en ressort que, c'est à partir des années 2005 que le rythme de survenance des incendies dans les marchés est devenu préoccupant. Bien que les cas d'incendies aggravés et déclarés officiellement sont au nombre de 04, des départs de feu très vite maîtrisés par des commerçants ou des agents de sécurité sont innombrables. Les origines de ces incendies sont multiples, les branchements électriques anarchiques, la vétusté des infrastructures, les constructions anarchiques, la sur occupation des marchés, l'incivisme (négligence) des commerçants, les constructions en matériaux provisoires et la mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés. Il s'agit aussi des courts-circuits, les problèmes de surcharge des lignes électriques, les retours brusques d'électricité après des coupures récurrentes, des braises mal éteintes dans les poubelles et aussi des causes criminelles. En outre ces incendies présentent de nombreuses conséquences sur les plans, humain, matériel et économique, et environnemental. Cependant, la précarité des infrastructures et des équipements et, la surpopulation des commerçants et l'anarchie des installations des espaces de commerce constituent les principaux facteurs de risque d'incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II. En effet, la surpopulation des commerçants dans les espaces marchands, due à l'accroissement urbain, rend les infrastructures et équipements marchands, déjà précaires, insuffisants. Cette situation entraîne d'une part, une compétition d'accès à l'espace marchand avec pour conséquences, une occupation anarchique et illégale de l'espace augmentant ainsi les risques d'incendies. D'autre part, elle montre que le développement incontrôlé de certaines activités, telles que la restauration, la braise du poisson, la braise de la viande et le repassage des vêtements constitue également un risque d'incendies.

Enfin la troisième partie identifie les limites des opérations d'aménagement réalisées et les stratégies à adopter pour mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies. À l'analyse, les opérations de réaménagement, de rénovation et de réorganisation des marchés réalisées restent insuffisantes, cependant, associées à une meilleure gouvernance des marchés et à la définition d'une stratégie globale et collective

de lutte contre les risques d'incendies, elles sont susceptibles de mettre définitivement les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II à l'abri des incendies. En effet, face à l'échec de la planification du milieu urbain mise en place par les autorités camerounaises au lendemain des indépendances à causes de la crise économique des années 1990 et ses conséquences sur les structures techniques de planification, la dynamique urbaine en cours dans les villes va favoriser une régulation autonome de l'espace urbain et un désordre urbain. À partir des années 2005, la communauté urbaine de Yaoundé (CUY), va se lancer dans une vaste opération de déguerpissement, de reconstruction, de recasement et de réorganisation des espaces marchands. Mais ce mode de gouvernance pour lutter contre les risques d'incendies s'avère inefficace puisque les vendeurs déguerpis reviennent toujours à leurs places.

Cependant, d'autres actions, fondamentales nous semble-t-il, peuvent y être associées pour maîtriser les risques d'incendies dans la commune d'arrondissement de Yaoundé II. D'abord, pour les différentes parties prenantes à l'aménagement des marchés, la mise en place d'une collaboration entre les parties prenantes et la modernisation des espaces marchands sont nécessaires à lutte contre les incendies dans les marchés. Ensuite, nous avons fait la proposition d'une stratégie globale de lutte contre les incendies dans les marchés de la commune d'arrondissement de Yaoundé II qui intègre toutes les parties prenantes de l'aménagement des marchés. Cette stratégie vise d'une part, à mettre en œuvre, dans les marchés, une meilleure gouvernance qui prend en compte l'amélioration de la perception du concept de risque d'incendie chez les différents acteurs et la mise en œuvre d'une planification participative dans les espaces marchands. En effet, les crises que connaissent les agglomérations urbaines en Afrique et particulièrement des équipements marchands, nécessitent la mobilisation de tous les acteurs et la redéfinition de leurs compétences.

Particulièrement en ce qui concerne les risques d'incendies, la crise ne repose pas seulement sur l'insuffisance d'infrastructures et des équipements, mais elle intègre également une dimension politique : la prise en compte d'une démocratie locale. D'autre part, cette stratégie vise à définir un plan global et collectif de gestion des risques d'incendies qui s'articule en trois niveaux d'interventions, l'évaluation des risques d'incendies dans les marchés, la prévention des risques d'incendies et la gestion des crises.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAYÉ, J. (2018). Actualité direct TV sur les incendies dans les marchés en Afrique, quelles causes et conséquences ? *Du journal Deutsche Welle du 19 mars 2018*. [En ligne]<https://www.dw.com/fr/incendies-dans-les-march%C3%A9s-en-afrique-quellescauses-et-cons%C3%A9quences/a-43042876>[consulté le 21 mars 2022]
- ABDOURAHMANE MBADE, S. (2018). L'urbanisation de l'Afrique : davantage de bidonvilles ou des villes intelligentes ? *Population & Avenir* 4(739), 14-16. Doi :10.3917/popav.739.0014. [En ligne]<https://www.cairn.info/revue-population-etavenir-2018-4-page-14.htm?contenu=article> [consulté le 21 mars 2022]
- AGENCE FRANCE PRESSE. (2013). Burundi : l'incendie du marché de Bujumbura continue d'avoir des conséquences dramatiques. *Hebdomadaire Jeune Afrique du 9 juin 2013*. [En ligne]<https://www.jeuneafrique.com/149987/politique/burundi-l-incendie-dumar-ch-de-bujumbura-continue-d-avoir-des-cons-quences-dramatiques/>[consulté le 21 mars 2022]
- AGENCE FRANCE PRESSE. (2009). Cameroun : un incendie ravage le marché central de Douala. *Hebdomadaire Jeune Afrique du 15 décembre 2009*. [En ligne]<https://www.jeuneafrique.com/depeches/98124/politique/cameroun-un-incendie-ravage-le-marche-centralde-douala/>[consulté le 21 mars 2022]
- AMBOMBO, M. (2015). Cameroun :: incendies à Yaoundé : branchement électriques à problèmes :: Cameroun. *Quotidien mutation du 12 mai 2015*. [En ligne]<https://www.camer.be/42064/11:1/cameroun-incendies-a-yaounde-branchementselectriques-a-probleme-cameroon.html> [consulté le 21 mars 2022]
- ASSAKO ASSAKO, R. J. (1999). Critique de la politique urbaine du Cameroun : instruments, résultats et évaluation. *Revue de Géographie du Cameroun*, 14(1), 53-67.
- ASSAKO ASSAKO, R. J. (1996). *Contribution à la création d'un observatoire urbain utilisant la télédétection et les données géo-référencées à Yaoundé (Cameroun)*. Thèse de Doctorat Nouveau Régime en Géographie, Université de Paris X-Nanterre, France, 327 p.
- ASSAKO ASSAKO, R. J. (2007). *Observatoires urbains et environnementaux en Afrique : des théories aux applications géomatiques*. Editions Dianoïa, Chennevières-sur-Marne, France.

- ASSAKO ASSAKO, R. J. (2012). A propos de l'embellissement de Yaoundé, les acteurs de l'aménagement. *Les cahiers d'outre-mer*, n° 259, 371-393.
- ASSONGMO, T. (2002). *Les quartiers marginaux de la ville de Yaoundé. Logiques de constructions et problèmes d'aménagements*. Thèse de Doctorat d'état en Géographie de l'Université de Toulouse le Mirail, 344p
- ATANGANA, A. (2019). Cameroun : Deux incendies ravagent plusieurs boutiques au marché central de Douala. *Cameroun-Info.Net du 10 mars 2019*. [En ligne]<http://www.cameroun-info.net/article/cameroun-deux-incendies-ravagent-plusieurs-boutiques-au-marche-central-de-douala-335709.html> [consulté le 21 mars 2022]
- BARROCA, B., DINARDO, M. et MBOUMOUA, I. (2013). De la vulnérabilité à la résilience : mutation ou bouleversement ?. *EchoGéo*, 24. [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/13439> [consulté le 21 mars 2022]
- BECK, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier, Flammarion, 521 p.
- BOPDA, A. (1985). *Dynamique de l'espace urbain à Yaoundé : reconstruction et expansion post coloniales du bâti*. Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Géographie de l'Université de Yaoundé, FALSH, Cameroun, 326 pages.
- BOPDA, A. (1997). *Yaoundé dans la construction nationale au Cameroun : territoire urbain et intégration*. Thèse de Doctorat Nouveau Régime en Géographie de l'Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France, 511 p.
- BRUNET, R., FERRAS, R., et THERY, F. (1997). *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. Paris, PUF, 518 p.
- BUCREP. (2010). *Rapport de présentation des résultats définitifs du Recensement Général de la population et l'Habitat de 2005*. 67 p.
- CHEMETE, P. (2013). 15 boutiques parties en fumée au marché central de Bertoua. *Cameroun Tribune du 12 mai 2013*. [En ligne]<https://fr.allafrica.com/stories/201305120183.html>[consulté le 21 mars 2022]

- DORIER, A. E. (2006). La gestion de l'eau et des déchets dans les villes des pays en développement, entre modèles exogènes et pratiques populaires. In E. Dorier-Apprill (éditions), villes et environnement, Paris, edSedes, p.385-412.
- DOSSOU, G., BEHANZIN, P. C. et SAÏNOU, J. (2021). Les politiques publiques à l'épreuve de la participation : l'expérience des projets de développement urbain au Bénin (Cas du Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation). *International Social Sciences & Management Journal*, 05
- ELLSBERG, D. (1961). Risk, Ambiguity, and the Savage Axioms. *Quarterly Journal of Economics*, n° 75.
- FISCHHOFF, B., SLOVIC, P., LICHTENSTEIN, S., READ, S., et COMBS, B. (1978). *How Safe is Safe Enough? A Psychometric Study of Attitudes Towards Technological Risks and Benefits*, Policy Science, Elsevier
Scientific Publishing Company, Amsterdam, Vol.9, No.2, pp.127-152
- FLANQUART, H. (2016). *Des risques et des hommes*. Paris, PUF, 342 p.
- FRANQUEVILLE, A. (1983). *Une Afrique entre la ville et le village : les migrations dans le Sud-Cameroun*. Thèse de Doctorat d'Etat en Géographie de l'Université de Paris IPanthéon Sorbonne, 793 pages.
- FRIEDMANN, J. et WEAVER, C. (1979). *Territory and Function-the evolution of regional planning*. Berkeley, University of California Press. 234 P.
- GLATRON, S. (2009). *Représentations cognitives et spatiales des risques et des nuisances pour les citadins*. Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université de Strasbourg, 201 p.
- HEITZ, C. (2009). *La perception du risque de coulées boueuses : analyse sociogéographique et apports à l'économie comportementale*. Thèse de Doctorat de l'Université de Strasbourg, 299 p.
- HELLEQUIN, A.-P., FLANQUART, H., MEUR-FÉREC, C., et RULLEAU, B. (2013). Perceptions du risque de submersion marine par la population du littoral languedocien : contribution à l'analyse de la vulnérabilité côtière. *Nature Sciences Sociétés*, Vol.21, 385399

- KAM YOGO, E. (2018). Droit et politique de gestion des catastrophes et risques au Cameroun. Dans Olivier C. Ruppel & Emmanuel D. Kam Yogo (Dir), *Droit et politique de l'environnement au Cameroun – Afin de faire de l'Afrique l'arbre de vie* (p. 312- 332). Nomos Verlagsgesellschaft mbH. [En ligne] <https://www.jstor.org/stable/j.ctv941sr6> [consulté le 21 mars 2022]
- KENGNE FODOUOP. (1987). *Les petits métiers de la rue et l'emploi : le cas de la ville de Yaoundé*, Yaoundé, Sopecam.
- KENGNE FODOUOP et MOUGOUÉ, B. (1997). Acteurs locaux et gestion de l'environnement à Yaoundé (Cameroun). In pratique de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux, talence, Dymset-CRET, pp 320-340 Edition espaces tropicaux no 15
- KRIMSKY, S. et GOLDING, D. (1992). *Social Theories of Risk*. Praeger, Westport, Connecticut.
- KPOUMIE, I. (2009). Recasement : Les sauveteurs crient au complot. *Quotidien mutation du 13 mai 2009*. [En ligne] <http://www.camerounlink.com/?SessionID=U3BA5OEX3KDXS5OHKWP6AZQGYC0HOF&c11=5&c12=46&bnid=84&wid=2&kid=45651&tid=59&seite=2> [consulté le 21 mars 2022]
- MABOU, P. B. (2003). Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie urbain à Nkolndongo (Yaoundé). *Les Cahiers d'Outre-Mer*. Doi : 10.4000/com.896. [En ligne] <http://journals.openedition.org/com/896> [consulté le 21 mars 2022]
- MARRIS, C., LANGFORT, I.H., O'RIORDANT, T. (1998). A quantitative Test of the Cultural Theory of Risk Perceptions: Comparison with the Psychometric Paradigm. *Risk Analysis*, 18(5), 635-647.
- MAXIMY, R. (1987). Les marchés, facteurs et témoins de l'urbanisation. *Cahiers des Sciences Humaines*, 23 (2), 319-331. [En ligne] <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:23982> [consulté le 21 mars 2022]
- MAXIMY, R. (1984). *Kinshasa ville en suspens, dynamique de la croissance et problème d'urbanisme. Approche socio-politique*. Paris, 426 p.
- MBAYE MBENGUE, (2010). Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour la construction de huit (08) marchés domaniaux à Brazzaville et Pointe-Noire, 22 janvier 2010.

- MEGNIOJO YEMELE, F., TSALEFAC, M. et YEMMAFOUO, A. (2020). La Gouvernance Urbaine Dans les Espaces Marchands à Bafoussam (Ouest – Cameroun). *European Scientific Journal*, 16(29), p243. Doi : 10.19044/esj.2020.v16n29
- MENARD, C. (1990). *L'économie des organisations*. Paris, La découverte. P.127
- MERLIN, P. et CHOAY, F. (1988). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris, PUF, 884 p.
- MICHELON, B. (2008). *La gouvernance dans les projets d'équipements marchands en Afrique*. 12^{ème} Conférence Générale de l'EADI, Gouvernance Mondiale pour un Développement Durable. La Nécessité de Cohérence politique et de Nouveaux Partenariats. Genève, 24-28 juin 2008. 13p.
- MPAKAM, H. G., KAMGANG, K., KOUAM KENMOGNE, TAMO TATIETSE, G. E., EKODECK. (2006). AEPA dans les villes des pays en développement : cas de Bafoussam (Cameroun). *Vertigo-La revue en sciences de l'environnement*, Volume n° 7, 18 p.
- MPAKAM, H. (2008). Vulnérabilité à la pollution des ressources en eau à Bafoussam (ouest Cameroun) et incidences socio-économiques et sanitaires : Modalités d'assainissement. Thèse de Doctorat/Ph.D en Sciences de la terre de l'Université de Yaoundé I, 298 p.
- MOUGOUE, B. (2013). *Planification urbaine et SDAU : enjeux et importance pour les pays africains*. Atelier SDAU Capitales Provinciales, présenté à Libreville du 12 au 15 Aout 2013.
- MOUGOUE, B. (1982). *La croissance urbaine périphérique : le cas de la zone-Est de Yaoundé*. Thèse doctorat de 3^{ème} cycle en Géographie de l'Université de Yaoundé.
- MOUNDOUGA NZIGOU R. (2009) Mémoire du premier cycle master sur : « logique d'aménagement d'un marché urbain ou construction du risque environnemental exemple du marché de mont-bouet de Libreville »
- MOUPOU M. (1999) « Gestion et maintenance des équipements réalisés dans les lotissements de la MAERTUR : le cas de Biyem-assi Yaoundé, *in revue de géographie du Cameroun*, vol XIV, no pp10-40
- NATHALIE DE, M., WARRI, I. P. et BOISCLAIR, D. (2004). *Analyse économique des activités du service de sécurité incendie de Montréal : une étude exploratoire*.

- NGNIKAM, E., MOUGOUÉ, B. et TIETCHE. (2007). Eau et assainissement et impact sur la santé : étude de cas d'un écosystème urbain à Yaoundé. *Hanoi, actes de colloque JSIRAUF*, 13 p.
- NJOUONANG DJOMO, H. (2019). *Concurrence foncière et stratégies d'accès à la terre dans le péri métropolitain africain : cas des marges urbaines de Yaoundé*. Thèse de doctorat en Géographie de l'Université de Yaoundé 1. 358 p.
- NTOLO, R. (2017). Incendie au marché mokolo : six boutiques consumées. *Quotidien Mutations du 11 Septembre 2017*. [En ligne]<https://www.cameroun24.net/blog/?pg=actu&ppg=&pp=&id=41550> [consulté le 21 mars 2022]
- NZOUANKEU, A. M. (2009). Cameroun : Nouvelles casses au marché Mokolo. *Bonaberi.com du 24 septembre 2009*. [En ligne]https://www.bonaberi.com/ar,cameroun_nouvelles_casses_au_marche_marche_mokolo,6856.html[consulté le 21 mars 2022]
- OCDE/CSAO. (2020). Dynamiques de l'urbanisation africaine 2020 : Africapolis, une nouvelle géographie urbaine. Paris, Cahier de l'Afrique de l'Ouest, OCDE. 208 p. [En ligne]<https://doi.org/10.1787/481c7f49-fr>. [consulté le 21 mars 2022]
- PAUL, A. (2012). Pouvoir publics et aménagement urbain à Yaoundé au Cameroun. Thèse de doctorat en Géographie.
- PIERRE, G. (1994). *Dictionnaire de géographie*. Paris, PUF, 497 p.
- POYAU, A. (2006). Marchés au « nord », marchés au « sud ». Visages et situations des marchés dans les villes de Marseille et Abidjan. *Rives méditerranéennes*. Doi : 10.4000/rives.1503. [En ligne]<http://journals.openedition.org/rives/1503> [consulté le 21 mars 2022]
- PRISO, D. D., NONO WAMBO, E. M. et NGUENDO YONGSI, H. B. (2006). Evolution du cadre de vie en milieu urbain planifié ou les limites d'un urbanisme volontaire : cas des quartiers bonamoussadi et makèpè à Douala in dynamique urbaine en Afrique noire, Elouga M., NgaNdongo, V., MbengaTambat, Paris, L'Harmattan, pp 150-180
- RECHARD, R. P. (1999). Historical Relationship Between Performance Assessment for Radioactive Waste Disposal and Other Types of Risk Assessment. *Risk Analysis*, 19(5), 763-807.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. (2004a). *Loi N° 2004_017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.*

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. (2004b). *Loi N° 2004_018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.*

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. (2019). *Loi N° 2019_024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées.*

RFI. (2017). Cote d'Ivoire : un incendie détruit presque totalement le marché d'Abengourou. *Radio France International du 23 décembre 2017.* [En ligne]<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20171223-cote-ivoire-incendie-marche-abengouroudestruction-degats-importans>[consulté le 21 mars 2022]

SLOVIC, P. (1993). Perceived Risk, Trust, and Democracy. *Risk Analysis, vol. 13.*

ROCHEFORT, R. (2000). Le défi urbain dans les pays du Sud. Paris, Harmattan, p. 93.

SIMEU KAMDEM, M.(2004). Produire la ville dans l'Afrique des savanes, Acteurs, héritages et défis au Cameroun septentrional, Montpellier, Yaoundé, Edition DEMOS, 409 p.

SIMEU KAMDEM, M), TOUNA MAMA, (2018). Les politiques de la ville en question : A la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne, Paris, L'Harmattan, 302 p.

SLOVIC, P. (1999). Trust, Emotion, Sex, Politics, and Science: Surveying the Risk-Assessment Battlefield. *RiskAnalysis, 19(4)*, 689-701.

SOUHE, L. E. (2016). Cameroun-Incendie : Le marché « A » de Bafoussam de nouveau ravagé par les flammes. *Cameroon-Info.Net du 1 juin 2016.* [En ligne] <http://www.camerooninfo.net/article/cameroun-incendie-le-marche-a-de-bafoussam-de-nouveau-ravage-par-lesflammes-263100.html>[consulté le 21 mars 2022]

ROWE G., WRIGHT G. (2001). Differences in Expert and Lay Judgments of Risk: Myth or Reality ?. *RiskAnalysis, 21(2)*, 341-356.

- TAKANG, F. (2017). Cameroun : un marché incendié à Bamenda. *BBC News Afrique du 14 mars 2017*. [En ligne]<https://www.google.com/amp/s/www.bbc.com/afrique/region39274441.amp>[consulté le 21 mars 2022]
- TABOOLA. (2017). Catastrophe : Un incendie ravage le marché de Muyuka (Sud-Ouest). *Actu Cameroun du 25 Novembre 2017*. [En ligne]<https://www.google.com/amp/s/actucameroun.com/2017/11/25/catastrophe-incendieravage-marche-de-muyuka-sud-ouest/amp/>[consulté le 21 mars 2022]
- TACKE, V. (1999). *Organisational Constructions of the BSE Problem: A Systems Theoretical Case Study on the Globalisation of Risk*. Rapport de travail RSC n° 99/8, Institut universitaire européen, Florence.
- TAHITIE BEN TCHINDA NGOUMELA. (2010). Le système de prévention et de gestion des catastrophes environnementales du Cameroun et le droit international de l'environnement. Mémoire de Géographie de l'Université de Limoges.
- TCHEKOTE, H. et KAFFO, C. (2017). Déguerpissement et gouvernance urbaine : Yaoundé entre échec de planification et tentatives de régulation territoriale. In M. MOUPOU et P.
- KAMDEM, (Ed). *Gouvernance locale et mutations socio-spatiales dans les hautes terres au début du 21^{ème} siècle*. Yaoundé : IRESMA, 93-104.
- TREINER, A. S. (2017). Pourquoi les marchés d'Afrique brûlent-ils ?. *Jeune Afrique du 29 septembre 2017*. [En ligne]<https://www.jeuneafrique.com/mag/476590/societe/pourquoiles-marches-dafrique-brulent-ils/> [consulté le 21 mars 2022]
- TURNER, J.-F. (1976). *Le logement est votre affaire*. Paris, Seuil.
- VINET, F. (2010). *Le risque inondation. Diagnostic et gestion*. Paris, Lavoisier, 318 p.
- VODOZ, L. et REY, M. (2001). *La négociation en aménagement du territoire*. Lausanne, CEAT.
- WALTER, C. (1993). *Les lieux centraux dans le Sud de l'Allemagne*. Université d'Yéna. [En ligne]<http://cyberato.org/>[consulté le 21 mars 2022]

WUILBERCQ, E. (2014). Quand les marchés des capitales africaines partent en fumée. *Jeune Afrique* du 29 octobre 2014. [En ligne]<https://www.jeuneafrique.com/41158/societe/quand-les-march-s-des-capitales-africaines-partent-en-fum-e/>[consulté le 21 mars 2022]

ANNEXES

ANNEXE 1 : Autorisation de recherche

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
UNIVERSITY OF YAOUNDE I



FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE B.P 755 Yaoundé Tél. 22 22 24 05	DEPARTMENT OF GEOGRAPHY P.O BOX 755 Yaoundé Tel. 22 22 24 05

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Pr. PAUL TCHAWA

Chef du Département de Géographie, atteste que

Madame: DJOKAM KOYUE ALETTE VANESSA

Matricule: 14J795

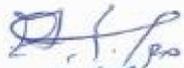
Est inscrit(e) au cycle de : MASTER (2019-2020)
Spécialité : Dynamiques Urbaines et Rurales.

Memoire

Et prépare une thèse sur le sujet : AMENAGEMENTS DES MARCHES ET RISQUES D'INCENDIES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.
A cet égard, je prie toutes les personnes ressources et tous les organismes sollicités de lui réserver un bon accueil et de lui apporter toute l'aide nécessaire à la réussite de cette recherche dont la contribution à l'appui au développement ne fait pas de doute.

Fait à Yaoundé le 23 JUIL 2022

LE CHEF DE DEPARTEMENT


Emment Anguh Nkjemoh
Associate Professor (M.C)
University of Yaoundé I



Q116. Remarques générales

SECTION 02 : ÉTAT D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS

Q201	Quel type d'occupation retrouve-t-on dans ce marché ? (plusieurs choix sont possibles)	1. locataire location 2. propriétaire	3. Sous 5. Autre
Q202	Précisez autres		
Q203	Quelle est la nature de votre comptoir ?	1. En bois béton	2. En
Q204	Où se situe votre comptoir ?	1. à l'intérieur de la boutique → Passer à Q207 2. à l'extérieur de la boutique	
Q205	Si c'est à l'extérieur pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles)	1. petite superficie 2. manque d'espace	3. Autres
Q206	Précisez autres		
Q207	Votre boutique occupe quelle superficie ?	1. 1-10m ² 40m ² 2. 10-20m ² plus 3. 20-30m ²	4. 30- 5. 40 et
Q208	Est-ce que la superficie vous satisfait ?	1. oui → Passer à Q211	2. Non
Q209	Si non pourquoi ?	1. très réduite Grande 2. réduite Autre 3. très grande (dense)	4. 5.
Q210	Précisez autres		
Q211	Comment avez-vous acquis cet espace ?	1. achat Héritage 2. location Autre 3. don	4. 5.
Q212	Précisez autres		
Q213	Qui vous installe ?	1. communauté urbaine du marché 2. la mairie	3. L'administration 4. Autre
Q214	Précisez autres		
Q215	Comment se fait l'installation dans ce marché ? comptoir (plusieurs choix sont possibles) 2. au	1. dans une boutique sol	3. Sur un 4. Autre
Q216	Précisez autres		

Q217	Comment ce marché est-il organisé ?	1. par secteur d'activité groupe ethnique 2. par secteur de vente 3. Par 4. Autre
Q218	Précisez autres	
Q219	Quelles sont les formes d'occupations de l'espace dans ce marché ?	1. légale 2. Illégale
Q220	Quel est le temps d'occupation ?	1. journalier 2. mensuel 3. annuel 4. Autres
Q221	Précisez autres	
Q222	Est-ce que les véhicules font des livraisons dans ce marché ?	1. oui → Passer à Q225 2. non
Q223	Si non pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles)	1. obstruction des voies (route) 2. occupations des voies par les commerçants 3. enclavement/mauvais état des voies (routes) 4. autre
Q224	Précisez autres	
Q225	Suite à un incendie est ce qu'un véhicule soit de la police ou des sapeurs-pompiers peut facilement vous secourir ?	1. oui → Passer à Q228 2. non
Q226	Si non pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles)	1. occupation des voies par les commerçants 2. enclavement 3. absence des voies (route) 4. autre
Q227	Précisez autres	
Q228	Existe-il dans ce marché des parkings pour véhicule ?	1. oui → Passer à Q231 2. Non

Q229	Si non pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles)	1. les commerçants s'installent partout 2. manque d'espace 3. enclavement 4. Autres
Q230	Précisez autres	
Q231	Pensez-vous que l'effectif (densité) des commerçants dans le marché est encore acceptable ?	1. Oui 2. Non
Q232	Existe-t-il des installations de stockage des marchandises dans le marché ?	1. Oui 2. Non
Q233	Identifier le type de construction des installations de stockage ? (plusieurs choix sont possibles)	1. Matériaux durables 2. Matériaux temporaires 3. Autres
Q234	Précisez autres	

Q235	Les installations de stockage sont-elles sécurisées (branchements électriques éloignés de tas de poubelles, ...)	1.Oui 2.Non
Q236	Le service de sécurité et de gardiennage dans votre marché est-il satisfaisant ?	1.Oui 2.Non
Q237	Le service d'entretien et de nettoyage dans votre marché est-il satisfaisant ?	1.Oui 2.Non
Q238	Vos besoins en espace de stockage des marchandises sont-ils satisfaits ?	1.Oui 2.Non
Q239	À votre connaissance, quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion du marché ? (plusieurs choix sont possibles)	1. La communauté urbaine 2. La mairie 3. La police 4. Les syndicats des commerçants 5. Autres
Q240	Précisez Autres	
Q241	Quel rôle joue la mairie de Yaoundé II pour aménager ce marché ? (plusieurs choix sont possibles)	1.sensibilisation 2.percepteur d'impôts 3.construction des boutiques 4.Autres
Q242	Précisez Autres	
SECTION 03 : FACTEURS DES RISQUES ET L'IMPACT DES INCENDIES		
Q301	Êtes-vous connecté à une source d'énergie ?	1. oui 2. Non → Passer à Q304
Q302	Si oui, qui a installé cette source d'énergie ?	1.Le gestionnaire du marché 2.Le commerçant 3.Le technicien du marché 4.Eneo 5.Autres
Q303	Précisez Autres	
Q304	Les câbles électriques sont-ils sécurisés et bien branchés ?	1. Oui 2. Non
Q305	Quelles sont les activités à risques dans ce marché ? (plusieurs choix sont possibles)	1. la braise (poisson/ viande) 2. La restauration 3. Autres
Q306	Précisez Autres	
Q307	Y a-t-il dans ce marché les boutiques de vente des	1.oui 2.non → Passer à Q310

	produits inflammables ?	
--	-------------------------	--

Q308	Si oui de quel type de produits s'agit-il ? (plusieurs choix sont possibles)	1.gaz 2.certains produits cosmétiques 3.certains herbicides 4.Autres
Q309	Précisez Autres	
Q310	Ce marché est-il à proximité des stations-services ?	1. oui 2. non
Q311	Hysacam collecte-t-il des ordures dans votre marché ?	1. oui 2. non
Q312	Brule-t-on les ordures dans votre marché ?	1.oui 2.non → Passer à Q315
Q313	A quel moment les brûlent-on, ces ordures ? (plusieurs choix sont possibles)	1. Dans la journée 2. Dans la soirée après le marché 3. Autres
Q314	Précisez autres	
Q315	Y a-t-il déjà eu un incendie dans votre marché ?	1.oui 2.non → Passer à Q322
Q316	A quelle période ? (plusieurs choix sont possibles)	1. 1990 – 1995 2. 1995 – 2000 3. 2000 – 2005 4. 2005 – 2010 5. 2010 - 2015 6. 2015 – 2020 7. Autres
Q317	Précisez autres	
Q318	S'agissant des derniers incendies dans votre marché, pouvez-vous nous dire les origines directes de ces incendies ? (plusieurs choix sont possibles)	1. Court-circuit 2. Surcharge électrique 3. Retour brusque d'électricité 4. Des braises mal éteintes dans les poubelles 5. Des incendies criminels 6. Le vandalisme 7. L'accident 8. Le chargement informel des bouteilles de gaz 9. Autres
Q319	Précisez autres	

Q320	S'agissant des derniers incendies dans votre marché, pouvez-vous nous dire les origines indirectes de ces incendies ? (plusieurs choix sont possibles)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des branchements électriques anarchiques 2. La vétusté des infrastructures 3. les constructions anarchiques 4. Les constructions en matériaux provisoires 5. La sur occupation des marchés 6. L'incivisme (négligence) des commerçants 7. La mauvaise qualité des matériaux électriques utilisés 8. Autres 		
Q321	Précisez autres			
Q322	Quel (s) type (s) de conséquences ont été enregistrés ? (plusieurs choix sont possibles)	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> <ol style="list-style-type: none"> 1. Humains 2. Matériels </td> <td style="width: 50%; border: none;"> <ol style="list-style-type: none"> 3. Financiers 4. Autres </td> </tr> </table>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Humains 2. Matériels 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Financiers 4. Autres
<ol style="list-style-type: none"> 1. Humains 2. Matériels 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Financiers 4. Autres 			
Q323	Précisez autres			
Q324	Avez-vous connaissance de l'existence des bouches d'incendie dans votre marché ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non → Passer à Q401 		
Q325	L'accès à ces bouches d'incendie est-elle facile ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui → Passer à Q401 2. Non 		
Q326	Pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Occupé par les commerçants 2. L'accès au marché est étroit 3. La bouche d'incendie est mal placée 		
Q327	Précisez Autres			
SECTION 04 : STRATÉGIES ET GESTION DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DANS LES MARCHÉS				
Q401	D'après vous, quelles sont les stratégies à adopter pour lutter contre les incendies dans votre marché ? (plusieurs choix sont possibles)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les feux 2. La dotation des marchés en moyens de lutte contre les feux 3. La mise sur place d'une organisation entre les services publics et les commerçants 4. Le désengorgement du marché 5. La modernisation du marché 6. L'accès et la circulation dans le marché 7. Autres 		
Q402	Précisez autres			

ANNEXE 3 : Guide d'entretien**ÉTUDE SUR LE THÈME « AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS ET RISQUES D'INCENDIES
DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II. »**

IDENTIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTRETIEN	
Noms et Prénoms :	
Date d'entretien :	Heure :

THÈMES ET SOUS-THÈMES DU GUIDE D'ENTRETIEN

1. ÉTAT D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II
2. LES INCENDIES ET LES RISQUES D'OCCURRENCE DANS LES MARCHÉS DE LA
COMMUNE DE YAOUNDÉ II
3. STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIES DANS LES
MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YAOUNDÉ II

TABLE DE MATIÈRES

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ	iii
ABSTRACT	iv
SIGLES ET ACRONYMES	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES PLANCHES PHOTOS	ix
LISTE DES PHOTOS.....	x
SOMMAIRE.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
2. DÉLIMITATION DU SUJET	2
2.1. Délimitation spatiale	2
2.2. Délimitation thématique.....	4
2.3. Délimitation temporelle	4
3. PROBLÉMATIQUE.....	4
4. QUESTIONS DE RECHERCHE	5
4.1. Question de recherche principale	5
4.2. Questions de recherche spécifiques	5
5. REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	6
5.1. Approche sur les risques urbains	6
5.2. Approche sur les stratégies de gestion des risques d'incendies	8
5.3. Approche sur l'aménagement des marchés.....	9
6. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	12

6.1.	Cadre théorique	12
6.2.	Cadre conceptuel.....	15
6.3.	Cadre opératoire	20
7.	OBJECTIFS DE RECHERCHE	22
7.1.	Objectif principal	22
7.2.	Objectifs spécifiques	22
8.	OBJECTIFS DE RECHERCHE	22
8.1.	Hypothèse principale.....	22
8.2.	Hypothèses spécifiques de la recherche.....	22
9.	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	23
9.1.	Démarche méthodologique	23
9.2.	Collecte des données	23
9.3.	Traitement et analyse des données.....	28
10.	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	28
PREMIÈRE PARTIE : L'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.....		33
CHAPITRE 1 : L'ÉTAT D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE YAOUNDÉ II.....		35
1.1.	LA NATURE DE L'AMÉNAGEMENT.....	35
1.1.1.	L'étalement spatial de l'occupation du sol entre 1990 et 2020.....	35
1.1.2.	Les modes d'accès à l'espace marchand.....	39
1.1.3.	Les formes d'occupation de l'espace	41
1.2.	LES TYPES D'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS	43
1.2.1.	Les infrastructures, les équipements de vente et de stockage	43
1.2.2.	L'accès aux services.....	50
1.3.	LES TYPES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES.....	54
1.3.1.	Les produits alimentaires	55
1.3.2.	Les produits non alimentaires ou produits manufacturiers	56

1.3.3. Les services	57
Conclusion.....	58
CHAPITRE 2 : LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.....	59
2.1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS	59
2.1.1. La mairie de la ville de Yaoundé	60
2.1.2. La commune d'arrondissement de Yaoundé II	62
2.1.3. Les forces de maintien de l'ordre (la police)	63
2.1.4. La protection civile	63
2.2. LES ACTEURS PRIVÉS ET LES ACTEURS COMMERCIAUX.....	64
2.2.1. Les acteurs privés (concessionnaires)	64
2.2.2. Les acteurs commerciaux.....	67
Conclusion.....	70
Conclusion partielle	71
DEUXIÈME PARTIE : LES INCENDIES ET LES RISQUES D'OCCURRENCES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.....	72
CHAPITRE 3 : DES INCENDIES À RÉPÉTITION	74
3.1. LES INCENDIES DANS LES MARCHÉS ET LEURS ORIGINES	74
3.1.1. La récurrence des incendies dans les marchés	74
3.1.2. Les origines des incendies dans les marchés	79
3.2. LES CONSÉQUENCES DES INCENDIES DANS LES MARCHÉS	81
3.2.1. Les conséquences sur le plan humain	81
3.2.2. Les conséquences sur le plan matériel et économique.....	83
3.2.3. Les conséquences sur le plan environnemental	85
Conclusion.....	86
CHAPITRE 4 : LES FACTEURS DES RISQUES D'INCENDIES.....	87
4.1. LA PRÉCARITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS	87
4.1.1. La vétusté des infrastructures et des équipements	87

4.1.2.	La défaillance dans la gestion des équipements du courant électrique.....	88
4.2.	LA SURPOPULATION ET L'ANARCHIE DANS LES INSTALLATIONS DE COMMERCE MENTS	92
4.2.1.	La surpopulation des espaces marchands et la promiscuité.....	92
4.2.2.	L'anarchie dans les installations de commerce.....	93
4.2.3.	Des activités à risque dans les marchés	95
	Conclusion.....	96
	Conclusion partielle	98
	TROISIÈME PARTIE : LES STRATEGIES DE GESTION DES RISQUES D'INCENDIES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.....	99
	CHAPITRE 5 : LIMITES DES OPERATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET DE RÉORGANISATION DES MARCHÉS	101
5.1.	DES OPERATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION DES MARCHÉS PEU EFFICACES	101
5.1.1.	Les opérations de déguerpissement à l'infini.....	101
5.1.2.	Les opérations de recasement peu efficaces	104
5.2.	DES OPERATIONS DE RÉORGANISATION DES MARCHÉS NON EFFECTIVE	108
5.2.1.	La gestion des ordures.....	108
5.2.2.	La protection civile	109
5.2.3.	La réorganisation des marchés en secteurs d'activités.....	111
	Conclusion.....	114
	CHAPITRE 6 : STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIES DANS LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YAOUNDÉ II	115
6.1.	DES STRATÉGIES ENDOGÈNES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	115
6.1.1.	La collaboration entre les différents acteurs des marchés.....	115
6.1.2.	La modernisation du marché et la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte contre les incendies	116
6.2.	PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	118
6.2.1.	Une bonne gouvernance dans les espaces marchands	118
6.2.2.	La conception d'un plan global de gestion des risques d'incendies	125

Conclusion.....	128
Conclusion partielle	130
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	132
BIBLIOGRAPHIE.....	135
ANNEXES	xiii
ANNEXE 1 : Autorisation de recherche	xiii
ANNEXE 2 : Questionnaire de collecte de données.....	xiv
ANNEXE 3 : Guide d’entretien	xxi
TABLE DE MATIÈRES	xxii